

▶ LES LUTTES
DANS L'ESPACE EUROPÉEN

▶ CORSE : BILAN DE LA LUTTE ARMÉE

AFRIQUE

- ▶ EXPLOITATION DE L'OR AU BURKINA FASO
- ▶ EBOLA, L'ÉPIDÉMIE DE LA MISÈRE CAPITALISTE

contre la mondialisation



l'internationalisme

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de déci-

sions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.

SOMMAIRE



ÉDITO ► PAGES 3

MONDIALISATION

► PAGE 4 Luttons dans l'espace européen et luttons contre l'UE

► PAGE 8 TAFTA et CETA les deux frères jumeaux

GESTION DE L'ESPACE

► PAGE 11 La réforme territoriale

► PAGE 13 NDDL : un mistigro pour le pouvoir

SOCIAL

► PAGE 14 Menace sur le planning dans les Bouches-du-Rhône

RÉPRESSION

► PAGE 16 Nous sommes tous des présumés terroristes

BIG BROTHER ► PAGES 18, 19

LUTTES DE LIBÉRATION NATIONALE

► PAGE 20 Corse : bilan de la lutte armée

LUTTES SUR LE LOGEMENT

► PAGES 24 Expulsions massives de squatts à Cayenne

INTERNATIONAL

► PAGE 25 BDS Soule, un comité local internationaliste

► PAGES 26 Ebola, l'épidémie de la misère capitaliste

► PAGES 28 L'exploitation de l'or au Burkina Faso

► PAGES 30 Kurdistan : leur combat est le nôtre

A LIRE ► PAGES 34, 35

L'ÉCONOMIE EN BRÈVES ► PAGE 36

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

- 10 numéros + hors séries 30 euros
- Sans les hors séries 25 euros
- Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- En soutien + de 30 euros
- À l'essai (3 numéros) 5 euros
- Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égégore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

Ce numéro a été préparé en Poitou

La commission journal de novembre aura lieu à Nantes

CONTACTER LOCALEMENT l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE

ocl-Moulins@orange.fr

BRETAGNE

oclnantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o égégore BP 81213
51058 Reims
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE

oclidf@gmail.com

LIMOUSIN

ocl.limoges@voila.fr

MIDI-PYRÉNÉES

OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD

OCLB c/o La mouette enragée
BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@wanadoo.fr

NORMANDIE

ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

PERIGORD/QUERCY

ocl2446@yahoo.fr

POITOU-CHARENTES

ocl-poitou@orange.fr
oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES

"courant alternatif"
c/o Maison del'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net

SUD-EST

ocl.se@sfr.fr

CONTACTS

Figeac, Montpellier, passer par
oclibertaire@hotmail.com

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egégore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site

<http://oclibertaire.free.fr>

COURANT ALTERNATIF
novembre 2014
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0615G86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé

La violence d'Etat a encore frappé, ne laissons pas faire !

Les 25 et 26 octobre avait lieu dans le Tarn un rassemblement contre le barrage-réservoir d'eau de Sivens. Entre 5 000 et 7 000 personnes étaient au rendez-vous, en dépit de la répression sévissant depuis des mois maintenant contre la ZAD du Testet (*voir notamment les précédents numéros de CA*). Ses occupant-e-s ont été, on le sait, abondamment molestés, interpellés, gazés et leurs habitats détruits ; la zone humide a été dévastée (arbres coupés, sol arasé). L'agriculture industrielle, privatisée par de grands groupes financiers, destructrice de la petite paysannerie et des équilibres écologiques, impose sa loi sous la protection de la police et avec la bénédiction de l'Etat.

La conclusion du rapport rendu par la mission d'expertise qu'avait décidée, le 8 septembre, la ministre de l'Environnement Ségolène Royal sur le projet de barrage de Sivens en constitue une nouvelle preuve. Les résultats de cette expertise sont accablants (« estimation des besoins établie sur des données anciennes » ; « surestimation des besoins de substitution de l'ordre de 35 % » ; « contenu de l'étude d'impact (...) très moyen » ; « problème de compatibilité entre le projet (...) et les règles applicables en matière d'aides publiques ») – mais la mission estime néanmoins que, vu l'avancée des travaux, il n'est plus possible d'arrêter le chantier : il faut le poursuivre, quitte à affecter le barrage à d'autres usages et selon une autre gestion !

Samedi 25, en fin d'après-midi puis dans la nuit, des affrontements ont eu lieu entre des dizaines d'opposant-e-s au projet du Testet et les forces de l'ordre. Flash-balls, grenades assourdissantes et de désencerclement ainsi que gaz lacrymogènes ont été de sortie, une fois de plus. Au cours de la nuit, un manifestant, Rémi Fraisse, a trouvé la mort. Il s'est écroulé à la suite de tirs de grenade, et les gendarmes mobiles sont aussitôt venus chercher son corps pour l'évacuer. Depuis, la préfecture n'a fourni aucune explication sur cette mort, sous prétexte qu'elle attendait le résultat de l'autopsie... dont la publication n'a cessé d'être repoussée jusqu'à ce soir où, ô surprise ! on nous a informé-e-s qu'une grenade offensive en était la cause. Conscient du problème que va lui poser cette mort, le gouvernement n'a d'abord fait que stigmatiser la « violence » des manifestant-e-s, en taisant bien sûr celle de ses troupes dépêchées sur les lieux ; puis Hollande a sorti les violons pour déplorer « le drame que constitue dans n'importe quelle circonstance la mort d'un jeune homme ».

De tels leurres ne peuvent convaincre personne : pourquoi les gendarmes se sont-ils précipités pour venir chercher le corps de Rémi, sinon parce qu'ils savaient l'avoir atteint ? Pourquoi ce silence des pouvoirs publics sur la cause de son « mystérieux » décès ensuite – et ce vaste floutage médiatique, la presse évitant de s'appesantir sur les circonstances dans lesquelles il est intervenu, et la seule information donnée à ce jour étant qu'il résulterait d'une

« explosion » ? Les traces de sang découvertes à l'endroit où Rémi est tombé ont en tout cas écarté a priori l'hypothèse d'une crise cardiaque.

Partout en France, depuis dimanche 26, des milliers de personnes ont participé à des rassemblements en soutien à la ZAD du Testet, à la mémoire de Rémi, et en solidarité avec toutes les personnes victimes des violences policières ici comme ailleurs. A ces diverses occasions, on a pu remarquer que (hormis dans le Tarn, à Gaillac dimanche et à Albi lundi, où ça a gazé une nouvelle fois) les flics s'étaient faits très discrets – comme s'ils avaient pour consigne de ne pas en rajouter...

La démocratie représentative, qu'elle soit dirigée par un gouvernement de droite ou de gauche, ne recule jamais devant l'emploi de la violence quand elle ne parvient pas à maintenir son ordre par le consensus, notamment dans la consommation ; et, depuis des décennies, elle a donné à ses troupes tous les moyens de réprimer, grâce à des dizaines de lois sécuritaires. Le nombre des blessé-e-s grièvement atteints par des tirs de flash-ball ou de grenade n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Lors de la seule manifestation du 22 février, à Nantes, contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, trois personnes visées à la tête par des flash-balls ont ainsi perdu un œil.

Il y a fort à parier que, sur le plan de la politique politicienne, le gouvernement « socialiste » va avoir quelques problèmes de communication avec « la gauche de la gauche » et les écologistes dans les jours à venir. Déjà parce que le Front de Gauche, le Mouvement pour la VIe République et la Confédération paysanne soutiennent les opposant-e-s au Testet : Mélenchon et Bové y sont venus le 25. Et, quelques jours avant eux, c'étaient les député-e-s écologistes Dufлот et Mamère... De plus, des personnalités telles que Bové ou Mamère ont soutenu les trois membres du Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet qui étaient en grève de la faim, depuis une cinquantaine de jours, afin d'obtenir que soit très vite rendu public le rapport des experts demandé par Royal. Enfin, les parents de Rémi portant plainte pour homicide volontaire contre personne dépositaire de l'autorité publique, les Verts devraient leur apporter un appui puisque le père de Rémi est un de leurs élu-e-s (à Plaisance-du-Touch, en Haute-Garonne).

Mais c'est surtout dans la rue qu'il faut poser un gros problème à ce gouvernement, parce que c'est toujours sur le terrain, en créant un rapport de forces, que l'on peut faire reculer quelque pouvoir que ce soit – la lutte menée à Notre-Dame-des-Landes, entre autres, l'a prouvé. C'est en développant la résistance et la solidarité face à la répression, mais aussi contre toutes les logiques de contrôle et de profit. Alors, partout, résistance et solidarité !

OCL-Poitou, le 28 octobre

Luttes dans l'espace européen et luttes contre l'UE

(première partie)

Le texte qui suit reprend pour l'essentiel des éléments du débat sur « Les luttes dans l'espace européen » que nous avons eu lors des dernières rencontres libertaires de cet été 2014 en Ariège ; une suite sera publiée dans le prochain CA.

Nous avons lancé cette réflexion sur l'Europe en partant d'un double constat : d'une part, de plus en plus de décisions qui nous affectent sont prises au niveau de la direction de l'Union européenne (UE), et nous nous trouvons face à un patronat, une classe dirigeante et un pouvoir politique à son service qui sont organisés à l'échelle européenne ; d'autre part, les mouvements de résistance ne sont pas, eux, organisés à cette échelle. On le voit dans l'absence de luttes « internationales » des travailleurs appartenant à une même entreprise en Europe, ou face aux attaques et initiatives de toutes sortes qui portent directement atteinte aux conditions d'existence de millions de personnes, à tous les niveaux (travail, revenu, habitat, environnement, santé...). Enfin, les références politiques et culturelles restent nationales, et l'inter-nationalisme a bien du mal à dépasser le stade de la proclamation confidentielle. Pourtant nous savons que, face à une crise globale et systémique, face à un capital organisé à des niveaux transnationaux, l'addition de luttes locales ne pourra jamais suffire s'il s'agit d'inverser la tendance d'ensemble prise à cette échelle par le projet capitaliste.

Tentative de définition

Nous faisons l'hypothèse que l'UE est aujourd'hui l'organisation du pouvoir politique de la bourgeoisie européenne, et à ce titre l'un des rouages majeurs déterminant, planifiant, dirigeant le devenir de ce qui se joue au sein de l'espace capitaliste européen.

Dès sa construction, le projet européen est avant tout un projet capitaliste : Communauté du charbon et de l'acier (1952), Marché commun / Communauté économique européenne (CEE, 1957) avec d'abord six pays, mais qui n'a eu de cesse de s'élargir à d'autres, en même temps que la direc-

tion politique de l'entité CEE puis UE renforçait ses pouvoirs et prérogatives, et qu'une politique économique et monétaire s'élaborait et s'affirmait peu à peu. Ce sont les instances politiques et étatiques qui, depuis le départ, ont orienté ce processus de construction d'un espace capitaliste transnational.

Espaces superposés

Les entreprises, le capitalisme ne sont plus organisés au niveau national, et pas non plus au niveau européen, mais à un niveau mondial avec une nouvelle configuration depuis la globalisation des dernières années. En même temps, le capitalisme est massivement territorialisé (si l'on excepte les paradis fiscaux et une partie de la sphère financière quelques peu *offshore* par définition) : il existe différemment selon les bassins d'emplois et le type de main-d'œuvre qu'il recherche (plutôt prolétarienne par endroits, hyperdiplômée dans d'autres), selon l'abondance ou non des ressources naturelles, l'importance des nœuds de transport et de communication, les rapports d'exploitation et les législations sociales qui prévalent dans telle ou telle zone, etc. En outre, l'économie ne dépend pas strictement du domaine économique : pour que les choses fonctionnent, il faut une sphère politique, dont dépendent la sphère juridique, l'administration, les formes de légitimation des institutions et de représentation du « peuple », etc.

L'hypothèse que l'on peut faire est que l'UE est un Etat européen en construction. Pas un Etat comme on le connaît (Etat-nation), surtout en France (Etat jacobin centralisé), mais au sens de producteur de lois, de normes, de politique monétaire, d'orientation économique générale avec des mesures précises qui libéralisent d'un côté et interdisent de l'autre, de répression aussi. Un Etat hybride et inabouti, si l'on se réfère au modèle classique : il lui manque quelques attributs qu'il a laissés aux Etats – armée, politique extérieure, politique budgétaire propre (avec les instruments qui lui permettent de lever l'impôt, émettre des emprunts...).

Enfin, l'Union européenne n'est pas en soi une institution très puissante. Elle possède certes 15 000 fonctionnaires, mais pas grand-chose d'autre : pas d'armée, pas d'équipements propres. Cela reste une émanation des Etats, et surtout des Etats les plus puissants qui se réunissent et se parlent régulièrement, en dehors des réunions

formelles des chefs d'Etat. On peut aussi la qualifier d'espace politique dessiné *par et pour* la bourgeoisie. Un espace physique (territorial, géographique, continental) privilégié de l'organisation de la production et des échanges, sur lequel s'exerce une « gouvernance » spécifique et articulée. Un espace organisé et cohérent, capable de faire des choix, y compris en sacrifiant une partie d'elle-même (voir la Grèce), mais aussi en effaçant une partie de la dette, c'est-à-dire en faisant perdre de l'argent à des créanciers.

De plus, en dehors des espaces nationaux qui existent encore, il en est d'autres plus restreints que l'Etat-nation, plus proches : ceux de la vie quotidienne, de l'entourage immédiat, du local, du professionnel... et qui se situent dans le domaine subjectif (en étant liés à des formes d'appartenance, des habitudes, des imaginaires...). De même que, dans le « système-monde », on trouve toute une hiérarchie allant du local au global, l'UE doit être considérée comme un niveau supérieur dans une superposition qui n'efface pas les niveaux inférieurs, mais les englobe, les oriente et en même temps s'en nourrit et sur lesquels elle s'appuie.

Ces différents niveaux expliquent la difficulté de créer des coordinations de lutte ou même de mouvements un tant soit peu organisés. On est là au cœur de cette contradiction : l'argument européen renvoie les gens à leur impuissance, mais en même temps on ne peut pas nier l'existence de cette Europe qui, par les décisions qu'elle prend, détermine une grande partie de la vie des gens.

L'UE comme lieu centralisé du pouvoir organisé de la bourgeoisie

Mais si avec l'UE le pouvoir du capital s'est renforcé, s'il a réalisé un saut à la fois quantitatif (par l'expansion territoriale, démographique...) et qualitatif (plus grande précision dans les objectifs et plus grand dirigisme pour imposer des politiques économiques aux Etats), c'est aussi au détriment des luttes à un niveau général. Peut-être pas sur les luttes de boîtes, sur les luttes sociales (pour demander tel ou tel équipement, ou des logements...), car elles se jouent surtout localement. Sur ce plan, c'est moins le poids de l'Europe que la longue accumulation des défaites de ces trois dernières décennies qui joue à

**Emanation des Etats,
et surtout des Etats
les plus puissants l'Europe
est un espace politique
dessiné par
et pour la bourgeoisie**

fond sur le sentiment de pouvoir lutter pour gagner, et donc sur leur dénouement.

Les instances dirigeantes des Etats et de l'UE sont encore obligées de faire semblant de garantir un peu le système de protection sociale, de retraite, etc. Mais la décision de remettre tout cela en cause, de même que tout ce qui est identifié par elles comme des freins aux profits, est plus facile à prendre si c'est au niveau européen. Par exemple, selon les secteurs, des choses sont introduites uniquement parce qu'elles naissent au niveau européen. Dans l'éducation, la notion de compétence n'aurait peut-être pas existé dans un cadre national. Pour l'agriculture, l'ultraproductivisme a été principalement impulsé et développé par l'échelle européenne. Pour le transport maritime, ferroviaire, routier, aérien aussi. L'instauration continuelle de nouvelles normes, sanitaires ou en matière de sécurité, qui permettent de générer sans cesse de nouveaux produits sur le marché, correspond à la pression de lobbies industriels de certains secteurs (industrie pharmaceutique...) organisés à ce niveau européen.

Cette plus grande organisation de la « gouvernance » capitaliste européenne a été d'autant plus facile à mener qu'avec l'UE aujourd'hui on est passé à une autre dimension : le gigantisme d'un marché interne de 510 millions d'habitants (330 millions pour la zone euro). Que pèsent des luttes locales éparpillées, face à ce gigantisme ? Sur ce point, on se retrouve dans la situation d'autres Etats-continentaux comme les Etats-Unis, le Brésil, l'Australie, où les effets de population ou de superficie jouent à fond pour contrecarrer les solidarités, les luttes, les tentatives d'organisation ou de liaisons qui ont tendance à beaucoup mieux fonctionner dans une certaine proximité, à une échelle humaine.

Les luttes doivent donc s'adapter à cette situation. Les capitalistes se sont unifiés, leurs vues convergent dans un seul sens. Or, du côté des travailleurs, on le vérifie chaque jour un peu plus, c'est la dispersion qui règne, la multiplication des cadres nationaux, sectoriels, de statuts... et la quasi-totalité des syndicats, déjà bureaucratisés et sans autre perspective que se reproduire comme couche intermédiaire entre le capital et le travail, sont devenus, avec la création de la Confédération européenne des syndicats (CES), des institutions parfaitement intégrées et fonctionnelles dans l'UE. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de retrouver, réinventer un cadre transnational de réflexion sur les luttes et les interventions dans les luttes ; faute de quoi on se dirige tout droit et très vite vers de plus grandes défaites.

Le projet européen dans la crise

De nos jours, la politique économique de la bourgeoisie européenne comprend plusieurs grands axes : des travaux d'infrastructure à cette échelle (notamment de transport pour les marchandises), mais aussi l'énergie (dont le nucléaire), et surtout une offensive politique sur plusieurs plans : l'attaque sur le coût du travail (qui se décline par le démantèlement du droit du travail, la plus grande flexibilité du marché, la baisse des « coûts » sur le salaire direct et indirect...), la rentabilisation et la privatisation du Welfare (la « protection sociale » et les « services publics ») permettant des aides et des transferts budgétaires supplémentaires de l'Etat vers les entreprises, le renforcement du pouvoir des « marchés financiers », etc. auxquels s'ajoutent les négociations avec les Etats-Unis sur le marché transatlantique (TAFTA) qui risquent de détériorer encore beaucoup de choses.

Du point de vue du capital, il y a bien une organisation politique qui sait à peu près où elle va. Et certains secteurs sont parfaitement organisés, comme la grosse paysannerie et l'agro-alimentaire. L'arrière-plan du projet capitaliste européen – qui est en même temps son objet – se situe aujourd'hui dans la crise. Pour parler vite, on peut dire qu'elle est une crise systémique ne conduisant pas forcément à un effondrement. Plutôt à une crise continue, un mode d'existence du capitalisme dans lequel la crise – et son pendant la précarité des emplois et des revenus – est devenue la norme.

Cette crise se déploie sur plusieurs terrains simultanément : crise du processus d'accumulation du capital (production/reproduction élargie) ; écologique ; des Etats-nations. Ensemble de crises qui touchent tous les aspects de la vie, dans la sphère de la production matérielle des marchandises et dans l'ensemble de la reproduction sociale, dans la destruction/appropriation des territoires et des écosystèmes pour les besoins de l'accumulation, dans la production alimentaire, la production et l'usage des savoirs, la mise en place de modes de maintien de l'ordre toujours plus autoritaires, policiers, carcéraux, où la frontière entre « sécurité publique » et guerre devient de plus en plus ténue.

Les projets européens que l'on connaît pour y être confrontés :

Le démantèlement et la privatisation du Welfare et des services publics

C'est un même projet mais appliqué différemment selon les pays (voir l'Allemagne comparé au Royaume-Uni, par exemple) ; on sait que, dans certains cas,

il n'y a presque plus rien à démanteler. C'est important pour les grands groupes capitalistes européens en termes de développement, de marchés, d'investissements à bas coût et souvent garantis par l'Etat. Cette tendance prend aussi des formes distinctes à l'intérieur d'un même pays : privatisation totale ou partielle (sous-traitance). Dans tous les cas, les maîtres mots sont productivité, rentabilité...

Les attaques sur le coût du travail

Les situations de départ ne sont pas identiques, les garanties juridiques ou de conventions collectives différant selon les pays. Et de même pour les habitudes : en Allemagne, il y a très peu d'heures supplémentaires, contrairement à la France. L'intensité des attaques n'est pas non plus pareille (en Grèce, ils ont, entre autres, baissé le smic et les salaires, supprimé les conventions collectives et introduit le licenciement massif des fonctionnaires).

La forteresse Europe

Le but, lui, est le même : non pas empêcher les flux migratoires mais utiliser les restrictions, les barrières de toutes sortes, les reconduites à la frontière, les centres de rétention, l'illégalité de la situation de « sans-papiers » pour maintenir et réguler cette clandestinité afin de garantir une main-d'œuvre sans droits « formels » et donc surexploitable.

Les grands travaux d'infrastructure

TVG, voies rapides pour les camions, extension ou création de ports maritimes pour des tonnages de plus en plus importants. Travaux d'aménagement qui se déclinent au besoin nationale ou localement (aéroport de Notre-Dame-des-Landes) et auxquels il faut ajouter des grands projets industriels « privés » ou semi-privés en matière d'énergie (EPR pour le nucléaire, champs d'éoliennes en mer, mines d'or en Grèce...).

D'un point de vue de classe, on peut dire en résumé qu'il s'agit là d'une politique concertée visant à intensifier l'exploitation du travail afin non seulement d'augmenter le taux de profit direct des entreprises concernées mais aussi de décharger sur le coût de la force de travail l'ensemble des coûts de la reproduction sociale, ceux des budgets des Etats, du financement des grands travaux et des grands événements, les coûts engendrés par des secteurs déficitaires mais jugés stratégiques (en France, la production de l'énergie nucléaire par exemple), ceux occasionnés par la dette publique et privée (les intérêts et les insolvabilités partielles). En revanche, sur des aspects jugés sans

Du côté des travailleurs, c'est la dispersion qui règne. Les syndicats, déjà bureaucratisés sont sans autre perspective que se reproduire comme couche intermédiaire entre le capital et le travail

doute moins prioritaires, on constate de grandes disparités dans des domaines comme l'organisation du système scolaire ou d'apprentissage. L'espace judiciaire européen existe, il continue de se mettre en place, avec des convergences en matière d'homogénéisation des catégories juridiques et de collaboration dans certains secteurs dits sensibles, comme l'antiterrorisme... mais sur d'autres plans, des juges se plaignent du manque de moyens pour la « délinquance financière ».

Cependant, ce n'est pas un hasard si la Cour de justice de l'UE est située au-dessus des Etats et agit comme un organe de contrôle de la légalité des décisions prises par eux ; ni si la Cour européenne des droits de l'homme se place elle aussi au-dessus des juridictions nationales et agit, en réponse à des recours individuels, comme une super-Cour d'appel pour invalider une décision de justice nationale « souveraine ».

Sur l'asile, il y a une tentative d'uniformiser les lois des Etats (les 26 de l'espace Schengen) par rapport à l'immigration extérieure. Ce qui ne va pas sans poser des contradictions ; ainsi, en Allemagne, où la bourgeoisie a besoin

d'immigrés « légalisés » pour ses usines nationales ou en Europe de l'Est.

Les Etats ne perdent pas le nord ! Ils sauvent les banquiers et soutiennent toujours plus les marchés financiers mais savent très bien où se situent les limites posées à la réalisation des profits

L'espace européen est très hétérogène :

En dehors de ses niveaux hiérarchiques, il y a un centre et des périphéries, et les résistances ont en partie fonction de ça.

Les plans d'austérité comportent à peu près les mêmes éléments dans les divers pays sur la séquence 2009-2013. La grande convergence, c'est la baisse du coût du travail, qui devient une condition essentielle du redressement des comptes publics et de la bonne marche de l'ensemble. Tout le discours sur la crise ou la « relance » est conditionné à cette baisse. Tout le discours sur la compétitivité des entreprises, la flexibilité et l'adaptabilité de la force de travail, le contrôle des chômeurs, et les menaces de radiation pour qu'ils réduisent leurs prétentions et acceptent des boulots de merde... indique que les gouvernements des Etats et de l'UE, après avoir sauvé les banques dans l'urgence en injectant des fonds dans les circuits financiers, n'ont pas perdu le nord ; et que s'ils accordent toujours plus de moyens aux « marchés financiers », ils savent très bien où se situent les entraves et les limites posées à la réalisation des profits.

En France, on ne connaît qu'une baisse du salaire indirect et des cotisa-

tions sociales patronales. Les attaques sur le salaire direct se font de manière déguisée, par les allongements du temps de travail dans le cadre de plan de « sauvegarde des emplois ». En Italie, le chantage du « modèle Marchionne » (patron de la Fiat) tend à s'imposer : maintien des postes de travail contre remise en cause des acquis (y compris les temps de pause, la durée du travail, l'imposition des heures supplémentaires, la fin du droit de grève). En Grèce, au Portugal, en Espagne, le salaire direct a été attaqué (jusqu'à 30 % en Grèce).

Dans certains pays, le salaire direct est attaqué sournoisement depuis plus de trois décennies par les vagues de licenciements successives. Le passage par le chômage et le « retour à l'emploi », en particulier dans les milieux ouvriers et peu qualifiés, se fait toujours par l'acceptation de nouveaux postes avec des salaires plus bas. C'est ce qui explique, avec les mesures étatiques de la dégressivité des charges en proportion inverse au montant des salaires, le nombre relatif toujours plus important des smicards dans l'ensemble des emplois subalternes/ouvriers, et la « découverte » assez récente qu'il y a de plus en plus de travailleurs « pauvres » dans des pays « riches » en même temps que la pauvreté devient toujours plus la condition de base et courante de la mise au travail.

Mais ce qui est en jeu à présent, au-delà des différenciations entre les pays, ce n'est pas seulement la donnée objective et chiffrable de la réduction plus ou moins grande des salaires, c'est aussi la réduction corrélative des capacités de négociation dessus – la réduction, au niveau de la subjectivité, des capacités de luttes collectives sur le salaire et le poste de travail, le sentiment d'impuissance, la perte de confiance en la possibilité d'inverser la tendance et de se lancer dans la bataille pour gagner. Alors qu'on aurait pu penser que des mouvements de résistance sociale européens, transnationaux, naîtraient de ces attaques, on a eu des mouvements interclassistes (Indignés) avec une grosse présence de la force de travail intellectuelle marginalisée et paupérisée, et, par ailleurs, des revendications de type souverainiste. Deux positions qui peuvent se retrouver dans une dénonciation commune surtout morale du capitalisme, de ses abus, de la trop grande place prise par la « voracité » du capital financier mondialisé, des banques, etc., au détriment de la « vraie économie ». Enfin, il y a eu des mouvements de colère plus ou moins spontanés, avec des effets de contagion : Balkans, Roumanie, Ukraine... aux effets les plus chaotiques et les moins prévisibles, où les dimensions nationales et de citoyenneté sont totalement intriquées aux questions sociales.

Résistances éparpillées, internationalisme en berne...

Pourquoi si peu de résistances et de convergences ?

Pour le moment encore, le cadre principal, les références politiques institutionnelles qui font sens pour la plupart des gens, y compris les militants les plus internationalistes, et fonctionnent sont celles de chaque pays. Or dans chaque pays les choses se présentent différemment de nombreuses raisons qui se cumulent (institutions, histoire politique et sociale, références culturelles, niveau de développement, plus ou moins grande importance du secteur public, type de tissu économique, situation géopolitique...). Il y a par exemple des sous-zones en Europe : zone méditerranéenne avec plus de relations (la France, l'Italie, l'Espagne...); zone continentale et septentrionale (Allemagne, Pays-Bas, Danemark...) avec plus d'ouverture sur les ex-pays de l'Europe de l'Est (Tchéquie, Slovaquie, Pologne...). Ces références et cadres de pensée, de vie, d'action, différents touchent aussi les milieux politiques, les réseaux, les franges politisées, où, selon les pays, les mots, les langages n'ont pas le même sens et les priorités ne sont pas les mêmes. Le nucléaire n'est pas un objectif de lutte dans certains pays. Et le niveau des attaques sociales n'ont rien à voir en Grèce, en Espagne et au Danemark. Quant au Royaume-Uni, qui en outre n'est pas dans la zone euro, il n'y a plus grand-chose à privatiser et la flexibilité du marché du travail y est déjà maximale, avec les jobs « zéro heure », les licenciements express, le flicage et les mises au travail forcé et gratuit des chômeurs (*workfare*). Tous ces éléments donnent une impression de grande hétérogénéité : les échéances institutionnelles et les calendriers de mobilisation sont différents pour chaque pays. Les seules échéances qui peuvent fonctionner comme moment fédérateur, ce sont celles des mouvements : il y a quelques années, le Somport ; plus récemment, le mouvement NoTAV du Val de Susa, NDDL...

Des embryons.

Ces dernières années, à la suite de la séquence « altermondialiste » avec ses contre-sommets et leurs rituels, ses « experts » et ses activistes de rue, des réseaux assez discrets ou souterrains (comme Reclaim the Fields ou No Borde) ont maintenu le fil de liaisons horizontales transnationales autour de contestations sur les thèmes droit au séjour/liberté de circulation ou refus de la société capitaliste industrielle et consumériste. Ces réseaux activistes,

qui en général fusionnent avec des modes de vie ne s'identifiant pas avec les normes sociales, du salariat, du projet familial..., ont contribué, avec d'autres, à la diffusion de modes d'action directe, de modes d'occupation de zones à défendre en s'y installant physiquement, dessinant ainsi des zones de conflit repérables et des lieux d'agrégation et de connexion pour la lutte et entre les luttes.

Quant au surgissement de mouvements comme les Indignés, indépendamment de leurs ambiguïtés, limites et confusion, ils ont eu une réelle importance en Espagne et dans une moindre mesure en Grèce, où le mouvement des places n'a duré que quelques semaines, alors que certains y voyaient un peu rapidement le début d'un soulèvement général et mondial.

Cette idée d'un mouvement européen voire transnational – puisque les références se retrouvaient dans les soulèvements du « printemps arabe » et se sont propagées aux Etats-Unis (mouvement Occupy), en Turquie (Taksim/Gezi Park), au Brésil, dans les Balkans... – ne s'est pas non plus concrétisée, même s'il y a eu des prolongements souterrains, l'ouverture d'espaces de lutte nouveaux (sur le logement en Espagne, réseaux d'entraide sociale en Grèce, pour la baisse – obtenue – des transports publics au Brésil...).

Des fantômes

Les politiques d'austérité imposées par la Troïka ont provoqué, entre 2011 et 2013, des journées de grèves générales, notamment au Portugal et en Grèce, et des vagues de manifestations dans l'Etat espagnol sur la défense des emplois et services publics (les *mareas* de couleurs différentes selon le secteur concerné), mais toutes ces contestations sont restées dans les cadres nationaux.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas des syndicats que viendra la moindre initiative susceptible de modifier la situation. La Confédération européenne des syndicats (CES) n'est même pas une création des syndicats déjà bien bureaucratés et intégrés, mais purement celle de l'UE, avec 800 employés payés par elle et dont l'ancien secrétaire général gagnait plus de 8 000 euros par mois. Une bureaucratie qui a atteint un tel niveau que sa secrétaire générale actuelle n'a jamais été militante syndicale ni même syndiquée de sa vie : elle était employée du syndicat comme cadre supérieure.

Cette CES a appelé à voter oui au référendum de 2005, et organise régulièrement des journées d'action bidons avec manifs à Bruxelles... tous frais payés par l'UE.

Face à cette hyperbureaucratie, les petits syndicats qui se veulent alternatifs et plus combatifs (SUD-Solidaires, CGT espagnole, SAC de Suède, Unicobas d'Italie...) ont certes organisés diverses réunions entre eux, mais cela n'a pas été plus loin. Si l'on prend les différents cadres nationaux, il n'y a qu'en Italie que quelques journées de grève et de manifestation ont eu une certaine importance, parce que les « syndicats conflictuels » à leur initiative se sont chaque fois alliés à avec de nombreux autres mouvements (logement, No Tav, migrants, précaires...). Mobilisations qui, notons-le au passage, n'ont connu aucun écho dans le petit milieu du syndicalisme alternatif ici.

Déplacement et transfiguration de la question sociale

Dans le cadre de chaque Etat-nation, la « question sociale » est aussitôt interprétée comme une menace pour l'unité nationale ; et toutes les institutions établies, les médiations, les modes de régulation des conflits sociaux visent à désamorcer cette menace sans jamais y parvenir vraiment ou totalement.

L'UE permet de déplacer la question sociale dans un ailleurs, un hors-champ, un hors-cadre sur lequel on n'a pas prise, ce qui incite à croire qu'on ne peut rien faire. Cette incitation à ne rien faire a des points d'application bien précis, comme les services publics (voir La Poste, la SNCF, la SNCM...). Cependant, dans ces grandes structures productives de biens et services qui doivent devenir rentables, dégager des profits avec ou sans privatisation, ce qui se joue, c'est fondamentalement la modification du rapport capital/travail, de nouvelles exigences de productivité et organisation du travail qui pourrissent la vie des gens et portent atteinte à leur capacité de résister. Si ces mesures sont contestables, ce n'est pas parce qu'elles viennent de Bruxelles, mais parce qu'elles obéissent à des exigences sur le mode d'exploitation très basique de la force de travail. Ce cadre de l'UE a donc une double fonction : désamorcer les velléités de lutte et occulter les enjeux sociaux en termes d'exploitation, de rapports de classes concrets et quotidiens.

De plus, ces nouvelles normes d'exploitation qui s'implantent un peu partout, ce n'est pas l'UE ou l'espace européen qui les ont inventées : elles viennent de multinationales (Continental, ArcelorMittal pour Florange, Kering pour La Redoute...). Ces grands groupes ne « subissent » pas les normes européennes, eux : ils les utilisent tant que cela leur convient, les contournent le

cas échéant et les font modifier à leur convenance si nécessaire.

Le discours de l'impuissance est alimenté par une grande partie de la gauche qui se raccroche au cadre national (comme Mélenchon, le Front de Gauche, ATTAC...), et donc qui transfigure et convertit la question sociale en une question nationale, de patrimoine économique et de « modèle social » à défendre, de politique monétaire souveraine à retrouver...

D'un autre côté, aucun bilan sérieux n'a été fait sur les luttes – les luttes de boîtes, mais aussi les tentatives de créer de manière volontariste des mouvements sociaux européens, à la fin des années 1990 et au début 2000. Des tentatives avec Bourdieu notamment, comme les Marches européennes contre le chômage, la Marche internationale des femmes, les tentatives de lancer une grève générale européenne ; tout cet activisme n'a rien donné en termes de mouvement réel. Ce furent des initiatives sans lendemain dont les bilans n'ont pas été tirés.

Par ailleurs, le Parlement européen a créé beaucoup de relais « sociaux » en étant capable d'intégrer des collectifs, des mouvements financés par des fonds européens sous divers intitulés (contre l'exclusion, pour la parité hommes-femmes, pour l'économie sociale ou le commerce équitable...), et la réforme des universités a créé des centaines d'emplois de bureaucrates diplômés de l'UE. Même les forums sociaux « altermondialistes » n'ont été possibles que grâce à des financements publics, dont certains européens.

Aujourd'hui, en marge de cette économie sociale en partie subventionnée, il s'est mis en place une pression médiatique et politique considérable visant à intégrer individuellement les codes et les motivations du capitalisme, à créer des micro-entreprises, à faire accepter le statut d'entrepreneur (présenté comme le seul projet possible pour réussir sa vie) afin de s'intégrer dans le tissu économique en s'y investissant en tant que capital humain. Un discours qui, si l'on ne perd pas le fil de l'histoire récente, remonte loin en arrière, à la « politique de la ville » (et l'insertion par l'économie) des années Mitterrand, où le « devenir patron » des jeunes prolétaires des cités tenait lieu de politique sociale.

Fait à partir d'un débat aux rencontres d'Eychenat, été 2014

L'UE permet de déplacer la question sociale dans un ailleurs, sur lequel on n'a pas prise, ce qui incite à croire qu'on ne peut rien faire

TAFTA (grand marché transatlantique) et CETA (accord UE-Canada)

Les deux frères jumeaux

Il est évidemment un peu difficile de vous faire le suivi d'un traité négocié dans le plus grand secret. On est obligé de s'en référer à ce qui sort publiquement. Et justement, un autre traité négocié cette fois-ci entre l'Union Européenne et le Canada vient d'être approuvé par le Conseil et le Parlement européens. On peut donc s'y référer pour avoir une idée de ce qui pourrait être signé avec les U.S.A.

Le CETA, brouillon du TAFTA

Le CETA, c'est l'accord signé avec le Canada. Le TAFTA, c'est l'accord secret en cours de négociations avec les U.S.A. Le CETA a été signé le 18 octobre et doit encore être ratifié par les 10 provinces canadiennes et les 28 Etats de l'Union Européenne. On peut donc encore s'y opposer. Que prévoit-il ?

Il est déjà à noter qu'il reprenait au départ à peu près mot pour mot les dispositions sur les droits d'auteurs à l'origine du rejet du traité ACTA, et ce quelques jours à peine après ce rejet. Il en est de ce traité comme des autres, ce sont dès le départ des dénis affichés de la démocratie. Comme pour le TAFTA en cours de négociation, le contenu de l'accord n'a été dévoilé qu'après sa signature. Il fait 1634 pages, et je n'ai trouvé l'accès qu'à sa version anglaise, ce qui dépasse mes capacités. Je me baserai donc sur l'analyse qu'en a publiée ATTAC (1), fondée elle sur une version fuitée, seule disponible à l'époque de cette analyse. L'accord a été très légèrement modifié depuis.

Le préambule rappelle le droit des états à légiférer sur des questions comme l'environnement, la santé, la morale, etc. Sauf qu'un préambule n'a pas de vertu contraignante, ce sont les articles de l'accord qui comptent. Et ces articles consacrent le droit des multinationales à légiférer à la place des Etats. Au-delà d'un accord de libre-échange, c'est bien, comme le TAFTA en cours de négociations, un accord de dérégulation.

Comme dans le TAFTA, il s'agit de protéger les investissements des multinationales. Il serait prévu de prohiber «l'introduction de restrictions liées à la volonté de réguler l'usage des terres, de proté-

ger l'environnement ou de limiter la consommation de ressources naturelles, ou encore de limiter le nombre de licences ou d'autorisations dans le domaine des télécommunications en raison de contraintes physiques ou techniques.» (1) Il serait également interdit «à une collectivité publique de fixer des seuils minimaux de contenu local à un investisseur, de même que de donner préférence à des produits ou des services locaux dans leurs commandes publiques.» (1)

Surtout, comme dans le TAFTA toujours, le texte interdit l'expropriation indirecte, c'est-à-dire de prendre des mesures législatives qui nuiraient à la rentabilité d'un investissement. «Le texte permet donc aux entreprises européennes et canadiennes de fonder la rentabilité de leurs investissements sur une garantie de stabilité réglementaire et/ou normative, garantie du financement immédiat de leur projet et garantie des profits futurs.» (1) C'est la grande nouveauté de toute une série d'accords qui sont en train d'être signés et négociés à travers le monde. On a vu dans un numéro précédent comment c'est déjà utilisé vis-à-vis de pays du tiers-monde et même au-delà par les multinationales (2). Cet accord l'étend encore à une zone importante des pays développés. Si le TAFTA était signé, vus les poids réunis des Etats-Unis et de l'Union Européenne, plus le Canada avec le CETA, ce serait de fait imposé à l'ensemble du monde.

Comme dans son grand frère le TAFTA, une liste d'exceptions est prévue (d'où les 1634 pages de l'accord). Comme pour son grand frère, on ne pourra pas rajouter d'exceptions ensuite, sauf unanimité des signataires. «Or la liste des réserves formulée au plan communautaire, comme par la France spécifiquement, ne semble pas spécifier clairement que les services d'intérêt général que sont l'éducation, la santé ou encore les services sociaux seront explicitement des secteurs soustraits à la libéralisation des investissements.» (1) Mais surtout, c'est la philosophie même de ce type d'accord qui est inacceptable. Jusque là, les accords prévoyaient des exceptions en faveur des multinationales, lesquelles ne se sont jamais privées d'en réclamer (et en obtenir) plus. Là, c'est l'inverse. Il peut y avoir éventuellement des exceptions en faveur de la souveraineté des états. Notamment, si quelques exceptions sont prévues concernant les services publics, il y aura un «effet de

cliquet»: il est toujours possible de privatiser, mais interdit de (ré)intégrer un service dans le giron du service public.

Une justice indépendante des états, mais pas des multinationales

Comme dans le TAFTA, un mécanisme de règlement des litiges est prévu. Plusieurs instances internationales existent. Le texte précise qu'il pourra être fait appel au CIRDI et à l'UNICITRAL.

Le CIRDI a été créé le 14 octobre 1966 par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) afin d'arbitrer les conflits entre un État et un investisseur originaire d'un autre État. C'est en fait un code de règles qui s'applique à un tribunal ad hoc créé à chaque fois par les parties. Le conseil d'administration comprend un représentant de chaque État contractant. Chaque partie est libre de nommer les arbitres qu'elle souhaite mais le CIRDI met à disposition une liste d'arbitres. Il a son siège à Washington au sein de la Banque mondiale, auprès des divers organismes qui font partie du groupe de la Banque Mondiale : l'arbitrage est rendu avec le concours de trois arbitres (l'un étant désigné par l'État, l'autre par l'investisseur et le troisième par la Banque), et la décision est sans appel. Il n'y a pas d'audience publique. Le CIRDI n'est pas gratuit: les parties qui font appel à lui doivent payer une redevance. (3). Tout ça est très opaque.

On peut là encore retenir l'analyse qu'en fait ATTAC. «On observe un parallélisme entre la multiplication considérable des traités bilatéraux sur l'investissement depuis la fin des années 1980 et le nombre de procédures engagées devant le CIRDI par des investisseurs contre des États. Il apparaît que les modalités de défense du capital introduites dans ces traités ont servi de fondement pour la multiplication de ces procédures. En effet, la plupart des procédures engagées devant le CIRDI par des investisseurs n'auraient pas été recevables devant les instances d'arbitrage de droit international classique respectueuses de la souveraineté des États. Par contre, en se fondant sur l'application de traités bilatéraux, ces procédures étaient recevables par le CIRDI, dès lors que les États ayant signé un traité de promotion et protection des investissements (TPPI) avaient adhéré au CIRDI.» (4)

Tous les traités de protection de l'in-

(1) CETA, marche-pieds pour l'Accord transatlantique, france.attac.org

(2) TAFTA, TTIP, Grand marché transatlantique, qu'est-ce que c'est ?, Courant Alternatif n°242, été 2014

(3) Sources : wikipedia et france.attac.org

(4) Le Centre international de règlement des différends sur l'investissement (CIRDI), france.attac.org



I WANT YOU TO STOP TAFTA

vestissement et de la propriété intellectuelle, tels que le TAFTA, le CETA, mais aussi plus anciennement l'ALENA et des centaines voire des milliers de traités bilatéraux, concèdent à l'investisseur le privilège d'éviter la juridiction nationale du lieu d'investissement et de choisir un tribunal international directement sans être tenu, comme le sont les investisseurs nationaux, d'épuiser la voie juridictionnelle nationale. Ces traités reconnaissent à l'investisseur étranger l'immunité face aux normes de l'État récepteur et le privilège de lancer une procédure contre un État devant un tribunal indépendant des cours de justice conventionnelles, tel que le CIRDI. (4)

L'investissement est défini de façon très large, de même que la notion de bénéfice. C'est ce qui permet aux multinationales de gagner à tous les coups. Le Mexique a été condamné en 2000 à verser 16,7 millions de \$ à Metalclad pour lui avoir interdit un dépôt de déchets hautement toxiques. L'état vénézuélien a voulu interdire une augmentation des péages qui provoquait d'importantes manifestations populaires. Il a été condamné car «il incombe à l'État de savoir quelle force il doit déployer pour pouvoir remplir ses obligations contractuelles» et «les fonctionnaires vénézuéliens qui ont négocié le contrat ne pouvaient pas ignorer que l'augmentation des tarifs de transport résultant de l'aug-

mentation des tarifs d'autoroute provoquerait une protestation populaire.» (4)

Le CIRDI a une vision très large de sa compétence et de son autorité: il décide seul de sa compétence (art. 41); il ne publiera pas l'arrêt sans le consentement des deux parties (art. 48); l'arrêt est obligatoire et ne peut faire l'objet d'appel ni d'aucun recours (art. 5); le tribunal décide de l'admissibilité de toute preuve (art. 34); il pourra recommander d'office l'adoption de mesures provisoires; il pourra modifier ou annuler ses recommandations à tout moment (art. 39). (4) C'est en fait un véritable pouvoir législatif mondial, mais sans les compromis sociaux qu'impose la démocratie même parlementaire, entièrement aux mains des multinationales.

Une législation mondiale co-écrite par les multinationales

Ceci est d'autant plus vrai que le CETA prévoit un autre volet, celui de la «coopération réglementaire». La reconnaissance mutuelle des normes (si c'est légal dans un pays, ça l'est dans l'autre) ne serait pas prévue, mais leur convergence si. Une coopération réglementaire est prévue, officiellement pour nous permettre un meilleur niveau de bien-être, ainsi qu'un échange d'informations. Mais il est bien précisé que

l'objectif est de «(a) prévenir et éliminer les barrières non nécessaires au commerce et à l'investissement; (b) renforcer le climat de compétitivité et d'innovation, incluant la recherche de la compatibilité réglementaire, la reconnaissance mutuelle et la convergence» (1)

Un «forum de coopération réglementaire» serait mis en place, sans précision quant à ses modalités de composition, de saisine, de décision et de contrôle. Citons une nouvelle fois l'analyse d'ATTAC: «Pourtant celui-ci aura toute compétence pour consulter en toute opacité les «parties privées» (les lobbies de toutes sortes - art X-8) tout au long du processus. Il sera supervisé par un haut-fonctionnaire issu de chacune des Parties, qui auront toute latitude pour inviter «les parties intéressées» aux questions traitées à leur convenance; il ne sera donc soumis à aucune obligation d'impartialité et de consultation égalitaire entre tous les acteurs concernés.

Il adoptera son propre cahier des charges et sa propre feuille de route, et sera responsable devant le «Conseil du CETA» (l'organisme de supervision de la mise en œuvre du présent accord), en somme des fonctionnaires de la DG Commerce de l'UE et du Ministère canadien du Commerce. En outre les champs de compétences thématiques ou sectoriels de ce Forum de coopération réglementaire ne sont en rien limités. Or le texte ne donne aucune sorte de précision sur la façon dont sera organisée la participation des États membres et de leurs organismes régulateurs compétents, pas plus que sur la façon dont les circuits de supervision institutionnelle et politique que devra respecter ce FCR.» (1) En d'autres termes, suite à cet accord, la réglementation pourra changer, mais c'est ce forum, et non plus les parlements ou gouvernements nationaux, qui s'en chargera. Et ce qu'il aura décidé aura force de loi.

Quelles réactions ?

Pour le moment, le principal obstacle à la signature de cet accord est... l'Allemagne! Le ministre allemand de l'Economie, le social-démocrate Sigmar Gabriel, a déclaré jeudi 25 septembre devant les députés du Bundestag: «Nous devons essayer de renégocier. (...) Le chapitre sur la protection des investissements n'est pas acceptable en l'état aux yeux de l'Allemagne» Il faut dire que ce pays est actuellement en procès pour ses décisions sur le nucléaire et la protection de l'environnement. Citons « La Tribune », journal généralement bien informé des affaires: «Or le Commissaire européen au Commerce Karel de Gucht ne veut pas entendre parler d'une éventuelle remise à plat. «Si nous rouvrons les négociations sur CETA, alors c'est la mort de l'accord», a-t-il déclaré au quotidien Frankfurter Allgemeine Zeitung. En effet, pour lui, renégocier mettrait en péril l'aboutissement de son grand-frère, le fameux partenariat transatlantique, qui suscite lui aussi beaucoup de méfiance

(5) Libre-échange : pourquoi l'accord UE-Canada risque de ne pas être ratifié, La Tribune, 25 septembre 2014

dans les pays européens - notamment en Allemagne - et dont le prochain cycle de négociations aura lieu à Washington du 29 septembre au 3 octobre. Aussi le commissaire belge veut-il aller (très) vite pour conclure cet «accord [qui] est un modèle pour les négociations commerciales avec les Etats-Unis», avant de passer le flambeau à la Suédoise Cecilia Malmström.» (5)

On peut se demander pourquoi le gouvernement allemand ne réagit que maintenant. Même lui aurait été tenu à l'écart du secret des négociations? Ou alors, effet d'annonce vis-à-vis de son opinion? En tous les cas, ceci renseigne sur les tensions à l'intérieur même de la bourgeoisie et le bras de fer en cours. Tout cet accord sera supervisé ensuite par les commissaires de l'UE. On savait ceux-ci au service de la bourgeoisie, par définition, on voit qu'à l'intérieur de cette dernière, un bras de fer est engagé, et que la commission européenne est clairement du côté des multinationales contre les institutions étatiques qui auraient des velléités de résistance. Bien entendu, tout ceci n'est qu'une question de partage du pouvoir. Ils acceptent tout l'accord, sauf les mécanismes de règlement internationaux, c'est-à-dire que la question est de savoir si les gouvernements conservent un pouvoir législatif ou non. L'étonnant est que seule l'Allemagne proteste. Tous les autres pays semblent approuver des pieds et des mains qu'on leur retire leurs derniers lambeaux de pouvoir.

Ceci dit, ces contradictions internes donnent une chance supplémentaire de faire capoter l'accord, et donc le TAFTA par la suite, s'il y a des mobilisations.

Une évolution mondiale très inquiétante

ALENA, CETA, TAFTA et les innombrables accords déjà ratifiés ou en cours de négociations dessinent une évolution très inquiétante du capitalisme mondial. C'est comme si un nouveau partage du pouvoir était en train de se mettre en place. Les Etats-nations res-

tent formellement l'institution politique de référence. Ils s'étaient constitué certes comme piliers de la défense des intérêts de la bourgeoisie triomphante, mais sur la base d'un compromis social, variable selon les nations (et les rapports de force locaux). Ils avaient en effet besoin de la légitimation de la démocratie. Ce qui se dessine, ce n'est pas la constitution d'un super-Etat mondial, qui devrait trouver une légitimation, et à qui se poserait donc aussi la question de la démocratie. Ce serait plutôt un nouveau partage des pouvoirs. Des accords, généralement négociés dans le plus grand secret, et en tous les cas beaucoup trop complexes et techniques pour pouvoir être divulgués et compris massivement, permettent de fait aux multinationales de dicter leurs conditions réglementaires et législatives, ce qui était traditionnellement le rôle des parlements. Ces multinationales n'ont pas besoin de constituer une organisation étatique ou non gouvernementale, de toutes façons, leurs intérêts convergent. Elles contrôlent aussi le pouvoir judiciaire par le biais des tribunaux arbitraux internationaux. Si leurs intérêts divergent, c'est là que leurs différends se règlent de toutes façons, ou dans d'autres structures «ad hoc». Les états nationaux ne disparaissent pas pour autant, au contraire. Leur rôle à eux se réduirait à un rôle exécutif, faire exécuter les lois décidées ailleurs. En clair, de mobiliser les forces armées (police et militaires) pour faire respecter les accords, et le fisc pour faire payer les amendes. Ces états ne peuvent alors qu'être de plus en plus autoritaires.

Ceci pose de façon encore plus urgente la question des résistances internationales (ou plutôt pour le moment de leur absence). D'autant que se dessine une autre évolution inquiétante. La seule légitimation qui resterait aux Etats-nations serait le nationalisme. Or, une partie de l'opposition aux traités se fait justement sur des bases nationalistes, genre pour le TAFTA encore un truc imposé par les ricains, ou, version

tout aussi courante, l'Europe se couche devant les ricains. C'est totalement faux. L'Europe se couche devant les multinationales de toutes nationalités, y compris européennes, pour qu'elles puissent imposer leurs lois dans tous les pays, y compris les Etats-Unis. Bien sûr, la version nationaliste a forcément du succès, y compris dans les milieux qui nous sont proches: elle a le mérite d'être simple, et de proposer une solution simple. Cette version est d'autant plus dangereuse que c'est sur elle que s'appuieront les gouvernements pour obtenir des amendements à la marge, amendements favorables à «leurs» multinationales (en faveur des banques pour l'Europe, en faveur des OGM pour les USA, etc.). Ils pourront ensuite se parer des «concessions» obtenues pour légitimer leur signature qui de toutes façons est prête d'avance.

En tous les cas, si cette évolution mondiale se vérifie, c'est un tournant dans les modes de gestion capitalistes que nous sommes en train de vivre. Ce n'est certes pas la fin de la lutte de classes, au contraire. C'est pour le moment une victoire par K.O. de la seule classe pour soi organisée au niveau mondial, la grande bourgeoisie, et un renforcement de la dictature de la bourgeoisie. En même temps, la dénonciation de ces traités, si elle commence à rencontrer de l'écho, peut les faire capoter. C'est en effet la base même de la légitimation des états actuels qui est sapée par ces traités, la légitimation démocratique. Le parlement européen a donné officiellement mandat pour que des négociations soient menées en son nom sans qu'il en soit tenu informé quasiment jusqu'à la signature. Qu'en est-il des débats parlementaires de la démocratie représentative? Comment les députés pourront-ils défendre devant ce qu'il leur reste d'électeurs qu'ils se sont privés du pouvoir de légiférer sur autre chose que sur les moyens de nous réprimer?

Sylvie



La réforme territoriale (3^{ème} partie)

Le plus grand flou règne

En 2012, les opposants à la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales (RCT), devenus alors la majorité parlementaire, ont décidé d'abroger par petites touches successives les principales dispositions d'un texte, qui pourtant aurait pu malgré ses défauts, d'une part entrer en application dès 2015, et d'autre part conduire à des économies budgétaires par le biais des conventions de gestion, et de liens de gouvernance incarnés par le conseiller territorial.

Deux reproches majeurs étaient adressés à ces projets de réforme territoriale. Le premier est qu'ils ne reposent pas sur une volonté affirmée et observée dans les faits de rechercher un consensus, afin de susciter l'adhésion la plus large possible, synonyme d'efficacité et d'efficience publiques. Le dernier épisode du caractère impensé de ces projets de réforme, d'ailleurs étonnamment passé sous silence par les médias, est le calendrier électoral des élections locales.

Le second reproche est l'évitement. Tous les gouvernements depuis deux décennies sont parfaitement informés de la dérive des dépenses sociales, dont le déficit de financement pour les allocations de solidarité avoisine les 50 Md€ sur 10 ans, avec une perspective de déficit de 2,3 Md€ d'ici 2017. Les conseils généraux seront déjà en cessation de paiement que les dispositions de la loi auront à peine été votées, et ce alors même que les métropoles et les grandes agglomérations ont fait savoir qu'elles refusaient le principe de se voir transférer les dépenses de solidarité.

A quelques jours de la seconde lecture par le Sénat du premier projet de loi de la réforme territoriale, la confusion est grande. La fusion des régions s'annonce complexe. Il faudra dans les nouveaux ensembles harmoniser des politiques de transport, d'éducation, d'aides aux entreprises et de formation différentes, lisser les primes et conditions de travail des agents, transférer des personnels du fait de nouvelles compétences. Selon l'association des régions de France, ce travail demandera «deux à trois ans». Certitude : il ne générera pas d'économies. Les sénateurs avaient refusé en juillet de discuter la carte des 14 régions préparée à la hâte par le gouvernement. Ils ont depuis digéré la nouvelle carte à 13 régions dont ils acceptent la grande majorité des fusions de régions. En revanche, la mobilisation intense des Alsaciens a payé. Les sénateurs devraient plaider pour offrir aux présidents de région opposés aux rapprochements la possibilité de s'ar-

Dans l'exposé des motifs du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, on peut lire : «L'État est notre garant. Agir pour les générations futures en opérant des choix stratégiques pour développer les atouts exceptionnels du pays, définir la règle commune dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité qui garantissent la cohésion nationale par-delà nos différences, contrôler l'application des lois, protéger les citoyens en exerçant l'ensemble des missions régaliennes et veiller à la cohésion sociale comme territoriale pour que nul ne reste en marge du destin national : telles sont les principales missions assurées par l'État.

Si l'État est seul responsable de ces fonctions, les collectivités, dotées de conseils élus, sont les mieux désignées, dans le cadre de leurs compétences et en lien avec l'administration territoriale de l'État, pour assurer la déclinaison et la mise en oeuvre des stratégies nationales, au plus près des populations et des territoires.»

ranger localement. Autrement dit, l'Alsace pourrait rester seule et Champagne-Ardenne rejoindre la Lorraine, par exemple. «Nous ne pouvons pas accepter l'augmentation de la taille des régions sans que les départements soient maintenus». Le projet de loi prévoit la possibilité pour un département de rallier jusqu'en 2019 une autre région que la sienne, à condition d'obtenir l'autorisation des deux régions d'arrivée et de départ. Certains sénateurs souhaitent faciliter ce droit d'option en réduisant l'autorisation à la seule région d'arrivée et du département.

Les élections cantonales sont officiellement fixées en mars 2015 et les régionales à la fin de l'année prochaine. Les sénateurs UMP plaident eux pour un doublé en décembre 2015. Le Conseil constitutionnel a été sollicité discrètement par le gouvernement pour étudier un calendrier alternatif fixant les cantonales en décembre 2015 et les régionales en mars 2016.

Le deuxième projet de loi concernant les compétences des régions, qui seront accrues au détriment des départements, sera examiné par le Sénat «mi-décembre» puis par l'Assemblée nationale, pour une adoption définitive «en janvier ou février au plus tard». Cette répartition des compétences n'est pas déterminée et fait l'objet d'une âpre bataille. Les métropoles n'ont pas envie de se charger du social qui leur est promis avec la suppression du conseil général et elles veulent devenir leaders sur l'économie, domaine réservé aux régions. Il faudra aussi déterminer quelles ressources fiscales seront accordées à chaque collectivité ou bien si l'État se réserve la répartition, ce qui lui permet de... baisser les dotations (onze milliards sur les trois ans à venir).

Les grandes manœuvres

Manuel Valls a prononcé le 10 octobre 2014, un plaidoyer pour la régionalisation, comblant d'aise les présidents de région, inquiets d'une possible recentralisation à l'heure de la réforme territoriale. Devant le 10^{ème} congrès de l'Association des régions de France (ARF), il a fait deux promesses sur deux revendications-clé des présidents de région : celles-ci seront seules à avoir la main dans le soutien aux PME sur les territoires, et elles auront bientôt «une fiscalité économique» dont elles sont aujourd'hui en grande partie privées. «Les régions disposeront d'une compétence exclusive» en matière de soutien aux acteurs économiques, alors que cette compétence est également assurée actuellement par les départements. Il a promis que «les nouvelles compétences s'accompagneront d'une redéfinition des ressources des régions et qu'elles disposeront d'une fiscalité économique» afin de les inciter «à développer l'activité et l'emploi».

Lors de ce congrès, l'ARF a présenté ses «Dix propositions pour la réforme territoriale». Pour «assurer la réussite de tous en accompagnant les jeunes du collège à l'emploi», l'ARF demande tout d'abord «le transfert de la gestion des collèges aux Régions pour mettre en cohérence les stratégies éducatives», mais aussi «l'expérimentation de la territorialisation du service public d'accompagnement vers l'emploi» et «la création d'une bourse régionale d'offres de stage et d'apprentissage».

Concernant le développement économique, l'ARF propose que la Région soit la seule interlocutrice pour l'appui aux PME et ETI et que soit mis en place «un pacte de soutien en matière d'innovation».

Sur le dossier des transports, l'ARF demande que l'on investisse «dans la

modernisation des infrastructures et dans de nouveaux trains régionaux plus confortables, plus capacitaires et plus accessibles». L'association souhaite par ailleurs que se développent les services de transport régionaux, que soient mises en place de nouvelles politiques tarifaires et que l'on coordonne davantage les différents modes de transports.

Côté environnement, l'ARF souhaite «rassembler l'ensemble des schémas régionaux thématiques concernant l'aménagement du territoire» et que soit confiée aux Régions la compétence espaces naturels sensibles. L'association s'engage par ailleurs directement au service de la transition énergétique dans les territoires, en demandant la création d'un «service public régional de l'efficacité énergétique».

L'ARF souhaite d'autre part que soit désigné un responsable pour chaque politique publique. «Adoptons un principe clair : une compétence = un responsable».

Autre proposition : l'association souhaite que les ressources soient adaptées aux missions des collectivités locales, ce qui répond d'après elle à la fois à «un principe d'adéquation» et à «un principe de précaution financier».

Afin de «réduire les inégalités territoriales» et de «lutter contre le sentiment d'abandon de nos citoyens», l'ARF souhaiterait que l'Etat se recentre sur «la définition des grands objectifs de la nation et ses compétences régaliennes et de péréquation» et que soit repensée «la relation Etat-Régions». Elle préconise par ailleurs de «fusionner les différents schémas en un seul schéma prescriptif élaboré par les Régions».

L'association souhaite que soit confiée aux Régions «la possibilité d'adapter leurs politiques publiques aux réalités de leurs territoires». Il s'agirait de transférer aux conseils régionaux un pouvoir «de nature réglementaire», mais aussi de «renforcer leur capacité à demander des modifications législatives et réglementaires», de rendre effectif le droit pour chaque Région d'expérimenter d'exercice d'une compétence que les autres Régions n'exercent pas et, enfin, de «laisser aux Régions des latitudes pour mettre en place les outils de gouvernance adaptés et organiser les concertations entre collectivités». La dernière proposition faite au gouvernement prend la forme d'une promesse. Celle de «revivifier la République grâce à la démocratie locale».

Le maintien de certains conseils départementaux, en zone rurale ou de montagne, était une condition du Parti radical de gauche pour rester au gouvernement lors du remaniement de la fin août. Mais le nombre exact de conseils départementaux maintenus reste encore incertain, alors que le plan initial du gouvernement était leur disparition complète à l'horizon 2020. Manuel Valls a proposé trois scénarios

pour l'avenir des conseils départementaux (ex-général), que le gouvernement souhaite faire disparaître en partie autour de 2020 dans le cadre de sa réforme territoriale. Le Premier ministre, qui s'exprimait devant les élus de l'Association nationale des élus de la montagne (Anem) à Chambéry, a proposé que dans les départements dotés d'une métropole comme à Lyon, puisse «être retenu le choix de la fusion». Deuxième cas, «lorsque le département compte des intercommunalités fortes, nous pourrions, là, aller vers une fédération d'intercommunalités». Enfin, «dans les départements, notamment ruraux, où les communautés de communes n'atteignent pas la masse critique, le Conseil départemental sera maintenu», même si ses compétences seront «clarifiées». Il est également revenu sur le seuil minimal de 20 000 personnes pour les intercommunalités et autres regroupements de communes, un autre volet qui pose problème aux élus de montagne, inquiets de devoir regrouper des grands territoires peu peuplés pour former une intercommunalité. Il a proposé de «combinaison le nouveau seuil avec des critères de nombre de communes ou de densité démographique», rappelant qu'il avait proposé la semaine dernière de «donner aux commissions départementales et aux préfets de département un pouvoir de modulation du seuil». Devant une nouvelle menace du PRG de quitter le gouvernement, une cinquantaine de conseils départementaux seraient maintenus.

Le Gouvernement a décidé de lancer des Assises des ruralités afin de «créer les conditions d'un acte fondateur pour renouveler la présence de l'Etat, reconstruire les liens entre les villes et les campagnes et donner aux territoires ruraux les moyens de leur développement propre». Aujourd'hui, 95% de la population vit sous «influence urbaine». Pour autant, il n'y a pas d'un côté 95% d'habitants au mode de vie urbain et 5% d'habitants «ruraux» dans seulement 7 400 communes : la réalité de la France se compose d'une grande diversité de situations d'habitants, des plus urbanisés (appelés périurbains), aux moins urbanisés (suburbains ou hyper-ruraux). Il faut donc sortir du clivage urbain-rural. Manuel Valls et Sylvia Pinel ont lancé le 12 septembre ces Assises à Fère-Champenoise. Des ateliers territoriaux, organisés sous l'égide de la ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, se tiendront dans différents territoires ruraux en présence des ministres concernés dans le courant des mois d'octobre et novembre. Il s'agira, à l'occasion de chacun de ces ateliers, de donner la parole à des acteurs de terrain, des élus ou encore des représentants d'associations. Les parlementaires seront étroitement associés à la démarche. Chacun des ateliers territoriaux sera

copiloté par des élus. 7 thèmes ont été retenus : Créer de nouvelles coopérations urbain-rural : pour des territoires solidaires, Une approche spécifique pour les territoires de montagne, Les ruralités, territoires d'opportunités pour combiner performance économique et performance environnementale, Rénover le cadre institutionnel et la présence de l'Etat dans les territoires ruraux, Des ruralités innovantes, associant qualité de vie et développement économique, Comment mobiliser les ressources au service des projets locaux ?, Service public et services au public en milieu rural, complémentarités entre Etat, collectivités et entreprises.

Pour parvenir à un modèle d'un Etat allégé, souple et efficace dans ses missions régaliennes, il est important de se représenter l'évolution connexe incontournable : la sortie de l'Etat unitaire dit décentralisé. C'est-à-dire ré-examiner l'organisation territoriale de la République et faire un choix courageux et clair : soit adopter le projet du gouvernement, et accepter quoi qu'on en dise de redonner les clés des territoires aux représentants de l'Etat (Préfecture, ARS, DREAL, Rectorat, etc.), soit s'orienter vers un Etat régionalisé, qui n'est pas un Etat fédéral, mais une forme de nature politique de l'Etat qui donne aux régions de vrais pouvoirs pour tenir compte des réalités locales. Michel Rocard parlait de «décolonisation de la province» ; cette confiance raisonnée et raisonnable donnée aux régions ne constitue pas une menace pour l'unité de l'Etat, et cesserait de limiter la décentralisation à un simple «processus d'évolution de l'organisation de l'Etat», comme la considérait le Conseil d'Etat au début des années 2000.

Camille, 20 octobre 2014

Abonnez-vous
Réabonnez-vous
à
Courant Alternatif

Projet d'aéroport à NDDL Un mistigri pour le pouvoir

Coincé entre un mouvement d'opposition et une opinion majoritairement défavorable, et un lobby politico-économique acharné, le gouvernement organiserait-il lui-même le torpillage, par des fuites et des déclarations « confidentielles » ?

L'opposition confirmée dans ses analyses

Bien sûr, les plans de construction non divulgués jusqu'ici et opportunément arrivés au Canard Enchaîné changent la donne, en révélant un projet plus petit que l'actuel aéroport! D'abord ils ridiculisent l'argument central des partisans du projet: le sous-dimensionnement de l'existant face à l'« explosion certaine » du transport aérien. La réponse de la préfecture est pitoyable: c'est justement par sa modernité, les procédures simplifiées par l'automatisation et sa modularité possible dans le temps que le projet, petit, est adapté aux futurs besoins. Pour un aéroport international du Grand-Ouest, ça la fiche mal!

Ensuite ces plans sortent à un moment inconfortable pour le projet ; la croissance actuelle du trafic de Nantes Atlantique, situé à Bouguenay au sud-ouest de Nantes, résulte d'abord du développement des compagnies low-cost, rentables et viables seulement grâce aux vols réguliers, qui eux paient plein pot et dégagent les finances nécessaires aux infrastructures.

Or la grève des pilotes d'Air France-KLM, présentée comme une grogne de salariés nantis -mais pas forcément perçue ainsi par les classes moyennes, électoral du PS - dénonçait la future compagnie low-cost, Trans Avia Europe, et les contrats de travail « exotiques » des futurs pilotes, avec des conditions de travail relevant du droit portugais ou polonais, avec horaires et salaires correspondants... Ces deux données dressent un tableau peu reluisant du projet Grand-Ouest de Notre-Dame des Landes: un aéroport au rabais et perdu dans la campagne, un peu comme celui de Beauvais (qui, lui, est proche de Paris), pour des vols et des compagnies au rabais, et tout ça payé par les impôts locaux, régionaux, et un PPP (1) aux conditions dénoncées par la Cour des Comptes.

Au moment où les classes moyennes se font étriller par les hausses d'impôts, ce projet apparaît décidément comme un véritable atout pour les prochaines élections! Le PS nantais, qui fait les yeux doux à ces po-

pulations pour venir habiter dans sa métropole verte et dorée sur tranche -d'impôt-, pense-t-il que la communication suffira à faire passer la pilule?

Passons sur les confidences de Valls au sénateur Placé, d'Europe Ecologie Les Verts, qui entretiennent le flou sur la volonté de l'exécutif. Par contre, en révélant que l'examen du permis de construire est de toute façon suspendu jusqu'à la conclusion des recours juridiques au printemps prochain, la préfecture de Loire-Atlantique indique que le chantier ne pourrait se terminer qu'en 2019 ou 2020, en tenant compte du calendrier électoral à venir - régionales de décembre 2015 - pour ne pas perturber le scrutin déjà mal engagé pour la gauche. Tout cela paraît de plus en plus lointain, avec beaucoup de péripéties entre temps.

Il est aussi intéressant de voir que le projet Ile de Nantes avance, notamment avec le futur complexe hospitalier et une première tranche d'immeubles juste sous le parcours actuel des avions. Le transfert de l'aéroport devait justement permettre ce réaménagement du centre ville en supprimant le survol de la ville et les nuisances (plan de bruit, sécurité) qui l'interdisaient ; ce ne serait donc plus un problème, ou les arguments des opposants ont fait mouche, ou plutôt les politiciens nantais ont revu leurs exigences à la baisse, en abandonnant un argument décidément aussi sérieux que la taille insuffisante de Nantes Atlantique.

Un lobby qui ne désarme pas

Le mois dernier, *Courant Alternatif* relatait les différentes mesures de la préfecture, d'AGO-VINCI et de la DREAL pour faire accroire l'avancement du projet et son contrôle du mouvement : procès de manifestants du 22 février, appel d'offre aux entreprises pour des mesures compensatoires, projet de réouverture de route, procès à une famille habitant sur la ZAD et bénéficiant normalement de l'accord obtenu par la grève de la faim d'avril 2012. Un procès qui devait être l'occasion d'une remobilisation le 22

octobre au tribunal de St-Nazaire : Il y avait environ 150 personnes, et 15-20 véhicules (dont 4 tracteurs) pour un repas et une dégustation de tartes maison au tribunal. Le proc a requis l'expulsion de la maison et le versement des loyers. Verdict le 21 novembre.

Il faut rajouter l'exclusion ces dernières semaines de Françoise Verchère (2) de la commission consultative de l'environnement de Nantes-Atlantique par le président PS du Conseil Général pour y mettre le maire PS de Rezé, favorable au projet. Et le préfet en a profité pour supprimer un siège de représentant d'association environnementale, opposant également....

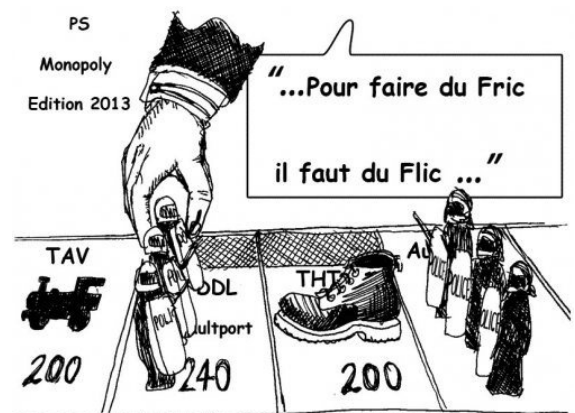
Enfin, le 8 octobre dernier, la radio RFLO révélait une « note blanche » non datée et non signée, qui émanerait du premier ministre indiquant au préfet que le barreau routier longeant la ZAD restait pour l'Etat un chantier prioritaire du département.

Il y a donc une bonne part d'intox entretenue sur le projet, avec fuites opportunes et réponses approximatives, pseudo-révélation, mise à l'écart mesquine d'opposantes... Cette situation semble logique au regard de la gestion gouvernementale d'autres dossiers, comme l'écotaxe ou la non-fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, gérés selon l'urgence des rapports de forces. La fébrilité du pouvoir navigant à vue impose plus que jamais la réaffirmation permanente de nos buts. Le mouvement anti aéroport sera présent à Amiens pour le procès des syndicalistes paysans opposés à la ferme des 1000 vaches le 28 octobre, mais aussi le 25 à la manifestation de soutien à la ZAD du Testet, près de Gaillac. C'est bien la meilleure façon de démontrer notre détermination à refuser cet aéroport et son monde.

Nantes le 20/10/14.

1) Partenariat Privé Public

2) Une des principales animatrices de la coordination anti-aéroport, porte-parole du CEDPA et conseillère générale Parti de Gauche de Rezé, canton où est situé l'aéroport actuel ; elle a été maire de Bouguenay.



Menaces générales sur les associations. L'exemple du Planning familial dans les Bouches-du-Rhône

Pour la deuxième fois en quelques années, le Planning familial des Bouches-du-Rhône (PF13) (1) se retrouve en grande difficulté.

Après une fermeture au public de ses locaux fin 2008, une journée de grève sous la neige et diverses autres mobilisations, c'est finalement à l'automne 2011 que le PF13 inaugure dans le 3^e arrondissement de Marseille ses nouveaux locaux. Pourtant, le Planning n'en a pas fini avec les galères, et il tire à nouveau la sonnette d'alarme au printemps 2014 alors qu'il y a un risque de cessation de paiement en 2015 et une menace de fermeture à la clé.

Les causes de cette situation sont multiples : baisse de certaines subventions, arrêt des emplois aidés (ceux-ci étant pérennisés), déficit historique des permanences, engraissement des banques (découverts, cession Dailly...) pour pallier les règlements tardifs de certaines subventions, hausse des charges (loyer, impôts...), report d'actions 2013 renvoyées à 2014, équipe de gestion trop petite vu l'augmentation exponentielle des dossiers à traiter.

Le PF13, association féministe et d'éducation populaire qui a opté depuis longtemps pour le salariat et la reconnaissance des compétences et du travail des femmes qui y sont investies, est un des plus grands Plannings (2) de l'Hexagone. Il compte une trentaine de salarié-e-s, et rencontre 18 000 personnes environ par an, notamment sur les thématiques suivantes : éducation à la sexualité, lutte contre les discriminations, prévention précoce, promotion de la santé sexuelle y compris défense du droit à l'avortement, accès à la contraception pour toutes et tous.

Depuis le début de l'année 2014, mobilisations et réunions se succèdent à un rythme élevé :

- partage des informations avec l'ensemble des salarié-e-s et du conseil d'administration ;
- lettre restée sans réponse à la ministre des Droits des femmes (Vallaud-Belkacem à l'époque) qui était venue visiter le PF13 un an auparavant ;
- cortège dans la manif du 1^{er} Mai derrière une banderole « Planning familial 13 en danger. Licenciements en cours... fermeture en 2015 ? Femmes en colère » ;
- courrier à l'ensemble des financeurs ;
- mise en place d'un DLA (dispositif local d'accompagnement pour les associations en difficulté) ;
- table-ronde avec l'ensemble des fi-

nanceurs et rendez-vous bilatéraux avec les principaux (région, conseil général, Agence régionale de santé, politique de la ville, Etat...)

- fermeture exceptionnelle pendant quinze jours durant l'été – une période traditionnellement compliquée, notamment concernant l'accès à l'IVG – et diffusion d'un tract « C'est la crise, les femmes trinquent... au Planning aussi ! Le Planning familial en vacances forcées ». Cette fermeture a suscité un intérêt important de la presse, pour le meilleur (« Interruption involontaire au Planning familial » dans Le Ravi (3) de juillet-août) et pour le pire... ;

- appel à mobilisation des personnes qui fréquentent le Planning sous le thème « Ne laissons pas couler le Planning familial ! ».

Sans attendre les résultats des rencontres avec les financeurs, le Planning est contraint de prendre des premières mesures : gel des salaires, non-remplacement de certains départs volontaires, fermeture de permanences peu fréquentées, etc. Le PF13, s'il veut éviter la fermeture en 2015, ne peut connaître un année 2014 financièrement déficitaire comme en 2013.

À l'heure où cet article est rédigé, le danger principal semble écarté puisque certains partenaires se sont engagés à répondre positivement à une demande d'aide exceptionnelle (4) qui permettra au Planning de terminer l'année 2014 à l'équilibre et de ne pas procéder à des licenciements.

Cela étant, plusieurs départs n'ont pas été remplacés, ce qui va se traduire par une augmentation des activités à réaliser pour les personnes restantes, d'où un risque de détérioration des conditions de travail dans le même temps où le nombre de personnes accueillies dans les locaux augmente. Et puis le combat pour revaloriser certaines actions sous-financées par l'Etat n'est pas fini. Ainsi, celui-ci verse 8 euros par heure de permanence d'accueil réalisée. Ce montant date du temps où ces permanences étaient faites bénévolement ! Le tout dans un contexte où les aides au fonctionnement n'existent pratiquement plus, il n'y a plus que des aides à projet. A budget constant, il faut multiplier les dossiers de subventions (pas moins de 65 pour le PF13 !), réécrire ceux-ci plusieurs fois pour qu'ils rentrent dans les arcanes administratives, rédiger les bilans qualitatifs et quantitatifs sans oublier de pondre des bilans intermédiaires.

Le pire est à venir pour les associations

Mais le PF13 n'est pas le seul à connaître des galères, d'autres Planning en subissent aussi. Un sondage interne réalisé cet été à la suite d'une demande de la ministre relevait que sur la moitié des associations départementales (AD) (5) qui y avaient répondu, 40 % avaient des difficultés ; plusieurs AD ayant dû procéder à des licenciements.

En fait, l'ensemble du mouvement associatif est touché depuis quelques années. En fonction du secteur dans lequel elles exercent (santé, culture, insertion, sport, etc.) et de leur taille, les tuiles n'arrivent pas au même moment, mais des dizaines de milliers d'associations sont concernées par les politiques d'austérité que mènent l'Etat et les collectivités. Dans les Bouches-du-Rhône, il ne se passe pas une semaine sans qu'on apprenne le nom d'une nouvelle structure en difficulté.

Le Collectif des associations citoyennes (CAC) (6), notamment à l'initiative de la campagne « Non à la disparition des associations ! », avait déjà évoqué fin 2013 un plan social invisible de 30 000 à 40 000 suppressions d'emplois qui frapperait le secteur associatif en 2014 (7). Par rapport au projet gouvernemental de pacte de responsabilité pour la période 2015-2017, le CAC estime que plus de 200 000 emplois sont menacés, soit 15 % des salarié-e-s de ce secteur ! (8)

Pour de nombreuses associations, les réductions des financements étatiques ont commencé entre 2010 et 2012, mais l'aspect réaction en chaîne avec les collectivités et les organismes sociaux (assurance maladie, CAF) qui se désengagent en suivant – tel subventionneur s'engageant à condition que tel autre s'engage à la même hauteur – fait que le gros des effets peut se faire sentir dans les années à venir.

Dans le discours officiel, tout le monde doit se serrer la ceinture, mais en réalité des choix politiques sont faits même si les collectivités ne peuvent se substituer financièrement à l'Etat. Un exemple local de choix : la rénovation du stade Vélodrome, qui a coûté près de 300 millions d'euros, a été financée à hauteur de 67 % par la Ville de Marseille et à 33 % par le conseil général, la métropole, la région et l'Etat. Dans le même temps, la mairie ne met que des clopinettes pour accompagner la réforme des rythmes scolaires...

L'impact de ces réductions est très variable, selon la part des financements

1. Planning familial 13, 106 bd National, 13003 Marseille, www.leplanning13.org.

2. La confusion est fréquente entre les Plannings familiaux associatifs, qui peuvent gérer des centres de planification (CPEF), et les CPEF qui dépendent de la fonction publique hospitalière ou des conseils généraux.

3. Mensuel critique régional : www.leravi.org/spip.php?article1850.

4. Le PF13 a demandé 50 000 euros, ce qui était le déficit envisagé en 2014 pour un budget de 1,3 million d'euros.

5. Le Planning familial – www.planning-familial.org – est une confédération qui comprend 76 AD dans l'Hexagone et dans les régions d'outre-mer.

6. Collectif des associations citoyennes, 108 rue Saint-Maur, 75011 Paris, www.associations-citoyennes.net.

7. Voir article paru sur bastamag.net en novembre 2013.

8. Une partie importante des informations présentes dans ce texte sont extraites d'un document réalisé par le CAC : « Estimation de l'incidence des restrictions budgétaires sur les associations ».



publics dans le budget des associations. Celle-ci peut aller de 20 % à plus de 80 %. Les secteurs des sports, des loisirs, de la culture, de la défense des droits étant plutôt en bas de l'échelle, et l'action sociale, la santé, l'action humanitaire et le développement local se trouvant en haut. Le modèle économique du PF13 repose sur 80 % de subventions publiques.

En moyenne, ces financements constituent la moitié des ressources des associations. Les collectivités représentent 57 % des financements publics, l'Etat 22 % et les organismes sociaux 14 %.

Les associations :

Petites (0 salariés) : 1 135 000 soit 0 salariés au total

Moyennes (de 1 à 10 salarié-es) : 128 000 soit 300 000 salarié-e-s

Grandes (plus de 10 salarié-e-s) : 37 000 soit 1 479 000 salarié-e-s.

La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), qui vient de se renommer en toute modestie « Le Mouvement associatif », dresse un bilan moins sombre que le CAC – un regroupement plus récent et plus revendicatif que la CPCA –, mais reconnaît elle aussi que ce sont les associations du secteur sanitaire et social qui morflent le plus en ce moment.

Une autre variable majeure, c'est la question du salariat. Si 86 % des associations ne fonctionnent qu'avec des bénévoles, les autres emploient 1,8 million de personnes. Pour le PF13, la « masse salariale » représente 61 % du budget global.

Les associations les plus en danger sont celles de taille moyenne. Elles sont en effet nettement plus tributaires de la baisse d'un seul financeur, disposant de financements moins diversifiés que les structures plus grosses. Selon le CAC, ce type d'associations est le moins à même de s'adapter au marché en répondant aux appels d'offres qui se généralisent.

Capitalisme et loi 1901 peuvent-ils faire bon ménage ?

Les associations n'ont en effet pas d'autres choix que de diversifier leurs financements et d'augmenter la part hors subvention en déposant des demandes auprès de l'Europe, en se tournant vers des financements privés (fondations, mécénat d'entreprise...) ou en augmentant leurs fonds propres (actions de formation...).

La baisse des financements et la course aux projets entraînent un risque accru de concurrence. Par exemple, les bouleversements de la lutte contre le VIH-sida (accès accru aux traitements, baisse du nombre de nouvelles infections, relâchement concernant les comportements de prévention) entraînent une baisse des financements et incitent les associations à développer des thématiques sur lesquelles d'autres associations sont déjà présentes.

Avec le désengagement des services publics, les associations ont vite fait de devenir des supplétifs des collectivités. Et quand l'association coûte « trop cher », on lui met la pression pour qu'elle diminue ses coûts, qu'elle embauche via des contrats précaires.

L'arnaque du moment, c'est de bosser trois heures par semaine dans le cadre de la réforme des temps scolaires en répondant à l'annonce suivante : « Association, étudiant, retraité, parent au foyer, artiste, enseignant, demandeur d'emploi... Envie de compléter vos revenus ? ». Histoire de ne pas être trop en dehors des clous par rapport au droit du travail, les personnes intéressées signent un papier comme quoi elles ne peuvent pas faire plus d'heures parce que par ailleurs elles étudient, s'occupent d'un parent malade, etc.

Une autre évolution capitaliste du secteur associatif, c'est la concentration. Elle peut venir des associations elles-mêmes, pour répondre plus efficacement aux appels d'offres face au secteur privé.

Elle peut aussi être imposée par les financeurs aux petites structures sous couvert de réorganisation, avec des discours : on tient à vous prévenir qu'on arrêtera de vous financer l'année prochaine à moins que vous ne vous rapprochiez d'une autre structure (plus grosse, évidemment).

Si le groupe SOS, qui s'appelait SOS Drogue internationale à sa création dans les années 80, n'est pas une association, ce n'en est pas moins un bel exemple d'« entreprise sociale » qui grossit d'année en année en diversifiant à n'en plus finir ses activités et en absorbant de nombreuses petites structures associatives. Elle comptait 2 700 salarié-e-s en 2009 et 12 000 en 2014 ! (9)

Par ailleurs, les plus gros financeurs peuvent pousser l'ingérence jusqu'à exiger le départ d'un-e directeur-ice et la nomination d'une personne de leur choix ou la baisse générale des salaires.

La réponse toute faite du pouvoir par rapport aux licenciements dans les associations, c'est qu'il n'y a qu'à demander une participation financière des usagers – facile, en temps de crise... – ou de mettre des bénévoles à leur place – en attendant d'obliger des personnes au RSA à faire leur devoir citoyen quelques heures par mois ?...

Pour remédier à son désengagement, l'Etat aurait peut-être trouvé la solution miracle : accommoder les partenariats public-privé (PPP) à la sauce associative (10). Il s'agirait de faire financer le programme d'une association par un investisseur privé, puis de le rembourser, avec taux d'intérêt, par les pouvoirs publics si l'association a atteint les objectifs sociaux qui lui sont définis. Dans le cas contraire, l'investisseur perd toute ou partie de son argent. On imagine facilement que le projet et les valeurs portées par une association ne feront pas le poids face à la logique capitaliste de cet investisseur potentiel.

Même si les associations ne vivent pas en dehors du système marchand dans lequel elles agissent on ne peut que s'inquiéter de l'immixtion de plus en plus grande des critères de rentabilité et de productivité dans leur fonctionnement.

La réforme territoriale en cours, et notamment la suppression de la clause de compétence générale qui permettait aux collectivités de financer des initiatives dans des domaines de compétences au-delà de celles qui lui sont attribuées de plein droit, ne va probablement pas aller dans le bon sens.

De nombreuses associations peuvent être source de créativité, de lien social, de discours et pratique critiques. Cela sera-t-il encore possible à l'avenir ?

Les associations sont sans doute de plus en plus à la croisée des chemins à naviguer ou à faire le grand écart entre engagement militant, gestion de la misère, rôle de contre-pouvoir, prestation de services, fonction de pompier social au service des pouvoirs en place.

Marseille, octobre 2014

9. Une vaste enquête sur le groupe SOS reste à faire, tant l'étendue de ses ramifications et ses pratiques immobilières et managériales questionnent, et alors que l'entreprise est championne dans la communication hagiographique. On peut déjà prendre connaissance des trois articles critiques parus à ce sujet en 2011 sur le site <http://owni.fr>.

10. Voir l'article de Sophie Chappelle paru sur bastamag.net en septembre 2014, « Austérité : plus de 200 000 emplois pourraient être détruits dans le secteur associatif d'ici 2017 ».

Nous sommes tous des présumés terroristes

Une nouvelle loi liberticide sur le thème récurrent du terrorisme vient de s'ajouter à l'arsenal dont disposait déjà l'Etat français. Mais cette loi antiterroriste du ministre de l'Intérieur Cazeneuve va beaucoup plus loin, puisque le « commun des mortels » de ce pays (que certains appellent « citoyens ») peut être considéré par la police comme un-e présumé-e terroriste.

La genèse de cette loi

Après en avoir décrit les grandes lignes au début de l'été 2014, la loi antiterroriste a été votée en procédure accélérée, en ce début d'automne, par l'Assemblée nationale puis par le Sénat. A ce jour, elle est encore considérée comme un « projet de loi » puisqu'elle n'a pas été publiée au *Journal officiel*, mais cela ne saurait tarder. Cette loi est censée répondre au djihad, lequel recrute parmi notre jeunesse plusieurs centaines de petits soldats embrigadés qui décident de donner leur corps à Dieu en partant en Syrie, via la Turquie, pour combattre les impies. La France n'est pas le seul pays concerné. C'est un phénomène sectaire bien connu, qui tend à prendre de l'ampleur dans notre société en perte de repères, et où l'espoir d'une vie meilleure ici-bas est en voie de disparition pour une frange non négligeable de la jeunesse. Au lieu de se poser le problème de redonner de l'espoir, les gouvernants, comme d'habitude, quelle que soit leur étiquette politicienne, n'ont trouvé qu'un seul remède : une loi... empêchant les ressortissants français de gagner les zones de combat au Moyen-Orient et de se radicaliser par le biais d'Internet. Une façon simple, voire simpliste, de tenter d'endiguer ce phénomène, qui n'a fait l'objet d'aucune étude sérieuse et est même contredit par les enquêtes menées sur le terrain. Mais cette loi ne s'applique pas explicitement aux apprenti-e-s djihadistes – aucune référence à eux ou elles n'est d'ailleurs mentionnée dans ses articles. Elle peut donc s'appliquer à tout un chacun, et

nous sommes toutes et tous concernés par elle.

Les bases générales du texte

Comme d'habitude, ce type de loi liberticide contourne sciemment le contrôle de l'institution judiciaire en donnant tout pouvoir à la police : notre « démocratie » sait, quand elle a peur, se passer des fondements théoriques de ce qu'elle nomme l'« état de droit », et l'Etat français l'a prouvé à de multiples occasions – la plus spectaculaire ayant été la période de la lutte anticolonialiste du peuple algérien. Mais il y a cette fois, en plus, création d'une nouvelle infraction de l'« intention ». Quand des flics décréteront que cette intention existe, on devine aisément ce qui se passera : la bavure ne sera plus l'exception, mais la règle.

« L'interdiction de sortie du territoire »

Le premier article de la loi introduit deux grands éléments au niveau de la répression, car il instaure la possibilité d'interdire la sortie du territoire à des personnes majeures ou mineures dès lors que pèse sur elles un soupçon de volonté de rejoindre des théâtres de guerre. De plus, il constitue une atteinte à la liberté de circulation de personnes ayant la nationalité française (leur carte d'identité et leur passeport pourront leur être confisqués !) ou résidant légalement sur le territoire. Il introduit déjà la notion de soupçon d'intention, car, dit-il, le ministre de l'Intérieur pourra interdire à des personnes de quitter la France s'il existe « de sérieuses raisons de croire » qu'elles prévoient de se rendre à l'étranger dans le but de « participer à des activités terroristes... ». Le « bon citoyen » doit donc consentir à une surveillance de ses allées et venues (de même qu'il doit consentir à donner son ADN ou ses empreintes digitales). Comme nous pouvions nous en douter, il y aura un nouveau fichier de police qui enregistrera (« à titre expérimental », évidem-

ment !) l'intégralité des données de tous les passagers atterrissant ou décollant en France, à l'exception des vols internes à la métropole – données qui seront conservées pendant cinq ans (mais qui ira vérifier qu'elles ne le sont plus ?) ; ce fichier devrait être fondé le 1^{er} janvier 2015, et ses données seront collectées et gérées par l'Unité information passagers (UIP) qu'a créée un décret paru le 28 septembre 2014. Cette UIP était d'ailleurs prévue dans la loi de programmation militaire adoptée en décembre 2013... comme quoi les socialistes ont de la suite dans les idées ! Les fonctionnaires de l'UIP seront chargés de gérer les données de réservation, d'enregistrement et d'embarquement transmises par les compagnies aériennes, et devront jouer les intermédiaires avec les services de renseignement et d'enquête français. Comment ? Les données concernant les passagers devront être transmises par les compagnies « une première fois quarante-huit heures avant le départ du vol et une seconde fois à la clôture du vol par envoi électronique sécurisé ». Elles seront automatiquement croisées avec le Fichier des personnes recherchées (FPR) et le système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II). En cas de concordance, les flics de l'aéroport interviendront immédiatement avant le décollage. A noter qu'en 2013 les aéroports français ont accueilli au moins 135 millions de passagers sur des vols internationaux, ce qui fait craindre le pire aux flics spécialisés – c'est-à-dire la panne du portail informatique Cheops, qui permet d'accéder à l'ensemble des fichiers de police (voir encart). Il n'y aura pas que les trains qui auront des retards...

Quelques nouveautés

Cette loi considère que l'apologie du terrorisme est assimilable à du terrorisme. Rien de bien nouveau ! Mais le délit d'apologie du terrorisme est retiré du droit de la presse (loi de 1881) pour être inséré dans le Code pénal. Nous savons que la frontière entre opinion et apologie, ou encore information et propagande, est floue. Les interprétations au sein de la loi de la presse sont diverses, avec de multiples jurisprudences. Insérer ce délit dans le Code pénal va éliminer les jurisprudences défavorables à la criminalisation. A noter que la peine encourue est la même (cinq ans et 75 000 euros d'amende), mais qu'elle est augmentée (sept ans et 100 000 euros d'amende) lorsque les

LES STATISTIQUES DU TERRORISME

D'après des études statistiques faites aux Etats-Unis en 2009 et vérifiées depuis, un Américain a 87 fois plus de risques de mourir par noyade que dans un attentat terroriste, et 50 fois plus de risques de mourir en étant frappé par la foudre... Quant aux victimes des bavures policières, elles sont 8 fois plus nombreuses que celles des terroristes. Aux Etats-Unis, la police tue donc 8 fois plus de personnes que ne le font les terroristes, et ces chiffres incluent les 3 000 morts du 11 septembre 2001. A quand les mêmes statistiques en France ?

LES RATÉS DE CHEOPS

C'est un portail informatique donnant accès à une trentaine de fichiers et logiciels de police classés dans quatre catégories : Aide à l'enquête ; Identification (dont le fichier des empreintes génétiques (FNAEG), le fichier des personnes recherchées (FRP), le système de traitement des infractions constatées (STIC) et le traitement des antécédents judiciaires (TAJ) ; Immigration ; Pilotage. Ce portail fonctionne depuis 2001, et connaît de plus en plus de pannes pouvant durer une demi-journée, à tel point que le ministre de l'Intérieur Cazeneuve a admis le 1^{er} octobre dans *L'Express* que le système Cheops « repose sur une technologie aujourd'hui obsolète ». Il faut dire que les fichiers de police sont de plus en plus nombreux et importants, et de plus en plus consultés par un nombre de plus en plus grand de flics. Si on prend l'exemple du TAJ, 180 000 enquêteurs peuvent le consulter ; en 2012, les flics ont consulté 11 millions de fois le STIC, et les gendarmes 15 millions de fois le JUDEX (système Judiciaire de documentation et d'exploitation). De plus, très peu de mises à jour ont lieu. Espérons que ce système informatique implose et s'autodétruise !

faits ont été commis en utilisant un service de communication au public en ligne. Comme nous le verrons plus loin, Internet est rendu responsable par nos fins limiers socialistes de la montée actuelle du terrorisme. Dans un autre article est créée une incrimination d'« entreprise terroriste individuelle » afin de poursuivre des individus isolés selon les mêmes modalités que des groupes terroristes organisés. Si un individu fait l'objet d'au moins deux infractions parmi toute une liste, on peut décider qu'il a une volonté de passage à l'acte. Parmi ces infractions, notons la détention de substances dangereuses, le recueil d'informations destinées à passer à l'acte, mais également la consultation de sites Internet repérés par la police spécialisée. Il est clair que tout-e activiste politiquement radical-e est concerné-e, voire visé-e par cet article. Nous sommes tous des terroristes potentiels si la police décide que deux éléments de suspicion peuvent nous être attribués.

Blocage de sites Internet

La loi autorise la police à demander aux fournisseurs d'accès Internet de bloquer l'accès à certains sites ou contenus sur le Web, afin d'empêcher les internautes résidant en France d'accéder à des contenus qui feraient l'apologie du terrorisme. Remarquons déjà que la liste des sites bloqués à la demande de la police et les raisons pour

lesquelles ils seront bloqués resteront secrètes. Il n'y aura donc aucun recours juridique possible ! Remarquons aussi qu'il est admis que 80 % des contenus visés sont publiés sur des réseaux sociaux (YouTube, Facebook, Twitter, etc.) ; les sites propagandistes ou supposés tels ne sont que quelques dizaines et ont une durée de vie limitée. Imaginons qu'un réseau social soit bloqué en France comme dans n'importe quelle dictature... D'après l'association La quadrature du Net, les techniques de blocage sont connues pour être contournables par n'importe quel internaute, et elles sont difficiles à mettre en œuvre sans risque de surblocage. C'est ainsi, par exemple, qu'en 2013 l'Australian Securities and Investments Commission, répondant à une demande parlementaire de blocage d'un site de fraude en ligne, avait bloqué accidentellement 250 000 sites. En conséquence, « pour bloquer efficacement l'accès aux contenus sur le Web et sans surblocage, il faudrait mettre en œuvre des techniques de surveillance massive des connexions des internautes. » Nous y voilà !

Perquisitions à distance et déchiffrement de données

Le texte de cette loi se termine par des modifications des procédures pénales qui ne concernent pas seulement la lutte contre le terrorisme : elles sont plus globales en répondant à des besoins de la police. Sans autorisation judiciaire spécifique, nos équipements informatiques pourront être perquisitionnés à distance. Si vous êtes un-e journaliste d'investigation (il y en a encore !) ou militant-e désirant sécuriser ses données et ses échanges sur le Net, la police pourra requérir des personnes pour déchiffrer vos données. Tout cela sera possible en contournant le judiciaire, puisque la police aura les mains libres.

Tous suspects !

Cette loi n'a aucune disposition qui vise le terrorisme sous quelque forme que ce soit ou qui pourrait l'empêcher. Elle vise toute personne ayant des idées différentes et radicales, ou tout simple-

LA DGSI AURA PLUS DE MOYENS

Le ministre de l'Intérieur a annoncé au Sénat, lors de l'examen de cette loi, une augmentation des crédits de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), avec la création de 436 postes, dont 127 ont déjà été pourvus, et 12 millions de budget en plus par an d'ici à 2017. Il a déclaré : « Ces moyens aideront la DGSI à faire le bond technologique nécessaire. »

ment voulant se renseigner sur des mouvements radicaux. Elle s'attaque aux intentions que suppose la police plutôt qu'aux actes. Notre liberté d'information, notre liberté de circulation et notre liberté d'expression sont de plus en plus menacées.

Le 18 octobre 2014, Denis, OCL-Reims

Sources : HYPERLINK «<https://presumes-terroristes.fr>» <https://presumes-terroristes.fr> (blog hébergé par l'association La quadrature du Net. Mediapart

Salon des éditions libertaires -Lyon 22 et 23 novembre 2014



Au Salon des éditions libertaires (4^{ème} édition) à Lyon les 22 et 23 novembre 2014 *Courant Alternatif* sera présent avec une soixantaine d'autres éditeurs. Pour tous renseignements concernant les horaires, les animations, la restauration sur place, consulter le site www.lagryffe.net ou rebelyon.info. Novembre, on s'installe partout se veut un mois d'actions politiques et culturelles (débats, expositions, performances, concerts, théâtre, projections, ateliers pratiques, chants) autour du Salon des éditions libertaires à l'initiative de différents lieux et collectifs. L'OCL s'y inscrit en organisant un débat « La boucherie de 14-18 : le creuset des totalitarismes » le 11 novembre 2014, de 15 à 18 h, à la librairie La Gryffe, 5, rue Sébastien Gryphe, 69007 à partir du Hors Série de Courant Alternatif sur ce thème.

Feria du livre critique et utopique 29-30 novembre 2014

La Coopérative du livre et des idées tiendra la première édition du salon public autour du livre critique, politique et utopique les 29 et 30 novembre 2014. La Feria du livre critique et de l'émancipation se tiendra durant un week-end au cœur de la ville en un lieu permettant la tenue de stands de livres et l'organisation de rencontres entre les auteurs et le public. Un premier débat se tiendra entre les sociologues Luc Boltanski, Arnaud Esquerre (récents auteurs de *Vers l'extrême*, extension des domaines de la droite, Editions Dehors) et Philippe Corcuff (auteur de *C'est le retour des années 30* et la gauche est dans le brouillard, à paraître aux éditions Textuel) autour du thème : « Air du temps néoconservateur et polarisation vers l'extrême droite ». Le choix des structures invitées privilégie les petites et moyennes maisons d'édition indépendantes sans exclure les branches critiques des grandes maisons. Notre association a pour but d'organiser des manifestations pour valoriser le débat d'idées à partir de livres. Nous sommes inspirés par les valeurs du progressisme radical, par la critique du capitalisme et des dominations, par l'émancipation individuelle et collective, l'internationalisme, le cosmopolitisme, la solidarité... Notre manifestation mobilisera divers réseaux dans la région pour faciliter la convergence la plus large des publics. Grande salle, lycée Dhuoda, rue Dhuoda, à Nîmes Pour en savoir plus : <http://horizonscritiques.blogspot.fr/>



Les conseillers auprès de l'Union européenne préconisent le recours à l'armée pour combattre les grèves et les manifestations

Les experts d'un groupe de réflexion de l'Union européenne (UE) exigent qu'elle se prépare à mettre fin au moyen de la force militaire aux grèves et aux manifestations. Du fait de l'inégalité sociale grandissante dans une économie mondialisée et du nombre de conflits armés croissants à l'intérieur des frontières de l'UE, de telles diatribes se multiplieront inévitablement. Dans cette étude réalisée par l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, les auteurs ont carrément déclaré que, face à ces développements, il faudra utiliser l'armée de plus en plus fréquemment pour maintenir l'ordre et protéger les riches de la colère des pauvres. Cette étude, intitulée *Perspectives 2020 pour la défense européenne*, a été publiée un an après le quasi-effondrement du système financier mondial en 2008. Elle montre clairement que les universitaires et les politiciens sont très conscients des implications révolutionnaires de la crise. Ils sont en train de créer différents scénarios qui permettent de réprimer l'opposition de la vaste majorité de la population contre les attaques sociales.

La police française s'arme de drones

La préfecture de police de Paris a annoncé le 11 septembre 2014 son intention d'utiliser des drones pour « obtenir des informations sur des zones à risques » sans « exposer les policiers à un danger potentiel », notamment en cas d'émeutes ou de prise d'otages. Deux engins, dont un doté d'une caméra pour vision nocturne, ont été testés le 19 septembre au stade Duvau-chelle de Créteil (Val-de-Marne), lors d'un match de foot. Conformément à la réglementation actuellement en vigueur, ils ne pourront pas voler au-dessus d'espaces privés, ni suivre des groupes de personnes. Concrètement, ont déjà été expérimentées d'une part des micro-drones d'un ou deux kilos, équipés d'une caméra et dotés d'une autonomie d'une demi-heure ; et d'autre part des mini-drones, filaires, d'environ 20 kilos avec une hélice de 2,50 mètres, dotés de deux caméras dont une thermique pour la vision nocturne et d'une autonomie d'environ une heure. Ils sont capables de faire des vols stationnaires et peuvent s'élever jusqu'à environ 50 mètres d'altitude. En fait, la police avait

acheté dès février 2008 deux drones Elsa (Engin léger de surveillance aérienne). En 2009, l'un de ces appareils, utilisé par le RAID dans le cadre de la sécurisation du sommet de l'OTAN à Strasbourg, s'était crashé ! Depuis... silence radio jusqu'à ce 11 septembre. En fait, la hiérarchie policière fait pression afin que la réglementation évolue, et permette aux drones d'identifier des personnes et de voler partout sans restriction. Soyons certains que les socialistes au pouvoir se feront un plaisir de répondre favorablement à ces revendications. Côté syndicat, l'UNSA Police est enthousiaste tout en étant inquiète. Son porte-parole, Christophe Crépin, vient de déclarer : « On peut imaginer les utiliser dans des milliers de situations : les matchs de foot, les cités dites à problèmes, les violences urbaines... », avec toutefois un bémol : « Une station complète, c'est-à-dire deux drones, une base, un poste de pilotage, ça coûte environ 300 000 euros. Il ne faudrait pas que ça se fasse au détriment des effectifs. »

Sources : Streetpress.com

Le Conseil d'Etat veut éviter un Edward Snowden français

Cette institution créée par Napoléon Bonaparte en 1799 chérit plus que tout autre le « sens de l'Etat ». C'est ainsi qu'elle ne veut pas voir la France subir les éventuelles révélations d'un Edward Snowden français qui dénoncerait au grand jour les pratiques de surveillance massive de la DGSE ou de la DGSi. Dans son rapport sur le numérique et les droits fondamentaux, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas accorder l'immunité à l'agent de l'Etat qui se trouverait subitement une vocation de lanceur d'alerte. Pour cette institution, « la violation du secret de la défense nationale ne saurait devenir un droit, même lorsqu'il s'agit de dénoncer l'existence d'un programme illégal ». En conséquence, l'agent qui envoie des documents compromettant au Canard enchaîné ou à Mediapart sera jugé pour trahison. Mais le Conseil d'Etat propose d'accorder un « droit de signalement » aux agents des services de renseignement et aux employés des opérateurs télécoms qui sont impliqués dans les collectes de données. Seulement, ce droit ne pourra

être exercé qu'auprès d'une Autorité de contrôle des services de renseignement (ACSR) destinée à remplacer l'actuelle Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), qui s'était illustrée en 2010 en autorisant les ministères de l'Intérieur et de la Défense à obtenir la liste des appels téléphoniques passés depuis un poste sans demander l'autorisation à l'opérateur.

Le Conseil d'Etat propose que cette ACSR soit composée « de parlementaires, de magistrats judiciaires et de membres du Conseil d'Etat », ou même d'écarter totalement les parlementaires au profit de personnalités désignées par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale. Le linge sale sera donc exclusivement lavé en famille. Une fois les informations communiquées par l'agent de l'Etat, « l'ACSR exerce ses prérogatives de contrôle », et « aucune sanction ou mesure défavorable ne pourrait être prononcée à l'encontre d'un agent ayant exercé de bonne foi ce droit de saisine ». Sources : nume-rama.com

Il existe bien un second Edward Snowden

Le journaliste d'investigation Glenn Greenwald, qui a relayé nombre de révélations apportées par Edward Snowden, a confirmé qu'il avait désormais un nouvel informateur auprès de la NSA. C'est en juillet 2014 que les premières rumeurs d'une nouvelle source à la NSA ont commencé à émerger. Des informations avaient en effet été publiées, dont une partie du code source du logiciel XkeyScore utilisé par elle pour suivre à la trace un internaute en particulier. De plus, The Intercept, le site fondé par Greenwald, a publié en août 2014 des informations tirées de documents rédigés en août 2013. Or, à cette date, E. Snowden avait déjà quitté le sol américain pour rejoindre la Russie. Le journaliste a ainsi pu informer que 1,2 million d'individus étaient listés en tant que terroristes dans les bases du système « Terrorist Identities Datamart Environment ».

Alors qu'E. Snowden a pris le risque de révéler au grand jour son identité et de quitter les Etats-Unis, où il risque d'être jugé comme « traître à la nation », la nouvelle source semble adopter une stratégie contraire, sans doute plus risquée encore. Elle tente en effet de conserver son anonymat et son emploi dans les services de renseignement, au risque d'être un jour découverte et jugée sur place. Sources : nume-rama.com

Brother

Même pas peur/Même pas mal



L'Europe forteresse

Nouvel épisode dans le harcèlement que subissent les militants libertaires de la ville de Reims, avec l'entrée en scène de nouveaux acteurs : les juges de la cour d'appel. Rappel pour qui n'aurait pas suivi les saisons précédentes, depuis quelques années : la BAC locale, afin d'agrémenter son quotidien minable, s'est fait le devoir de rendre la vie impossible à certains individus clairement identifiés comme anarchistes. Résultat, les procès se multiplient sous le prétexte passe-partout – l'archiclassique « outrage et rébellion ». Jusqu'ici, la justice rémoise ne semblait pas sur la même longueur d'onde que ces cow-boys du macadam, puisqu'elle innocentait systématiquement les camarades qui défilaient à la barre.

C'était sans compter sur l'excès de zèle du procureur de la cour d'appel (tiens, encore un moustachu !). Faisant fi de la parole du témoin, dont le témoignage fut réduit à une quinzaine de lignes à peine, excusant les approximations des procès en les transformant en coquilles et fautes de frappe, il réclamait pour le principe une peine de prison dont le nombre de mois était laissé à la discrétion des juges. C'est dire que le spectacle donné le mercredi 10 septembre a plutôt été de mauvaise qualité, entre sortie de sieste et réquisitoire mou, les juges ne semblant pas faire grand cas d'une affaire qui, en première instance, avait débouché sur la relaxe des deux militants inculpés. Pourtant le tribunal décidait cette fois de condamner, sur le principe de la rébellion sans violence, Jean-Mouloud et Gwen à un mois de prison avec sursis, assorti d'une mise à l'épreuve de 5 ANS !

Le message envoyé fut parfaitement reçu : champ libre pour les baqueux et muselière pour les anars.

Car, plus que dans le prétoire, c'est dans la rue que cette décision prend tout son sens ; elle s'apparente à une autorisation de harcèlement pour les flics, ceux-ci ne se privant pas de venir dès le soir du délibéré traîner aux abords d'un concert organisé par l'un des inculpés. Direction, donc, la Cour de cassation pour la suite de cette palpitante série judiciaire.

Nouvelle condamnation de la France

La France a de nouveau été condamnée, le 18 septembre 2014, par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour sa gestion de son fichier de police, le STIC (Système de traitement des infractions constatées) qui, rappelons-le, a fusionné en décembre 2013 avec le fichier Judex de la gendarmerie pour donner le TAJ (Traitement des antécédents judiciaires). Ce TAJ comptait dès sa création 12,2 millions de personnes mises en cause et bien davantage encore de victimes. Au total, cela donne au moins la moitié de la population française, avec un pourcentage considérable d'erreurs. C'est ainsi que la CNIL a conclu, en 2012 puis en 2013, que 40 % des fiches qu'elle avait vérifiées auraient dû être supprimées. La CEDH a été saisie par un habitant de l'Essonne en 2010. Son affaire judiciaire avait été classée sans suite, et il avait alors demandé au procureur d'Evry de faire effacer ses données du fichier STIC. Le parquet lui avait répondu en décembre 2009 que ce n'était pas possible dans son cas (« classement sans suite ») et que cette décision n'était susceptible d'aucun recours. La France a donc été condamnée à verser 3 000 euros à cet habitant. Sources : Le Monde et LDH Toulon

Cannabis et ADN

Le 25 juillet 2014, Patrick se fait saisir par la gendarmerie 27 pieds de cannabis destinés à sa consommation personnelle. Face à la répression, plutôt que de courber la tête, il choisit de revendiquer clairement son opposition à la prohibition et refuse de se soumettre au prélèvement d'ADN. Qu'ils-elles soient consommateurs ou non de cannabis, le collectif Kaliméro sous le soleil et des personnes ont collectivement décidé de se solidariser avec lui et d'appeler publiquement à le soutenir lors de son procès, le 2 octobre à 9 heures au tribunal de Mende. A ce tribunal, pour écourter le petit rassemblement et faire place nette, l'affaire est rapidement expédiée : rappel des faits, 2-3 questions, et le parquet requiert lourdement 120 heures de travaux d'intérêt général (TIG) et 2 000 euros d'amende pour le refus de fichage. Le délibéré est renvoyé au 20 novembre. A suivre !

Sources : HYPERLINK « <http://montpellier.demosphere.eu> » <http://montpellier.demosphere.eu> ; HYPERLINK « <mailto:kalimerosouslesoleil@no-log.org> » kalimerosouslesoleil@no-log.org

Du 13 au 26 octobre a eu lieu une grande opération policière à l'échelle européenne contre les migrant-e-s. Sous le nom d'opération « Mos Maiorum », son objectif était de contrôler et évidemment d'arrêter des milliers de personnes, afin de collecter diverses informations en vue de renforcer la forteresse Europe contre l'immigration. Cette opération a été conjointement menée par l'Union européenne (28 Etats), les Etats membres de l'espace Schengen (dont 4 non-membres de l'UE) et les agences européennes Frontex et Euro-pol.

Frontex est une agence qui, depuis octobre 2005, se charge de mener diverses opérations de surveillance et de contrôle aux frontières extérieures de l'Europe (principalement au sud et à l'est). Son QG est à Varsovie et elle a des moyens militaires, technologiques et policiers (navires, hélicoptères, radars, détecteurs, etc.) de plus en plus importants, mis à disposition par les Etats membres de l'UE. Son budget a atteint 85,7 millions d'euros en 2013. C'est le bras armé de la politique migratoire européenne. Elle intervient aussi en dehors de l'UE (Libye, Maroc, Egypte, Ukraine, etc.) afin d'externaliser les politiques migratoires européennes. Elle organise également des vols charters pour les expulsions conjointes entre plusieurs Etats. Quant à Euro-

pol, c'est un office de police criminelle intergouvernemental de l'UE qui coordonne le travail des polices nationales en matière de terrorisme, trafic de stupéfiants et criminalité organisée. Europol participe aux opérations européennes menées contre les migrant-e-s, avec pour objectif de « démanteler les réseaux de passeurs, de trafiquants et des groupes terroristes ».

Pour cette opération « Mos Maiorum », 18 000 flics et gardes-côtes ont été mobilisés. Les zones de contrôle ont été les eaux territoriales, les ports et aéroports, les frontières, les gares et les trains, les autoroutes, les transports en commun, les lieux de travail, etc.

Il semblerait que ce type d'opération doive avoir lieu tous les six mois sous la coordination de l'Etat qui assure la présidence de l'UE. En octobre et novembre 2012, une opération similaire avait eu lieu (appelée « Aphrodite »), au terme de laquelle 5 298 personnes avaient été arrêtées à travers l'Europe.

Ce type d'opération est à la fois une opération de fichage et une sorte d'enquête à l'échelle Afrique/Asie/Europe pour connaître les nouvelles routes empruntées par les migrant-e-s, les nouvelles régions de départ et de passage.

A suivre... Sources : Parislutttes.infos

Décoré ou pas, tu restes un Tzigane !

Raymond Gurême, 89 ans, rescapé des camps, fut un résistant et l'un des derniers survivants de l'internement des « Tziganes et forains » en France pendant la seconde guerre mondiale. Il a publié en 2011 un livre, Interdit aux nomades (Calmann-Lévy). En 2012, il a été fait chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres. Le 23 septembre 2014, la police s'est introduite dans sa caravane sans mandat de perquisition, il a résisté verbalement et les flics l'ont tabassé ! Sources : depechestziganes.fr

Big Brother

CORSE

Bilan de la lutte armée et perspectives à l'orée des territoriales

Le 25 juin dernier, le Front de libération nationale de la Corse (FLNC) a annoncé qu'il déposait les armes. C'est l'occasion de revenir sur les raisons de son apparition et sur ses trente-huit ans d'activité clandestine, avant d'examiner la situation dans une île devenue très sensible au discours des « natos ».

A la fin des années 1960, il n'y a guère que les militants de l'Action régionaliste corse (ARC) pour s'insurger contre l'état d'abandon dans lequel s'enfonce la Corse : 220 000 habitants, une population vieillissante subsistant en grande partie grâce aux retraites et pensions attribuées par un système clanique solidement installé ; une jeunesse forcée à l'exil pour avoir la moindre formation ou tenter d'éviter le chômage ; un coût de la vie déjà plus élevé et des salaires plus bas qu'en métropole ; une dépendance par rapport au continent pour les biens de tous ordres ; une industrie touristique présentée par les pouvoirs publics comme seule perspective de développement. L'après-68 balaie d'un souffle nouveau un état d'esprit in-

sulaire fait de fatalisme et d'une envie d'intégration malgré tout, faute d'autre perspective : désir d'un retour à la terre et redécouverte d'un sentiment d'appartenance lié à une identité culturelle originale se conjuguent avec les aspirations dominantes de la décolonisation et de l'anti-impérialisme, en particulier le droit des peuples à décider de son destin et à vivre sa différence dans un monde qui tend déjà à la globalisation et l'uniformisation.

« *A populu fattu bisogna a marchjà¹ !* »

En 1970, le manifeste anticapitaliste et anticolonial *Main basse sur une île* dénonce la dépossession économique des insulaires, leur mise au pas culturelle par l'élimination progressive de la langue corse et leur asservissement politique. Cette charge est d'autant mieux accueillie que l'Etat français, confronté peu auparavant au rapatriement de quelques gros colons d'Algérie, a choisi de leur donner la priorité sur les petits agriculteurs corses en leur attribuant les terres de la plaine orientale, où ils pratiquent une monoculture viticole. L'occupation par des membres de l'ARC (dont Edmond Simeoni, qui deviendra une fi-

gure autonomiste) d'une cave viticole à Aleria, en août 1975, vise à dénoncer cette injustice flagrante ; l'Etat giscardien y répond par l'envoi d'un millier de gendarmes et CRS ; deux d'entre eux seront tués. La dynamique nationaliste est lancée.

Aux universités d'été qui se déroulent depuis chaque année à Corti sont stigmatisés l'impérialisme français ainsi que le clanisme sur lequel il s'appuie et la « colonisation de peuplement » qu'il favorise (par l'arrivée de continentaux dans l'administration et le tourisme – 2 millions de touristes attendus par an –, et de Maghrébins dans le bâtiment et la viticulture). Les premières « nuits bleues » de groupes clandestins datent de 1974, mais la lutte armée s'unifie avec l'apparition en mai 1976 du Front de libération nationale de la Corse (FLNC) ; il suscite aussitôt un fort engouement, d'une part parce que ses plasticages empêchent la baléarisation de l'île, d'autre part parce que la répression contre lui y touche vite tout le monde de près ou de loin.

La Corse redécouvre son histoire : elle a été indépendante sous la gouvernance de Pascal Paoli, où une université a été ouverte à Corti en 1765 ; en 1768, la France a acheté l'île à la république de Gênes, réprimé militairement son

1. « *Quand un peuple est constitué, il doit aller de l'avant !* », refrain de l'hymne nationaliste U Ri-bombu.



OTAGES DE LA RAISON D'ÉTAT

BAPTISTE BALLESTER	NICOLAS PINZUTI
CHARLES SANTONI	OLIVIER PERETTI
CHRISTOPHE GIANNESINI	PATRICE LEPIDI
DIDIER MARANELLI	PATRICK TESI
DUMIE CASIMIRI	PAUL FRANCOIS BATESTIN
FABRICE LECA	PAUL ISTRIA
JACQUES FILIPPI	PERI CHRISTOPHE
JEAN MARC DOMINICI	PIERRE ALESSANDRI
JEAN MARIE PITILLONI	PIERRE GUERRINI
JULIEN ALESSANDRINI	PIERRE FILI
MARC ANTOINE COLLEONI	THIERRY CASOLASCO
MARC CLEMENT	THIERRY GONZALEZ
MARCEL ISTRIA	XAVIER GARDELLA
MARCO CAGGIARI	YVAN COLONNA

portail.unita-naziunale.org

peuple et fermé son université ; une loi douanière, durant un siècle, a tué l'économie locale (taxes sur les produits exportés et détaxe sur ceux importés) ; la corse a été interdit dans la vie publique. Très vite, la revendication devient autonomiste ou indépendantiste, le premier courant se démarquant du second par sa condamnation officielle de la violence et sa volonté de rester dans le cadre français.

La carotte et le bâton, une constante de l'Etat depuis quatre décennies

Dans le communiqué où il annonce « engager un processus de démilitarisation et de sortie progressive de la clandestinité », le FLNC tire de son intervention le bilan suivant, que l'on peut lui reconnaître pour une large part : il a « maintenu éveillée la conscience nationale du peuple corse » (notamment par la renaissance d'une langue et d'une culture dont nul ne conteste plus l'existence) ; il a « limité la colonisation de peuplement mise en œuvre pour diluer l'identité corse », « enrayé la bétonisation » du littoral insulaire et diminué la spéculation immobilière ; il a largement contribué à la réouverture de l'université de Corti ; dans les années 1980, il a participé à « la création de contre-pouvoirs [associ] politiques et syndicaux » dans tous les secteurs de la société insulaire, quand la « lutte de libération nationale et sociale » (LLNS) a ajouté à l'action clandestine et au travail réalisé dans les institutions corses un investissement sur le terrain social².

On peut dire aussi que le « Front » a joué un rôle déterminant dans l'obtention de ces institutions et de leurs compétences : l'Assemblée corse du « statut particulier » Defferre en 1982 ; la collectivité territoriale corse (CTC) décidée sous le gouvernement Rocard, et comprenant une Assemblée et un Conseil exécutif ; l'élargissement des prérogatives de cette CTC, avec Jospin, par la loi du 22 janvier 2002 (accords de Maignon sur le développement économique, so-

cial et culturel, l'orientation pour l'aménagement de l'espace, la protection et la mise en valeur du territoire, etc.) – et, peut-être un jour, la réforme de la Constitution française recherchée actuellement ? Car les clandestins occupent une place si hégémonique chez les natios que l'Etat, de gauche comme de droite, n'a cessé de manier tour à tour la carotte et le bâton à leur rencontre pour les éliminer ou du moins s'entendre avec eux, mais la répression n'a souvent eu pour effet que d'inciter les insulaires à se solidariser avec eux, ce qui a renforcé la dynamique nationaliste. Notamment sous les présidences de Mitterrand, quand le « superflic » Broussard a été envoyé en Corse, et la dissolution du FLNC annoncée en janvier 1983 ; ou, en 1986-1987, quand les ministres de l'Intérieur et de la Sécurité Pasqua et Pandraud ont appelé les insulaires à la délation et attaqué de diverses façons les structures nationalistes³. Ou encore après l'assassinat du préfet Claude Erignac en 1998⁴, sous la présidence Chirac avec Jospin comme chef de gouvernement, lorsque le nouveau préfet Bernard Bonnet a mené une opération « Mains propres » en repréailles dans l'île – jusqu'à l'« affaire de la paillote », en avril 1999.

En fait, c'est surtout le « dialogue » avec le pouvoir qui peut nuire au « Front », et par contrecoup au reste du mouvement corse. La crise qu'a connue ce mouvement autour des années 1990 l'a bien montré : les négociations sur la création de la CTC ont provoqué une scission dans le FLNC (entre « canal historique » et « canal habituel », avant l'apparition d'autres groupes clandestins) parce que l'arrêt de la lutte armée était la condition première posée par l'Etat pour conclure un accord, et qu'il existait de fortes divergences entre ses membres sur la conduite à observer face au pouvoir et ses relais (partis et syndicats de gauche), sur la place du « Front » dans la LLN et sur l'union à privilégier pour faire aboutir la revendication corse – sans compter les ambitions personnelles de certains leaders... Cette crise a fait éclater la plupart des autres struc-

tures nationalistes ou les a mises à mal pour un temps. Elle a débouché entre 1993 et 1996 sur des règlements de comptes fratricides (une vingtaine de nationalistes ont été assassinés par d'autres) et, à la base du mouvement, il y a eu alors un écoeurement et un profond malaise devant un tel « gâchis »⁵.

Pareils dégâts sont dus au gros flou idéologique, ou au trop large éventail des positionnements idéologiques qui existent dans le FLNC et qui l'empêchent d'élaborer un projet politique précis (l'adhésion à la lutte armée repose, de plus, souvent sur un penchant machiste pour les armes et sur des liens amicaux voire familiaux avant tout ; de ce fait, les orientations des clandestins sont plutôt d'ordre tactique, ou liées à des luttes de pouvoir entre des sous-groupes). Si les périodes de « discussion » entre des gouvernements de gauche et le « Front » l'ont parfois incité à se déclarer pour un « socialisme original » ou à observer une trêve contre la libération de ses militants (une centaine d'entre eux ont bénéficié de l'amnistie promise par Mitterrand avant son élection en 1981), c'était plus par pragmatisme sinon opportunisme que par conviction partagée. Le « socialisme » a ainsi été oublié par le « canal historique » lorsqu'il s'est agi de négocier la trêve annoncée, le 11 janvier 1996, à la conférence de presse de Tralonca autorisée par le ministre de l'Intérieur Jean-Louis Debré, avec 600 militants en armes. (Cet événement a valu au mi-

2. Le Syndicat des travailleurs corses (STC) est le syndicat le mieux implanté dans l'île (5 000 adhérent-e-s). Il a devancé la CGT aux prud'homales de 2002.

3. Le soutien a subsisté malgré le meurtre, en janvier 1987, de deux Tunisiens présentés par le FLNC comme des trafiquants de drogue pour justifier cet acte (il fera en octobre son autocritique sur cette « erreur de ciblage » militaire [!]).

4. Yvan Colonna a bénéficié d'appuis durant ses cinq ans de cavale (jusqu'au 4 juillet 2003, où le ministre de l'Intérieur Sarkozy a annoncé avoir « arrêté l'assassin du préfet Erignac »).

5. Les diverses fractions du mouvement corse se sont réconciliées, en 1999, et le FLNC - Union des combattants a réuni la lutte armée en 2002.

PER A DIFESA DI I NOSTRI DIRITTI
LINGUA CORSA UFFICIALE, STATUTO FISCALE, STATUTO DI RESIDENTE, EVOLUZIONE STITUZIONALE...

MANIFESTAZIONE

DI U CULLETTIVU

"Simu Di Stù Paese..."

DI MAGHJU 2014

10 BASTIA 4 ORE

PALAZZU DI GHJUSTIZIA



nistre son poste, tandis que le « Front » reprenait ses activités avec un attentat contre la mairie de Bordeaux administrée par le Premier ministre Juppé ; le gouvernement Jospin, au printemps 1997, a de ce fait jeté temporairement en prison certains ex-négociateurs de l'Etat...)

Et on retrouve ce flou dans l'ensemble du mouvement corse ; c'est ce qui l'a peu à peu conduit à taire sa critique du clanisme pour rechercher des solutions institutionnelles auprès de la CTC et de ses représentant-e-s⁶. En avril 2004, la coalition Unione naziunale regroupant indépendantistes et autonomistes n'a par exemple pas hésité à voter pour donner au leader de l'UMP la présidence du Conseil exécutif corse à la majorité absolue. Et aux dernières municipales le leader autonomiste de Femu a Corsica, Gilles Simeoni – fils d'Edmond et avocat d'Yvan Colonna –, l'a emporté à Bastia en s'alliant avec la gauche et la droite libérale, puis il a nommé à son côté le second d'Emile Zuccarelli, l'ex-élu clanique radical de cette ville⁷.

« *Simu di stu paese è ci vulemu campà*⁸ ! »

Aux élections territoriales qui se sont déroulées depuis la création des institutions corses, les natios ont toujours emporté (si on totalise l'ensemble de leurs listes) au moins 23 % des votes, et jusqu'à 36 % en 2010. L'Assemblée de Corse compte à présent 11 autonomistes et 4 indépendantistes sur 51 élu-e-s, et les natios pèsent toujours plus sur le choix des sujets traités et les décisions arrêtées par la CTC.

Sous la présidence de Sarkozy (élu à 60 % des voix en Corse en 2007), un événement de 2008 a contribué à ce succès : le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) qu'a proposé la direction de la CTC, composée d'élu-e-s UMP. « Honte à qui vend la terre ! » s'est-on écrié dans toute l'île avec indignation, à sa lecture. Cette direction de la CTC cherchait par une grossière modification du cadastre à contourner la loi qui protège le littoral depuis 1986 (interdiction de construire à moins de cent mètres du rivage, en dehors des zones urbanisées...) pour permettre de bâtir sur des milliers de terrain en bord de mer (au détriment des agriculteurs et au bénéfice du tout-tourisme), faire encore grimper les prix du foncier et de l'immobilier, et créer juste des emplois saisonniers peu qualifiés et précaires dans le tourisme. Dénoncés par un Collectif anti-PADDUC regroupant autonomistes, indépendantistes, partis et syndicats de gauche, les élus de droite ont fait marche arrière, mais trop tard : pour la première fois depuis la création de l'exécutif corse, la gauche a gagné sa présidence aux territoriales suivantes, avec aux manettes le PRG Paul Giacobbi, tandis que le communiste Dominique Bucchini chapeautait l'Assemblée.

La Corse vit depuis un scénario politique inédit :

D'une part, les élu-e-s traditionnels, dans l'incapacité de promouvoir d'autres idées que celles des natios, adoptent peu à peu leur programme. Ainsi, en mai 2013, sur la coofficialité du corse et du français ; et, en septembre, à la quasi-unanimité, sur une réforme constitutionnelle qui permettrait la re-

connaissance à part entière du peuple corse (présentement « composante du peuple français ») et qui donnerait plus de latitude à la CTC en matière de gestion du foncier et de politique fiscale (pour compenser la fin des arrêtés Miot de 1801, lesquels exonéraient de fait des droits de succession en admettant le maintien des biens en indivision) ; en mai 2014, sur le statut de résident (obligation de vivre depuis au moins cinq ans dans l'île avant de pouvoir y accéder à la propriété)... Mais, à chacun de ses votes, la CTC s'est fait rappeler à l'ordre et contrer par l'Etat – les déclarations, entre autres, du Premier ministre Valls ou les arrêts du Conseil constitutionnel lui signifiant son absence d'autorité sur toutes ces questions.

D'autre part, le PS, quasi inexistant dans l'île, y est à la merci des radicaux de gauche, qui eux-mêmes s'appuient fortement sur les autonomistes pour gouverner, tandis que ceux-ci se démarquent des indépendantistes mais reprinted allègrement leurs propositions... et que ces derniers déclarent à présent enterrer la lutte armée pour jouer la carte des institutions corses contre l'Etat français, afin de négocier avec lui « une solution politique » allant vers l'indépendance, ainsi que la libération des « patriotes » emprisonnés (une vingtaine). Le leader indépendantiste Jean-Luc Talamoni (Corsica libera), dans l'éditorial du journal indépendantiste *U Ribombu* d'octobre, affirme par exemple : « En Corse, le sujet du jour n'est pas l'indépendance mais une importante évolution institutionnelle, celle qui a été exigée majoritairement par l'Assemblée territoriale ces derniers mois. »

La situation démographique et économique de la Corse est aujourd'hui catastrophique : selon l'INSEE, c'est la région française qui a la plus faible densité de population (320 000 habitants), mais aussi la plus forte croissance démographique depuis 1999... « exclusivement [grâce aux] flux migratoires », des milliers de personnes s'installent chaque année dans les deux villes principales tandis que les villages de l'intérieur se dépeuplent. Un habitant sur quatre a plus de 60 ans (un sur cinq en métropole), avec une énorme disparité de revenu entre les retraités autochtones et ceux qui arrivent ; les 100 000 actifs sont en grande partie maghrébins et continentaux, dans les trois secteurs économiques clés (bâtiment, tourisme et fonction publique). On constate une hausse de la précarité et du chômage (les Restos du cœur sont maintenant bien implantés), un coût de la vie de 20 % plus élevé et des salaires plus bas d'autant par rapport au continent.

A l'automne 2013, divers conflits d'entreprise ont secoué l'île (office hydraulique, hôpitaux, compagnie maritime...) ; et, au début janvier 2014, il y a eu le refus réitéré par le Conseil consti-

6. La veille de l'élection du président de la première Assemblée régionale, plus d'une centaine de plastiques avaient couvert l'île de décombres.

7. Le même pragmatisme ou opportunisme a conduit, il est vrai, des gouvernements « socialistes » à s'entendre avec le leader « natio » Alain Orsoni, d'extrême droite, par l'intermédiaire du capitaine Paul Baril...

8. « Nous sommes de ce pays et nous voulons y rester ! », paroles d'une chanson d'A Filetta des années 1970.

tutionnel d'accepter un statut fiscal dérogatoire pour la Corse. Alors, les lycéen-ne-s sont descendu-e-s en masse dans les rues, à Corti puis à Bastia, sous la bannière : « Simu di stu paese, è ci vulemu campà ! » pour demander à leur tour une révision de la Constitution française – un mouvement impulsé par la Ghjuventù naziunalista et soutenu par une bonne part de la population.

Comme l'a souligné le FLNC dans son dernier communiqué, réinvestir le terrain social est le seul moyen pour le mouvement corse de s'assurer une vraie mobilisation, par le biais des associ et de la jeunesse, et en s'appuyant sur la notion d'un peuple corse élargi « à tous ceux qui souhaitent le rejoindre dans un destin commun ». Mais, pour que l'île renaisse, il faudrait aussi mener d'urgence une réflexion sur un avenir autre que basé sur le tourisme et la monoculture. L'implantation sociale des natios – commerçant-e-s, hôtelier-ère-s, artisan-e-s, employé-e-s, professions libérales, en dehors des milieux universitaires – les incite en effet à vouloir un tourisme « raisonné » qui est en fait de classe, parce que tourné vers une clientèle aisée du nord de l'Europe ; et, trop souvent, à s'insurger contre la spéculation immobilière des seuls non-Corses, ou à revendiquer la « corsisation des emplois » occupés par les seuls continentaux dans la fonction publique et les services (ceux des Maghrébins dans l'agriculture ou le bâtiment les laissant indifférent-e-s).

La question du foncier et de l'immobilier se pose désormais avec acuité, car le bétonnage des côtes est déjà en cours. Grâce à des Plans locaux d'urbanisme (PLU), des maires déclassent certains sites puis délivrent des permis de construire, et l'action via les tribunaux des associations écologistes (qui regroupent également natios et militant-e-s de gauche) n'a pas un impact aussi dissuasif que celui de la lutte armée (elles obtiennent souvent gain de cause, mais les constructions se poursuivent illégalement) ; or, les plasticages ont décréu (de 800 attentats en 1982 à quelques dizaines ces dernières années). De nouvelles infrastructures routières et portuaires se mettent peu à peu en place dans l'île, où chaînes de restauration rapide, supermarchés et compagnies aériennes low cost se sont installés récemment ; de grands groupes d'hôtellerie s'y intéressent de plus en plus et des projets de complexes touristiques ressortent périodiquement des tiroirs. Enfin, compte tenu de la loi du marché, les droits de succession d'une petite maison en ruine au bord de la mer deviennent impossibles à régler pour beaucoup ; la fin des arrêtés Miot va donc forcer à vendre nombre de biens qui se trouvaient dans l'indivision depuis des décennies.

L'arrêt de la lutte armée, s'il perdure, devrait logiquement affaiblir le rapport de forces des indépendantistes, alors qu'ils-elles escomptent le contraire en sacrifiant leur force de frappe ; d'autant

que leurs concurrents les autonomistes, qui ont le vent en poupe, n'ont guère de raisons de leur tendre la perche, sauf de façon ponctuelle, le temps d'une élection. (C'est ce que fait à l'approche des territoriales (décembre 2015) Gilles Simeoni quand, invité à l'émission « Cuntrastu » sur FR3 Corse, le 13 octobre, il déclare : « Femu a Corsica doit s'élargir aux autres familles politiques. [Il s'agit] de construire en n'excluant personne et en étant le plus proche de tous les nationalistes. »)

Quoi qu'il en soit, les « non » à répétition du gouvernement « socialiste » risquant de coûter cher à la gauche à ces mêmes territoriales, les représentant-e-s du PS dans l'île s'emploient à dénouer la crise qui s'est aggravée depuis un an entre la Corse et lui. Jean-Charles Orsucci, responsable insulaire du parti et président du groupe majoritaire à l'Assemblée territoriale, a été invité avec un responsable de l'UMP aux 33^{es} Journées internationales de Corti, les 2-3 août – contrairement aux leaders autonomistes... Il a expliqué dans *U Ribombu* d'août vouloir pour la Corse une « autonomie de gestion au sein de la République », au nom de la spécificité que l'insularité lui donne, et a estimé que l'Etat devait satisfaire les « revendications légitimes d'un peuple et de sa jeunesse ». Par ailleurs, quelques visites de ministres dans l'île visent, bien sûr, à atténuer la rigueur des propos de leur chef concernant les votes de la CTC – Marylise Lebranchu et Ségolène Royal sont passées dès juillet...

Sauf changement d'orientation radical chez les natios, on devrait donc aller vers l'autonomie élargie, dans le cadre français, d'un territoire où la corsitude sera vantée et valorisée comme un produit exotique mais où on continuera d'assister à une détérioration de la situation pour sa population – même si se poursuit le changement générationnel en cours dans la classe politique (aux municipales, un représentant de la droite clanique réputé indéboulonnable, Camille de Rocca Serra, a ainsi été battu à Porto-Vecchio par le leader autonomiste Jean-Christophe Angelini). Alors que, pour tenter d'y maintenir une identité culturelle vivante – autrement dit, en capacité d'accueillir toute personne désireuse de la partager – et d'assurer le plus possible une production locale dans une démarche dynamique, non juste défensive, il s'agirait de commencer enfin à se demander : quel autre avenir serait possible pour la Corse afin d'avancer vers une véritable émancipation sociale ?

Vanina

(Cet article est paru dans la revue *L'Emancipation* d'octobre et a été réactualisé pour CA.)



Expulsions massives de squatts à Cayenne... Le petit business de la gauche guyanaise !

Le 14 octobre, le préfet de Guyane a donné son aval pour l'expulsion d'un des multiples squatts (bidonvilles) de Cayenne. Situé en centre-ville sur les terrains de l'ancienne gendarmerie, ce squat géant, peuplé d'étrangers précaires (majoritairement demandeurs d'asile originaires de Colombie, Brésil, Guyane, Pérou, Argentine, Guatemala, République Dominicaine, Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Leone et Gambie), faisait mauvaise figure pour l'image du centre-ville.

1. Il y a encore un an, le front de mer n'était pas visible car la mangrove était encore présente. En effet, la circulation d'énormes bancs de vase charriés par les courants de l'Amazone crée un cycle de présence de mangrove puis de plage sur la côte guyanaise.

2. <http://www.guyaweb.com/actualites/news/justice/expulsions-a-chaton-on-est-dans-un-etat-de-droit/>

3. <http://www.franceguyane.fr/actualite/faitsdivers/expulsions-massives-a-cayenne-215363.php>

4. <http://www.franceguyane.mobi/actualite/economie-consommation/terca-ce-bidonville-214080.php>

5. <http://www.guyaweb.com/actualites/chaton-41-expulsion/>

6. <http://www.guyaweb.com/actualites/chaton-41/>

Avec le retour des plages de sable fin en bord de ville pour la décennie à venir, la municipalité (Parti socialiste guyanais ou PSG) main dans la main avec la région (affiliée à l'UMP) lance de nombreuses expulsions pour, comme partout en France, laisser place à des projets d'écoquartiers et d'autres projets d'urbanisme branché (on parle même d'un aquarium...).

En gros, c'est toujours le même processus : les habitants sont contrôlés, puis classés selon leur statut (expulsable ou pas). Les services de l'Etat leur proposent des retours volontaires ou des relogements (inadaptés à leurs besoins ou très contraignants car situés loin en périphérie, pour être sûr qu'ils refusent), et finalement on déplace le « problème » en les expulsant de fait à l'extérieur de la ville. Pour ne pas décrédibiliser l'action de l'Etat, la presse bourgeoise communique ensuite fortement sur la légalité de la procédure, et puis de toute façon, comme le dit le préfet, « Nous sommes dans un Etat de droit » ! On nous ferait presque croire que cette expulsion est réalisée dans l'intérêt des expulsés...

« L'Etat de droit »... ?

Vu le prix de l'immobilier en Guyane (difficile de trouver un studio à moins de 500 €/mois), évidemment les logements avec vue sur mer qui remplacent ce squat seront davantage adaptés à des expatriés de métropole (et leur prime de 40 %) qu'à des locaux précaires avec ou sans papiers. Ils n'auront évidemment pas non plus pour objectif de répondre aux obligations légales de l'Etat en termes de logement de demandeurs d'asile.

Et Cayenne n'est pas une exception. La semaine précédente, dans la zone artisanale Terca de Matoury (ville en périphérie de Cayenne et reconquise par le

PSG aux dernières municipales), des propriétaires de terrains squattés sont venus faire justice eux-mêmes et ont creusé des tranchées autour de leur terrain « pour délimiter les parcelles et empêcher l'accès ». Clairement, il s'agit là d'une action d'intimidation en direction des populations « squatteuses ». Une maison construite illégalement a été détruite par la même occasion. La police municipale a observé cette la scène de loin... sans broncher, malgré la totale illégalité de l'action de ces propriétaires excités. Une expulsion d'ampleur, légale cette fois-ci, ne devrait pas tarder.

Il est intéressant de noter que la liste du nouveau maire de Matoury comptait dans ses rangs, aux dernières municipales, l'historique tête pensante du DAL Guyane, Marius Florella. D'ordinaire présent à chaque expulsion, n'hésitant pas à hurler publiquement son mépris pour les expulseurs, il est depuis la victoire du PSG à la mairie tout à fait inexistant... Preuve, une nouvelle fois, qu'on ne peut pas non plus faire confiance aux organisations humanitaires-gauchistes bien-pensantes...

La non-affaire des 5 000 €

L'unique micro-polémique à la suite de cette expulsion des anciens bâtiments de la gendarmerie est liée à la prime de 5 000 € versée « exceptionnellement » aux squatteurs pour que « socialement il n'y [ait] pas grand-chose à dire ». Cela pouvait paraître étonnant, car ce n'est pas tellement le genre de méthodes pratiquées d'habitude par les décideurs locaux en de telles situations. Cependant, on a vite appris que cette somme avait été versée par un patron local désireux d'acquérir le terrain. Pa-

reil versement pose de nombreuses questions sur la connivence entre le public et le privé dans le cadre de l'aménagement du territoire et des expulsions qui vont avec, mais ce n'est malheureusement pas à ce sujet que la population a réagi. Comme d'habitude, les plus réactionnaires parmi elle ont préféré s'indigner de cette injustice sociale, estimant que ces minables profiteurs de la France méritaient moins ces 5 000 € que les nombreux franchouillards guyanais travaillant. Aucune analyse, même rapide, n'a été réalisée quant à l'intérêt de ce versement et de cette non-polémique lancée par les médias. Il est pourtant clair que l'unique intérêt de cette démarche est de détourner l'attention des expulsions, et de donner quelques billes pour stigmatiser encore un peu plus une catégorie de la population déjà très dénigrée localement.

Clairement, en Guyane, l'Etat expulse sans problème et en toute impunité. Une grande majorité des gens ne s'en émeut pas, voire s'en félicite. En dehors de la Cimade, à la présence très institutionnalisée et legaliste, et de RESF, à l'action très corporatiste et ponctuelle, aucune solidarité réelle et collective ne se manifeste localement...

A Cayenne comme en métropole, sous prétexte d'aménagement du territoire, les capitalistes de droite et surtout de gauche gentrifient nos quartiers en multipliant les destructions de lieux de vie, les expulsions médiatiques et, bien évidemment, les gros projets immobiliers (souvent financés par des partenariats public-privé).

Arturo - Guyane



BDS Xiberoa (Pays basque) : un comité local internationaliste

BDS Xiberoa (1) a été constitué il y a environ 3 ans, au retour d'un militant souletin du Moyen-Orient. A cette occasion, une soirée, avec projection d'un film suivie d'un débat, avait été organisée dans le bar associatif Zinka, à Mauléon. Un groupe de personnes avait alors décidé de se former, et c'est ainsi que BDS Xiberoa a vu le jour.

Le groupe n'a pas de forme juridique légale, il agit en tant que comité local, qui relaie aussi les campagnes de BDS France ici en Xiberoa.

Ceux et celles qui y sont actifs (une dizaine) sont des militant-es engagés au niveau local ou d'Euskal Herria, que ce soit autour de la question de la langue basque, du mouvement de soutien aux prisonnier-es et réfugié-es politiques basques, des personnes issues des mouvements libertaires ou du milieu culturel alternatif.

A l'occasion des appels du comité à mobilisations (repas, rassemblements, diffusion de films) environ 60-70 personnes ont pu se déplacer.

Par le biais de l'appel au boycott (« Les produits d'Israël ont un goût amer : boycott des produits des colonies ! », « A nous d'inverser les choses et de faire en sorte que le prix de l'occupation soit plus élevé que ses bénéficiaires ! »), l'objectif est d'exercer des pressions économiques et politiques jusqu'à ce que l'État israélien mette fin à la colonisation et à l'occupation militaire. Fondamentalement, BDS Xiberoa revendique la reconnaissance des droits des Palestiniens à l'autodétermination. Il s'inscrit donc plus largement dans un esprit internationaliste de lutte de libération nationale (2).

C'est ainsi que BDS Xiberoa affirme : « Contre la 4^e puissance militaire du monde les jets de cailloux de la jeunesse ne sont pas suffisants. Sans la solidarité internationale pour mettre un terme aux activités racistes et colonisatrices d'Israël, les Palestiniens continueront à être des citoyens de seconde zone vivant dans la peur que leurs maisons soient détruites, leurs terres inaccessibles et leurs enfants kidnappés pour des mois de prison en détention administrative sans aucune justification ou procès. Face aux appareils d'États, à leurs dirigeants et à leurs relais locaux, complices de la politique d'apartheid israélienne, les peuples doivent agir et se révolter. »

BDS Xiberoa a mené plusieurs actions selon des modes différenciés :

- Soirées d'informations-débat : diffusion de films documentaires, puis débat où sont invités les mouvements locaux (partis politiques, syndicats, associations, etc) à venir se positionner clairement en faveur de la question palestinienne.

- Rassemblements de soutien, repas populaires, avec sollicitation là encore des organisations locales à se positionner

- Campagnes de mails (par exemple pour dénoncer l'attitude d'un gérant de magasin ou de la Communauté de Communes)

- Actions dans les grandes surfaces (il y en a trois) en Soule : retrait des rayons des produits israéliens, avec parfois prise de parole dans le supermarché ; lancer de banderoles hélium ; tractage, panneaux d'information à l'extérieur du magasin, banderoles explicatives. Récemment le comité BDS a dénoncé un étiquetage frauduleux d'une grande surface, qui avait indiqué « Origine Afrique du Sud » à propos de pamplemousses israéliens Jaffa. L'intervention collective et spectaculaire du groupe BDS a poussé la gérante à retirer des rayons ces produits et d'autres encore venus d'Israël.

- Affichage massif « choc » dans Mauléon pour dénoncer la complicité des grandes surfaces locales qui continuent de commercialiser des produits israéliens .

- Participation au 1er mai, BDS Xiberoa faisant partie des organisations appelant au rassemblement-manif « Contre la violence du capital Klase borroka susta (3) », où il a dénoncé les conditions de travail et de vie des travailleurs palestiniens exploités.

Parallèlement, nous avons mené des actions auprès de la Communauté de Communes de Soule.

En mars 2013, cette institution voyait arriver à terme son contrat la liant à l'entreprise Véolia pour le ra-

massage et le tri des déchets ménagers.

Un mois auparavant, BDS Xiberoa avait informé les délégués communaux du fait que Véolia est une entreprise qui participe activement à la politique israélienne de colonisation des territoires palestiniens. Nous leur demandions donc de ne pas renouveler le contrat de gestion de déchets avec Véolia, afin de protester contre sa collaboration avec la politique de colonisation israélienne. Une campagne de courriers adressée à la Communauté de Communes avait été lancée.

Malgré l'information adressée à toutes les mairies et à tous les délégués de la commission déchets de la Communauté de Communes de Soule, le renouvellement du contrat avec Véolia n'a fait l'objet d'aucun débat. Quelques semaines plus tard, BDS Xiberoa a entravé symboliquement les portes de la Communauté de Communes de Soule, comme Véolia entrave la liberté du peuple palestinien.

Même si, ces 3 derniers mois, des rassemblements ponctuels en solidarité avec la Palestine ont eu lieu à Bayonne et à Saint Palais, nous souhaiterions que d'autres comités locaux se créent à long terme, en Euskal Herria. Nous sommes aussi en train d'essayer de faire émerger un comité sur Oloron.

14-10-18, J. BDS Xiberoa

1- BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions)

Xiberoa (la Soule) est, des trois provinces du Pays Basque (Euskal Herria) nord, celle qui est située le plus à l'est. Elle comporte environ 16 000 habitants.

2- Dans notre esprit internationaliste de lutte de libération nationale, BDS Xiberoa a co-signé l'appel à la mobilisation prévue le 25 octobre devant la prison de Lannemezan et organise un covoiturage depuis Mauléon pour réclamer la libération de Georges Ibrahim Abdallah.

3- « Klase borroka susta » : « Menons la lutte de classe »



Ebola

L'épidémie de la misère capitaliste

Déjà plus de 5 000 morts en Afrique de l'Ouest. Pas de hasard, de fatalité ou de fléau fantasmé. Connus depuis quarante ans, si ce virus avait touché un pays occidental, soyons sûr qu'un vaccin existerait ; mais comme aucune des économies de ces pays n'est solvable, et qu'il n'y a pas là de profits à envisager pour les firmes pharmaceutiques, les Africains attendront.

Aucune fatalité

Le virus a été identifié pour la première fois en 1976, au Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo), près de la rivière Ebola, d'où son nom. Il est porté par certaines chauves-souris « roussettes », qui le transmettraient à d'autres animaux de la savane africaine : singes, antilopes, petits rongeurs. Inoculé, cet agent pathogène cause la mort assez rapidement – en une dizaine de jours –, occasionnant une mortalité épidémique de 60 %. Une épidémie qui frappe les populations pauvres. Les femmes, exposées par leur rôle de soignantes dans la lutte contre le virus ainsi que par leur rôle traditionnel (assurer la nourriture, accompagner les morts...), paient le plus lourd tribut. Depuis 1976, le virus Ebola s'est propagé et déplacé vers l'Ouest africain. Guinée, Liberia, Sierra Leone ou Nigeria. 2 345 décès entre 1976 et 2013 sans attirer plus que cela l'attention des instances sanitaires internationales. D'autres cas sont répertoriés en Afrique du Sud et en Afrique australe

Une maladie épidémique africaine parmi d'autres, dira-t-on. Mais si cette fois-ci l'alerte est prise au sérieux, c'est parce que le virus se trouve dans les villes et leurs alentours, là où les populations sont venues s'entasser. Parmi les 187 pays répertoriés par l'indice HDI (indice du développement humain) de l'ONU, le Liberia, la Guinée, le Sierra Leone et le Nigeria occupent respectivement les 174, 177, 183 et 153^{es} places.

L'alerte

Malgré les constants appels à l'aide d'organisations non gouvernementales, telles que Médecins sans frontières, l'épidémie se développe du fait des faibles moyens sur place pour la circonscrire. L'eau, ce minimum nécessaire pour une hygiène sanitaire (se laver, se rincer, nettoyer), est rare ou inexistante, alors qu'elle permettrait de limiter la propagation du virus et d'aider les personnes non atteintes à s'en pro-

téger. Et il n'y a non plus pas suffisamment de gants ni de masques pour y contribuer un minimum. De même, les structures sanitaires et autres sont insuffisantes et inadaptées. Autant de handicaps auxquels sont confrontées en permanence les équipes médicales engagées dès le début de l'épidémie pour venir en aide aux populations. Au Liberia, où les infrastructures sanitaires ont quasi disparu, on dénombre 1,4 médecin et 27,4 infirmier-ère-s pour 100 000 habitants ; en Sierra Leone, respectivement 2,2 et 16,6, alors que la moyenne dans les pays de l'OCDE est de 320 et 890. Combien reste-t-il à ce jour de médecins, d'infirmiers encore actifs dans les zones où s'est développée la maladie ? 244 morts à ce jour dans leur rang. Par ailleurs, combien parmi leurs élites diplômées se sont exilés vers les pays riches, devenant des « PAD(HUE) » – ou praticiens à diplômés étrangers (hors Union européenne) ? Et comment, en France, pourraient fonctionner nos structures hospitalières si cette main-d'œuvre hautement diplômée et sous-payée était retirée de ses hôpitaux ? Mais alors que l'épidémie gagnait du terrain, les appels à l'aide sont restés sans réponse. Pour au moins une raison : la diminution des contributions financières américaines (et autres) a conduit, dès les années 90, l'ONU et ses structures OMS... à revoir à la baisse ses actions sur le terrain. Aujourd'hui, le budget pour répondre aux épidémies est de 109 millions de dollars, alors qu'il était le double voici deux ans.

L'épidémie du virus Ebola met en relief le pillage des pays qu'elle touche, puis l'abandon de leurs populations condamnées à une survie au quotidien par les Occidentaux – avec l'assentiment de gouvernants locaux corrompus. Elle met en relief les pillages par des guerres civiles qui ont semé chaos et barbarie. Les pillages par les mesures économiques qu'imposent les institutions internationales (FMI, OMC...). Il est vrai que ces horreurs sociales et sanitaires n'intéressent que peu nos gouvernants ou leur chefs de gangs mis au pouvoir localement. De tous temps,

leurs regards se sont portés sur l'extraction et la rentabilité des richesses renfermées par les sous-sols de l'Afrique de l'Ouest : bauxite, fer, pétrole, diamants... tandis qu'en surface la forêt et les terres agricoles attisaient les convoitises internationales. Cette paupérisation capitaliste des populations dans ces pays les conduit, pour survivre, à aller traquer quelques petits gibiers, de la viande de « brousse », afin de pouvoir se nourrir ou commercer. Des aliments qui les exposent à contracter ou propager le virus Ebola ou d'autres agents pathogènes jusque-là évités. Dans le même temps, la déforestation rapide et à outrance et le réchauffement climatique ont favorisé le déplacement et la dispersion des chauves-souris, porteuses du virus. La politique d'accaparement des terres par l'agro-business international n'est ainsi pas sans incidence sur les conditions de survie des populations et la rapidité avec laquelle le virus s'est répandu. En 2011, en Sierra Leone, la firme suisse Addax Bioenergy, du milliardaire J.-C., Gandur inaugurerait son exploitation de canne à sucre (20 000 hectares), avec sa raffinerie d'éthanol pour l'exportation et sa centrale électrique. Un exemple parmi bien d'autres. La FAO et la Banque mondiale considèrent la savane africaine (400 millions d'hectares du Sénégal à l'Afrique du Sud) comme le nouvel Eldorado agricole.

Colonialisme et impérialismes

La propagation d'Ebola révèle d'abord les traces du colonialisme anglais en Sierra Leone, français en Guinée-Conakry, et américain au Liberia. La Grande-Bretagne, la France et les États-Unis ont en effet asservi et exploité ces pays. Et, après leur « indépendance », les guerres civiles ont ravagé la Sierra Leone et le Liberia, où chaque gang à la solde d'un mafieux de multinationale s'est vendu en « diamants du sang ». Puis, le « calme » revenu, les parrains occidentaux sont convenus d'autres méthodes pour spolier encore plus leurs populations : aux demandes d'aide de ces pays, il leur serait imposé des programmes d'ajustement structurel (PAS) par la Banque mondiale, le FMI, l'OMC... Ces « ajustements » favorisent les « largesses » des trusts occidentaux et, en contrepartie, imposent le désengagement des États concernés ainsi que la réduction des dépenses publiques. En

1991, la Sierra Leone a par exemple été soumise à un PAS brutal : elle a été sommée de réduire ses dépenses publiques de 40 %, ce qui a contribué à l'éclatement de la guerre civile. L'État a fait appel à des sociétés privées (étrangères) pour assurer les tâches publiques, contre une part de la rente du diamant. Désormais, sa Banque centrale, ses douanes... sont privées. Une connivence entre potentats locaux et firmes internationales.

Ainsi, pendant que nos capitalistes étrangeaient ces peuples par la dette, nos bourgeoisies humanistes y déléguaient leurs ONG. Ce sont elles qui, avec les Églises, pallient les insuffisances étatiques dans les domaines sociaux. Ce sont elles qui, avec bienveillance et charité, prennent le relais des déficiences étatiques et assurent la mise en place de services publics en matière de santé et d'éducation. Quant au quotidien, c'est la misère et la survie – le cynisme de la charité internationale s'étale là dans toute sa splendeur. La santé et l'éducation sont un luxe pour les peuples des pays touchés par le virus.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a élevé le ton, demandant aux États membres de l'ONU « d'accélérer et d'étendre de manière spectaculaire leur aide financière et matérielle » à ces pays. L'hypocrisie internationale s'affiche alors. Le monde n'est plus qu'un « grand village » – mais pas pour tout le monde. Les milliers de cadavres qui flottent au large de Lampedusa, en Italie, ou dans le détroit de Gibraltar et sur les côtes espagnoles fixent les limites à tous les exilé-e-s fuyant la misère qui leur est imposée. Vive la mondialisation, claironnent nos élites en tout genre ! Laissez-vous exploiter, et la charité business suivra.

Entre inquiétude, peur et manipulations

Dans *Le Monde* un article rappelait récemment qu'Ebola « n'est pas la maladie la plus tueuse du monde contemporain. La tuberculose (1,3 million de morts, en 2012, selon l'OMS), le paludisme (627 000 morts durant la même

période, principalement des enfants africains), (...). Sans parler du sida, qui a tué 36 millions de personnes depuis 1983 ». « Comment se fait-il, dans ces conditions, qu'Ebola suscite une telle frayeur dans les pays développés où, selon toute vraisemblance, d'après les services de santé, la maladie sera aussitôt repérée et traitée dans des centres médicaux appropriés ? », interrogeait le quotidien.

A Boulogne-Billancourt, une mère retire son enfant de l'école car un autre enfant fréquentant cette institution revient de Guinée... Des pilotes de ligne refusent de survoler ces régions à risque, et plus encore d'y atterrir... Les organisateurs des Jeux olympiques de la jeunesse en Chine en ont exclu les athlètes d'Afrique de l'Ouest... Au Cameroun, on ferme la frontière... Le gouvernement de Côte d'Ivoire a, dans un premier temps, refusé de recevoir à domicile l'équipe de Sierra Leone pour un match qui se tiendra finalement à Abidjan, « après une garantie de la Fédération sierra-léonaise que sa délégation (...) ne s'est rendue dans aucun pays affecté par le virus pendant la période de 21 jours d'incubation », selon les autorités ivoiriennes...

Aux Etats-Unis, malgré des protocoles et précautions de stricte vigilance contre le bioterrorisme, après la mort de deux rapatriés d'Afrique de l'Ouest, deux soignantes de l'entourage médical ont contracté le virus. L'Espagne a aussi été touchée à la suite du rapatriement d'une soignante, et cette contamination a révélé des défaillances en série dans la prise en charge. L'épidémie a fait ressortir l'état du système de santé, en pleine crise sociale, dans ce pays : le secteur, qui comptait 505 000 employés en 2012, en a perdu 28 500 en deux ans. L'hôpital de Madrid Carlos III, où se trouve l'aide-soignante victime d'Ebola, a réduit de 12 % son personnel en 2013, et son service spécialisé dans le traitement des maladies hautement infectieuses était cet été en cours de fermeture. « Évidemment que les coupes se ressentent, explique un généraliste du centre hospitalier. Quand un collègue est absent, les patient-e-s prévu-e-s ce jour-là doi-

vent être répartis » entre les autres médecins, et l'attente se fait plus longue. A trois reprises, cet aide-soignant a été renvoyée chez elle, et les règles de sécurité sanitaire n'ont pas été vraiment respectées. Ce scandale a suscité des grèves mais les mesures d'austérité imposées par l'Union européenne sont poursuivies.

L'UE va « procéder immédiatement à une vérification » de l'efficacité des contrôles anti-Ebola mis en place dans les aéroports des trois pays africains touchés. En France, chaque jour qui passe, entre l'Ukraine et la guerre contre Daesh au nord de la Syrie, des cas d'Ebola se glissent à la une de nos médias. Fort heureusement quelques jours après, on apprend qu'il s'agissait juste de fausses alertes. Déjà plus de 5 000 morts, mais rassurons-nous : c'est en Afrique. Marisol Touraine, la ministre de la Santé, est sur le pont : ici, on est prêt ! Des contrôles de passagers sont effectués à l'arrivée à Roissy du vol quotidien en provenance de Conakry : l'équipe médicale de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, avec la Croix-Rouge et la Protection civile, prennent la température des passager-e-s. Et puis, nous dit-on, l'Institut de veille sanitaire est « en état de veille renforcée », et 23 lits sont disponibles dans les 12 hôpitaux de référence. Nous voici rassurés : le gouvernement agit. Mesures de prévention sanitaires ou sécuritaires ?

Le contrôle à Roissy n'est-il donc instauré que pour rassurer ? « Il suffit amplement de surveiller au départ des aéroports de villes à risque », affirme un médecin. L'OMS va dans le même sens, en estimant que les mesures à l'arrivée sont non seulement « coûteuses » mais « inefficaces ». Alors que le 12 octobre était annoncé le premier cas de contamination par le virus Ebola sur le territoire des Etats-Unis, l'institut Harris Interactive interrogeait les Français sur leur inquiétude à son sujet, que ce soit pour eux-mêmes ou pour leurs proches. On n'a pas observé de sentiment de panique de la part des personnes interrogées : seul un Français sur trois (34 %) s'est déclaré inquiet concernant le virus Ebola, et moins d'une personne sur dix (8 %) est allée jusqu'à se dire « très inquiète ».

La peur s'installerait-elle ou médias, gouvernement et notre capitaine de pédalo actuel profitent-ils juste du virus Ebola pour s'afficher sur ce nouveau front ? L'intox autour de cette inquiétude a coïncidé avec l'apparition de cas d'Ebola contracté dans les pays occidentaux. Cette « nouvelle peste noire », une aubaine pour faire oublier les épidémies de chômage, de misère, que sèment ici et là-bas les bourgeoisies afin de percevoir leurs dividendes et d'augmenter leurs profits ?

MZ, Caen, 15 octobre 2014



L'exploitation de l'or au Burkina Faso : un nouveau Far West où tout est permis

Le Burkina Faso connaît ces dernières années un boom minier qui dope son taux de croissance. Mais ce que cachent les statistiques économiques, c'est une exploitation sans limites, celle d'un capitalisme minier qui se moque ouvertement du bien-être des populations riveraines ou encore des dégâts environnementaux qu'il génère. Largement ignorée des médias occidentaux, cette réalité suscite aussi des résistances populaires surtout au Burkina Faso quand elle peut s'articuler avec d'autres luttes sociales et l'existence d'un mouvement syndical dynamique. C'est ce que montre le témoignage de Lila Chouli, qui s'est rendu sur place durant plusieurs semaines dans le cadre de la réalisation d'un film documentaire.

Q / On parle de boom minier en Afrique de l'Ouest et au Burkina notamment? Est-ce un nouveau « Far West »?

En effet, le Burkina Faso vit un véritable boom minier, spécialement aurifère, depuis la deuxième moitié des années 2000, ce boom minier est bien évidemment lié au boom du cours de l'or au niveau mondial. De 350 dollars l'once en 2002 il est passé à plus de 1700 dollars l'once en 2012. L'image du « Far West » est surtout représentée physiquement dans l'orpaillage. Avec l'augmentation du cours de l'or, et aussi la crise économique, des milliers de personnes abandonnent leurs activités traditionnelles, et aussi pour les plus jeunes le monde scolaire, pour partir à la recherche du métal précieux. Et là c'est vraiment cet univers auquel on pense, avec des villages qui se créent spontanément, toute une nouvelle vie qui s'organise, alors que celle qui existait avant est déstructurée, et surtout la tension omniprésente autour du profit, notamment avec les « comptoirs » sur les sites d'orpaillage.

Q Dans le domaine de l'exploitation industrielle, quelles sont les principales sociétés qui interviennent?

Les principales sociétés minières industrielles qui opèrent au Burkina Faso sont IAMGOLD, la plus importante dans le pays qui exploite l'or à Essakane, la SEMAFO – Société d'exploitation minière d'Afrique de l'Ouest –, High River Gold – à travers sa filiale NordGold – etc. La plupart de celles qui opèrent au Burkina sont britanniques et surtout canadiennes, et pour cause, comme l'explique Alain Deneault, le Canada est choisi par 75% des sociétés minières mondiales comme lieu d'enregistrement et 60% de celles qui émettent des actions en bourse s'inscrivent au Toronto Stock Exchange. Il explique que le Canada se révèle pour les compagnies minières être un paradis fiscal et judiciaire.

Q Comment sont répartis les bénéfices de l'exploitation de l'or ?

Le code minier actuel dit dans son article 18 que « L'octroi du permis d'exploitation industrielle de grande mine donne lieu à l'attribution à l'Etat de 10% des parts ou actions d'apport de la société d'exploitation, libres de toutes charges ». Il est en relecture depuis quelques années déjà, dans un sens censé être plus favorable au pays, bien entendu les sociétés minières font tout pour freiner la relecture des codes miniers dans les différents pays. Elles bénéficient en effet d'exonérations de taxes importantes pendant un certain nombre d'années, dans certains pays, comme au Burkina, l'impôt sur les sociétés minières est minoré par rapport à celles des autres secteurs, etc.

Q : Même si elles font du lobbying pour modifier le code minier en leur faveur, les sociétés minières ne se soucient guère de la légalité pour mener à bien un véritable pillage... Comment peuvent elles ainsi être au-dessus des lois ?

D'abord, au-delà du Burkina Faso, le credo est « attirer les investisseurs étrangers » et pour les « conserver » il est utile de ne pas les contrarier. Mais, plus fondamentalement, il faut se rendre compte de ce que signifie le boom minier aujourd'hui au Burkina Faso pour une partie de l'oligarchie politico-administrative et pour des opérateurs économiques proches des hautes



sphères du pouvoir. Africa Mining Intelligence a sorti un dossier en avril 2013 qu'elle a intitulé : « Burkina Faso : l'eldorado des anciens ministres ». Cette publication démontre que toute une série de personnes gravite autour de ce secteur, bien sûr des ex-ministres des mines, mais aussi des anciens Premiers ministres et ministres (Tertius Zongo, Paramanga Ernest Yonli), des députés, des hommes d'affaires, etc. On y apprend également que « toutes les grandes décisions prises par Kaboré au ministère sont validées au préalable par François Compaoré, qui les fait remonter à son tour à son grand frère pour obtenir son quitus [...] Siège du véritable pouvoir minier au Burkina Faso, la présidence a la haute main sur le secteur, principalement par le biais de François Compaoré ». Ainsi, ce n'est pas tant un rapport de forces qui serait imposé par les sociétés minières uniquement, certaines hautes personnalités ont également intérêt par exemple à la non transparence dans ce secteur. Par ailleurs, il y a aussi toute une manne à travers l'accaparement de marchés relatifs à l'exploitation minière, dans bien des cas, des personnes avec lesquelles nous avons eu des entretiens nous disaient que tel marché local avait été attribué à telle personnalité et étant donné l'opacité à tous les niveaux il est difficile de l'affirmer mais cela concernait les services autour de l'exploitation (telle que les sociétés d'intérim pour recruter les travailleurs, les compagnies de bus pour les convoier, les entreprises de sécurité, etc.). D'autres nous ont expliqué que certaines personnes étaient en réalité des prête-noms, évidemment il est impossible à ce stade de citer les noms des personnalités mises en cause sans preuve...

Q / Est-ce que la Françafrique est impliquée dans ces enjeux miniers comme c'est le cas avec le pétrole au Congo ou au Gabon et l'uranium au Niger?

Il me semble que la France est très peu présente dans le secteur de l'industrie extractive en Afrique, à part Total qui exploite le pétrole et le gaz, et Areva qui exploite l'uranium, il n'y a pas d'industries minières françaises sur le continent à ma connaissance. Mais il semble bien qu'elle a décidé de s'introduire dans le secteur en se plaçant dans le domaine de l'expertise. Le Burkina Faso a établi un partenariat en juin 2013 avec les membres du G8 (alors sous présidence britannique) pour approfondir la gouvernance et la transparence du secteur extractif. La France a pris la tête de cette initiative et « soutient » la mise en œuvre des critères de l'ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) à laquelle le Burkina a adhéré en 2008 et avec laquelle il a obtenu sa déclaration de conformité en février 2013. Selon La Lettre du Continent

Des réserves dans tout le pays

(Réserves estimées, en tonnes)



(n°675, 29 janvier 2014), lors d'une matinée le 20 janvier dernier consacrée au secteur minier burkinabè, en présence du ministre burkinabè des Mines Salif Lamoussa Kaboré, Ubifrance a fait salle comble : les opérateurs économiques français « lorgnent sur la logistique, la sécurité ou les infrastructures inhérentes aux grands contrats dans ce pays. Etaient notamment présents les représentants de Bouygues énergies services, Catulelec (sécurité des systèmes électriques), Geos (sécurité) ». Il semblerait par ailleurs que les autorités se soient rapprochées du groupe Bolloré...

Q Le voile commence à se lever sur les effets désastreux de la présence de ces sites notamment sur l'environnement et aussi les populations. Quelles sont les nuisances principales?

Il est très difficile de donner un ordre d'importance aux effets désastreux qu'a l'installation d'une société minière industrielle sur une région. Bien sûr, il y a la pollution, dans plusieurs régions où nous sommes allés les gens nous ont parlé de personnes malades après avoir bu l'eau des forages, dans d'autres des forages ont été fermés, etc. Bien entendu les victimes s'entendent toujours dire que la mine n'a aucune responsabilité. L'eau est un problème central, les mines industrielles en font une consommation extrêmement importante au point que dans certains endroits les populations n'en ont plus ni pour leur culture, ni même pour leurs besoins propres.

Il y a aussi le problème des déplacements de populations. Lorsqu'une mine s'installe dans un endroit, celui-ci n'est pas vierge en général, les personnes qui y sont installées, parfois depuis des générations, se voient remettre une compensation réellement minime par rapport à ce que vaut leur terre, il en va de même pour leur champs. C'est le phénomène d'accaparement des terres

tant pour l'installation d'industries minières que pour l'agrobusiness. Par ailleurs, c'est souvent le seul bien qu'ont les gens, ce qui implique que leurs enfants ne pourront même pas hériter de cela. Ces populations sont en général déplacées dans des « villages » qui ne répondent absolument en rien à l'habitat local, sans compter que la qualité des habitations construites est souvent de piètre qualité comme nous avons pu l'entendre et le voir à maintes reprises.

Q Malgré la répression par les milices privées et la police ou même l'armée, on voit

LE BURKINA FASO

UN PAYS OÙ LES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES
REFLÈTENT LE BOOM MINIER
MAIS QUI RESTE TOUJOURS TRÈS PAUVRE

L'exploitation de l'or et d'autres minerais comme le manganèse ne date pas d'aujourd'hui mais c'est surtout depuis 2007 qu'a débuté le boom minier, boosté par la hausse des cours de l'or.

Ainsi, près de 29 % du territoire a été concédé à des détenteurs de titres miniers, dont le nombre dépassait 870 en janvier 2013.

En 2011, le Burkina a été le pays africain où les dépenses d'exploration pour l'or ont été les plus élevées. Du coup, la production a connu une hausse spectaculaire : de 754 kg en 2007, on est passé à 40 tonnes d'or en 2013.

Sur le plan économique, le poids de l'or est devenu primordial : 71% de l'ensemble des exportations en 2012 et 21% des recettes de l'Etat en 2012.

Le Burkina est devenu le troisième producteur en Afrique de l'Ouest derrière le Ghana 85 t et le Mali 67 t

Il reste cependant loin derrière les géants de l'or comme l'Afrique du Sud : en 2010, il ne représentait que 1% de la production mondiale.

En matière de propriété du capital des sociétés minières, l'Etat burkinabè ne détient que 10% des actions. La manne de l'or n'est pas redistribuée. La population n'en voit guère les retombées et en 2013, le Burkina reste 181e sur 187 pays classés selon l'indice du développement humain du PNUD.



que l'exploitation minière suscite des résistances aussi bien du côté des travailleurs de ce secteur que des populations riveraines... Quelles sont les principales luttes qui ont eu lieu durant les dernières années?

En effet, le secteur minier est secoué par une série de conflits sociaux qui ont trait à différents problèmes : salaires infimes, rythmes de travail très durs, différences de traitement entre travailleurs expatriés et nationaux, non respect de la législation du travail burkinabè, licenciements arbitraires, entraves aux libertés syndicales. Par exemple, en 2011, alors que le pays connaissait une situation quasi insurrectionnelle suite à la mort du collégien Justin Zongo, après plusieurs arrestations par la gendarmerie, et que plusieurs garnisons militaires entraient en mutinerie, le secteur minier était lui aussi en ébullition. Les travailleurs des quasiment toutes les industries minières aurifères du pays ont engagé des modes d'action pour faire entendre leurs revendications : qui ont pu aller de l'arrêt de travail à l'exigence de la démission de certains responsables.

Chez les populations riveraines des sites industriels, les raisons de mécontentement sont nombreuses également, nous en avons déjà évoqué certaines : non respect des promesses concernant l'emploi des jeunes, déplacements des populations qui se voient retirer leurs champs et leurs villages contre des compensations minimales, envoi de la force publique pour réprimer les mécontents, pollution, problèmes sani-

taires, interdiction de l'orpaillage, augmentation du coût de la vie, enclaves dans les régions pauvres où les populations sont plus pauvres qu'avant l'arrivée de la mine. Les luttes les plus importantes des populations, en tout cas les plus spectaculaires, sont en général celles qui sont menées par les jeunes, sur la question de l'emploi notamment. Le credo est de dire qu'ils ne sont pas qualifiés pour les travaux spécialisés, ce qui est vrai dans la plupart des cas, mais l'installation d'une mine demande des tas d'emplois qui ne sont pas directement en lien avec l'extraction (chauffeurs, cuisinier, électriciens, etc.). Surtout, avant leur installation, les mines promettent aux jeunes des emplois. Un travailleur des mines que nous avons interviewé nous expliquait que quand il avait vu les négociations entre la mine et les jeunes de sa localité il s'était dit que la première agissait comme lors d'une campagne électorale : des tas de promesses mais in fine peu sont respectées, voire aucune.

Très régulièrement il y a des révoltes sociales par rapport à ces questions, pour n'en citer qu'une, celle de mars 2012 à Dori a été très importante. Le 19 mars 2012, les Doriens ont érigé des barricades à l'entrée de la ville pour empêcher l'accès aux véhicules de la société minière IAMGOLD pour exiger l'examen de leurs doléances portant sur la politique de l'emploi de la mine, la publication du contrat liant la société à l'Etat et une meilleure prise en compte des populations locales notamment. Pendant trois jours des affrontements

auront lieu entre les populations et les forces de sécurité, certaines dépêchées de Ouagadougou. Toutes les générations se sont retrouvées sur les barricades, aussi bien les hommes que les femmes. Cette action a été sévèrement réprimée. Il est juste de dire que partout les gens peuvent être las des promesses non tenues, des manifestations dont les acquis ne sont pas satisfaisants, mais ils ne sont jamais résignés.

Q / Où peut-on trouver des informations sur ce sujet ?

Certaines organisations burkinabè se sont véritablement emparées de la question minière comme le Mouvement Burkinabè des droits de l'Homme, l'Organisation pour le renforcement des capacités de développement, le syndicat des Travailleurs de la Géologie, des Mines et Hydrocarbures, l'Organisation démocratique de la jeunesse (pour l'orpaillage notamment), etc. Ce sont des structures qui offrent énormément d'informations. En Europe, il y a depuis quelques mois au moins trois programmes dans différentes universités (en France, en Allemagne et en Belgique) qui viennent de démarrer sur la question minière en Afrique notamment...

Interview réalisé par Pascal - Dakar

Le documentaire « L'or du Burkina »
co-réalisé avec Dragoss Ouédraogo
est en cours d'achèvement.
Une publication est d'ores et déjà
disponible : *Le boom minier*
au Burkina Faso. *Témoignages*
de victimes de l'exploitation minière,
Fondation Gabriel Péri, août 2014.

Abonnez-vous
Réabonnez-vous
à
Courant Alternatif

Leur combat est le nôtre !

On savait depuis plus d'une décennie que le PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) avait évolué et n'était plus le parti d'obédience marxiste-léniniste de ses débuts. On savait que depuis plusieurs années le contrôle (la reprise) de districts et de villages entiers par les combattants kurdes donnait lieu à des tentatives pour mettre en place des formes nouvelles de rapports sociaux et de gestion dans l'est de la Turquie et dans le nord de l'Irak. On savait que les femmes jouaient dans cette lutte et cette réorganisation sociale un rôle tout nouveau. On savait tout cela, mais on n'y avait pas suffisamment prêté attention.

La beaucoup été dit que tous ces changements étaient nés dans le génial cerveau d'un chef historique emprisonné, qui aurait eu LA révélation en lisant Murray Bookchin et sa théorie du communisme libertaire. Ouais. Mais, à moins de croire qu'une orientation idéologique peut naître du seul charisme de la parole d'un Christ rédempteur ou de la force de persuasion d'un chef de guerre, on est en droit de supposer qu'il y a derrière ce changement, cette évolution, des éléments un peu plus matériels que ce qui pourra servir à écrire une belle histoire à l'usage des niais – comme le furent la Bible, la Torah ou le Coran.

S'en tenir à cette explication, c'est faire montre d'un singulier mépris pour les militants et les militantes, pour la partie du peuple qui se sent des affinités avec le PKK. Sans nier cette interprétation et le rôle qu'a pu jouer Ocalan, c'est ailleurs surtout qu'on trouve les causes d'une telle réorientation – lesquelles sont multiples et nous rendent bien incapables de les classer par ordre d'importance.

Un haut niveau de politisation

Tout a concouru depuis des décennies à ce que la population kurde en général et la gauche kurde en particulier atteignent un degré de politisation élevé. Cette politisation s'est construite, au fil des années et peu à peu, les populations kurdes étant confrontées à des situations très différentes du fait de leur dispersion entre quatre pays et une diaspora – mais étant aussi, de ce fait, perméables aux évolutions politiques contemporaines de la fin du XX^e siècle, avec ses idéologies qui pour certaines montaient puis déclinaient, et qui pour d'autres s'effondraient.

A sa fondation en 1978, le PKK n'est que l'une des composantes des mouve-

ments d'extrême gauche qui s'agitent en Turquie. Dev Yol, puis Dev Sol, lui est antérieur et est, au début des années 70 certainement l'organisation la plus connue et la plus importante. Tous deux étant d'idéologie marxiste-léniniste et menant une lutte armée, les deux mouvements vont collaborer, mais c'est le PKK qui va se développer de plus en plus.

Comme bien d'autres en Europe pendant la même décennie, ces organisations politiques kurdes baignent dans le meeting-pot idéologique qui imprègne une partie de la jeunesse, et où se croisent différentes variantes de trotskisme, d'idéologie libertaire ou conseilliste, d'inclinaisons autogestionnaires, de maoïsme – surtout de maoïsme. Et, au lieu de provoquer un effet de dispersion qui aurait affaibli l'ensemble, l'extrême diversité des situations auxquelles la société kurde a été confronté a enrichi le mouvement de divers apports – sa diaspora prolétarisée en Allemagne ou en France côtoie ce qu'on peut appeler le creuset gauchiste ; son prolétariat surexploité en Turquie même, en particulier à Istanbul, se trouve en contact avec des secteurs radicalisés de la société turque ; des

zones entières qui restent entièrement rurales continuent de fonctionner sur des bases communautaires, et les Kurdes de l'extérieur gardent une attache profonde avec elles (on est de tel ou tel village, même si on passe onze mois par an à Francfort). Ces influences réciproques ont permis, avec la montée en puissance du mouvement des femmes, que les empreintes féodales sur les rapports sociaux soient contestées – même si elles existent encore, bien entendu.

Comme nous ne sommes pas en présence d'une société homogène et figée, mais au contraire d'une société encore vivante, celle-ci fait des diverses contradictions qui la traversent et des multiples problèmes qu'elle doit affronter une force qui les transcende. Alors que le « pays » est en guerre, on pourrait presque dire contre le reste du monde, des questions de première importance parviennent de ce fait à être traitées : les problèmes écologiques, la lutte des femmes, la place de la religion, l'opposition ville/campagne, et, recouvrant le tout, la lutte des classes, qui bien évidemment structure la société kurde.

La fin de l'URSS

Après l'implosion du régime soviétique dans l'URSS et les bouleversements qui se sont ensuivis, deux attitudes étaient possibles pour les divers mouvements qui s'en réclamaient peu ou prou à travers le monde. Conserver la matrice idéologique en attendant des jours meilleurs, en essayant de faire mieux la prochaine fois et en expliquant son échec – en interne par une mauvaise ligne politique des dirigeants, en externe par une hostilité guerrière menée par les pays capitalistes. Ou bien la remettre en cause.

Les organisations politiques n'ayant pas ou plus beaucoup de liens avec une





population qui partage de manière significative un objectif commun se sont repliées sur cette matrice, en ne gardant comme objectif réel que la conservation de l'organisation pour elle-même. Mais d'autres conclusions, aidées par des situations particulières, ont pu être tirées. Pour des organisations encore liées à ce qu'on appelle un « mouvement de masse », il est apparu nécessaire de ré-examiner le passé idéologique à la lumière des échecs de ce qui pouvait faire figure de modèle, sous peine de devenir bien vite un groupe ossifié, sans dynamique réelle, campant sur une orthodoxie moribonde et qui se couperait sans tarder d'une population n'ayant renoncé à rien. C'est dans cette voie que s'est engagé le mouvement kurde.

L'idéologie n'était là que parce qu'elle semblait pouvoir servir l'objectif d'autonomisation et d'indépendance des Kurdes. Le projet marxiste-léniniste ayant accouché, dans son projet de réalisation le plus accompli, d'une solution incompatible avec cet objectif, il était logique que d'autres analyses se substituent à lui, et pas seulement dans la tête du chef génial mais dans celle des générations de cadres politiques, de militant-e-s, et, certainement, plus largement, dans celle d'une partie de la population kurde elle-même – laquelle n'avait aucune raison de rêver à un avenir à la mode stalinienne russe ou chinoise !

Obtenir un Etat indépendant dans le cadre d'une lutte de libération nationale dans un seul pays, c'est déjà terriblement compliqué. L'obtenir par le dépeçage de quatre Etats dont les contours

sont soutenus par toutes les grandes puissances relèverait d'un rapport de forces herculéen ! D'où cette idée d'autonomie et l'abandon du sacro-saint binôme, soi-disant indépassable, Etat-nation, Etat-territoire. Autant donc qu'une idéologie précise (fût-elle anarchisante !) sortie du chapeau, c'est la nécessité de répondre sur le terrain à une nouvelle donne qui a été le moteur de la façon dont le mouvement s'est développé.

Quelle justice ?

Prenons l'exemple de l'expérience tentée pour établir un nouveau système de justice au Rojava.

Dans les années 1990, des comités Paix et consensus avaient été mis en place dans les quelques villes/villages du Rojava dont la majorité kurde s'identifiait à la gauche politique. Leur tâche était de prendre des mesures contre la criminalité et les injustices sociales en assurant un minimum de concorde entre les habitant-e-s de la zone concernée. L'Etat syrien les considérait comme une atteinte au monopole de la justice exercée par le régime du Baas. Sévèrement réprimés, ils durent donc fonctionner de manière souterraine, mais de fait ils ne concernaient qu'une infime partie de la société kurde.

Après la révolution de juillet 2012 au Rojava, les acteurs du système de justice syrien ont été écartés tout comme les représentants des appareils politiques de l'ancien régime du Baas. « La question a été de savoir à quoi une nouvelle forme de justice pourrait ressembler. Dans toute société qui n'est pas encore totalement libérée de la domi-

nation (sociale ou entre les sexes), pas encore tout à fait émancipée, ce qu'on appelle des crimes, même à un faible niveau, auront lieu, et en particulier dans le contexte de guerre – conflits, violence, vols –, auquel la cité doit s'affronter. » (Ercan Aybo a, publié dans le *Kurdistan rapport*, septembre-octobre 2014).

Les comités Paix et consensus furent maintenus là où ils existaient et créés dans les autres localités formant ainsi un maillage de structures de base pour un nouveau système judiciaire. Composés de cinq à neuf membres, avec 40 % de femmes, ils sont élus par l'assemblée générale de tous les habitants du village ou du quartier. Leur compétence exclut les assassinats, qui sont renvoyés à un échelon supérieur. Des comités de femmes existent souvent parallèlement pour traiter des violences domestiques ou des mariages forcés.

Au niveau régional, le Conseil des peuples du Kurdistan de l'Ouest (MGRK) fondé par le Mouvement de la société démocratique (TEV-DEM, le véritable fer de lance de la révolution au Rojava qui regroupe les organisations de gauche, dont le PYD) a mis en place des conseils de justice régionale qui travaillent avec des juristes ayant rompu avec l'ancien système. Le critère pour désigner les membres de ces conseils est leur capacité à prendre en compte l'intérêt général, à parvenir à un consensus, et non une quelconque formation de juriste. En revanche, on retrouve des juristes de profession dans les niveaux supérieurs du système judiciaire, encore voisin de celui, plus classique, que nous connaissons. La grande différence, c'est qu'une affaire « grimpe » d'un étage seulement si elle n'a pas été résolue à l'étage inférieur et que, à la base, ce sont les assemblées de village ou de quartier qui désignent les instances juridictionnelles.

Il va sans dire que le nouveau système a aboli la peine de mort. La peine d'emprisonnement à vie (la durée maximale est temporairement fixée à vingt ans) ne peut être prononcée que dans les cas d'assassinat, de torture ou de terreur. Et cela a été, jusqu'à présent, extrêmement rare. Dans Rojava, l'arrestation est considérée comme le dernier recours. Et, selon les principes du système juridique, « la personne arrêtée doit être considérée non pas comme un criminel, mais comme une personne à réhabiliter : "Nous avons déjà privé les prisonniers de leur liberté ; nous ne voulons pas les punir davantage avec les conditions de détention." Dans les deux dernières années, en raison du nouveau système de justice et en particulier de la plus grande auto-organisation du peuple dans les communes et les conseils, le nombre de crimes a diminué lentement, bien que des chiffres fiables soient encore difficiles à établir.

Ils sont concentrés dans les périphéries urbaines. Dans le sud du Kurdistan, les-dits crimes d'honneur restent monnaie courante, mais au Rojava, en particulier à cause du travail du mouvement des femmes, ces crimes ont sensiblement diminué. » (Ercan Aybo a, *op. cit.*).

Des exemples comme celui du système de justice, il y en a dans tous les domaines qui touchent de près la vie des gens : l'école, le logement, l'environnement, la production. Si leurs limites et leurs imperfections sont bien visibles, elles ne doivent pas servir de prétexte à un soutien à minima et freiner notre enthousiasme ; et notre enthousiasme, lui, ne doit pas éradiquer notre esprit critique et notre lucidité.

Enthousiasme, esprit critique et lucidité vont de pair

Nous savons trop bien, par ce que nous a appris l'Histoire comme par ce que nous avons vécu nous-mêmes que s'il y a une question centrale qui se pose dès que des bouleversements affectent l'ordre établi, c'est la reproduction de la domination. L'exploitation du travail, les dominations de tous ordres, les options autoritaires, même chassées violemment par la porte, ne demandent qu'à rentrer par la fenêtre. Aucune théorie, aussi juste apparaisse-t-elle, aucun schéma de réorganisation sociale, aussi fouillé soit-il, aucune volonté humaine, aussi vertueuse soit-elle, ne sont par eux-mêmes une garantie d'y échapper. Ce ne sont que des conditions nécessaires, ou du moins importantes, mais pas suffisantes. Seuls le désir de la grande majorité des gens en mouvement d'aller plus avant encore et les possibilités le permettant peuvent constituer un obstacle à un retour en arrière. C'est une question de rapport de forces.

Cet été, des camarades kurdes nous ont raconté combien la politique menée par Barzani dans la zone autonome du nord de l'Irak avait été destructrice de tout projet émancipateur. En peu d'années, la manne pétrolière gérée par le PDK (Parti démocratique du Kurdistan) a servi à distribuer quelques rentes à des gens qui, du coup, ont abandonné presque toute activité agricole ou artisanale. Le résultat de cette politique, c'est une économie artificielle, désarticulée, avec des champs en friche, des producteurs qui ont été transformés en simple clientèle d'un Etat, et la constitution d'une nouvelle bourgeoisie autochtone. Toutes les pressions, au plan international, convergent et convergeront vers ce type de « solution kurde acceptable » pour réduire les « expériences du Rojava », afin qu'elles ne fassent pas tache d'huile dans d'autres zones, en particulier en Turquie. Et c'est cet obs-

tacle que la gauche kurde devra contourner si elle veut que se poursuivent et s'étendent ces expériences menées au Rojava.

Le projet de l'autonomie kurde n'est pas un projet anarchiste révolutionnaire et anticapitaliste ; il ne vise pas l'établissement du communisme libertaire et l'abolition de toutes les hiérarchies, du capital et du salariat. En revanche, de sa victoire ou de sa défaite découlera la possibilité ou non de prononcer et de mettre en discussion certaines idées, certaines exigences – comme l'égalité ; le combat contre l'exploitation capitaliste du travail vivant et l'exploitation domestique des femmes ; la prise en charge collective des décisions sur l'ensemble des questions touchant la vie des gens, en matière de production, d'habitat, d'éducation ; une attention particulière à l'agriculture, une critique du développement et du productivisme...

Force est de reconnaître que, sur beaucoup de ces aspects, des signes forts ont été émis par le mouvement kurde. La volonté d'égalité entre les hommes et les femmes a déjà été largement commentée. Mais ce qui se fait n'est pas tant dû à des décrets émis, à des programmes votés, à des quotas réservés qu'à une auto-organisation de femmes qui deviennent actrices et échappent ainsi à un statut de « victimes » qu'il faudrait « soutenir ».

Rappelons-nous aussi que c'est bien dans les zones kurdes du nord de l'Irak et de la Syrie que des dizaines de milliers de personnes, de toutes confessions et de toutes origines, chassées par l'Etat islamique, ont trouvé refuge et échappé ainsi à la mort. Et que la volonté affirmée et en partie réalisée de faire participer à égalité tous et toutes les non-Kurdes de la région aux nouvelles structures mises en place relève d'une orientation particulièrement significative, dans une région où les affirmations identitaires s'apparentent souvent à des projets totalitaires.

Il n'est pas non plus interdit d'espérer que les réponses proposées par le

mouvement kurde tracent de nouvelles pistes vers un redémarrage de ces « printemps arabes », qui, après une éclosion prometteuse, ne portent plus vraiment l'étendard de la liberté au plus haut.

Notre solidarité, c'est l'internationalisme

L'internationalisme, c'est l'expression conjointe du désir d'un autre monde.

L'internationalisme, c'est dans les deux sens : il s'agit d'être solidaire du Rojava, bien sûr ! Mais, d'une certaine manière, c'est le mouvement kurde qui est aussi solidaire des espoirs que nous avons tant de mal à mettre en œuvre. Et ce qui se passe actuellement au Kurdistan offre, partout ailleurs, un bol d'air inespéré dans un monde clos et piégé.

Il montre aux yeux de tous ceux et toutes celles qui luttent sur la planète que même dans un monde en apparence ligoté pour toujours (comme l'étaient les découpages territoriaux issus de la domination impérialiste), il est possible de reprendre des parcelles importantes de pouvoir, d'entrouvrir des fenêtres vers d'autres horizons que ceux qui nous sont proposés habituellement. Le mouvement kurde, celui que nous soutenons du moins, se bat à la fois contre l'impérialisme traditionnel, contre les dictatures moyen-orientales et contre l'instauration de régimes régis par la charia. Ça fait beaucoup, et il n'y a pas à faire la fine bouche.

Ce mouvement nous permet de laisser libre cours à notre haine de l'islamisme dit « radical » sans passer pour racistes ou pour suppôts de l'impérialisme.

La solidarité que nous voulons développer est d'abord celle qui s'exerce vis-à-vis d'un peuple qui se bat, qui mène son combat sur plusieurs fronts, et qui sort d'une posture de victime pour se poser en vainqueur et acteur de son propre avenir.

jpd



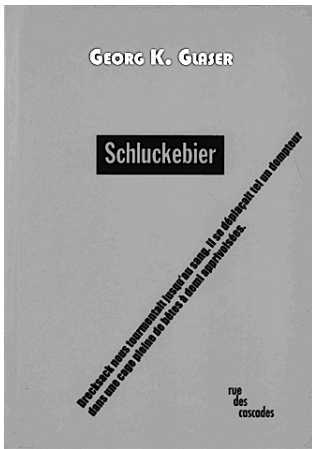
meeting vendredi
31 octobre
19h30-22h

où en est la
révolution
au
Kurdistan
syrien ?

organisé par le collectif
Anarchistes solidaires du Rojava
(soutenu par AL, CGA, FA, OCL)

à l'Académie des arts
et cultures du Kurdistan,
16, rue d'Enghien (Paris 10*),
métro Strasbourg-Saint-Denis

Georg K. Glaser
Schluckebier,
Rue des Cascades, 2014,
172 p., 14 euro.



Né en 1910 à Guntersblum, en Rhénanie, Georg K. Glaser est mort à Paris en 1995, après avoir fui le nazisme et vécu en France jusqu'à la fin de ses jours, sans renoncer pour autant à écrire dans sa langue maternelle (1). Alors que son œuvre est désormais reconnue en Allemagne, son pays d'adoption tarde à lui faire une place parmi les auteurs marquants du XX^e siècle. Pourtant, son premier livre, *Secret et violence*, fut publié chez Corrèa, en français, en 1951 grâce à Maurice Nadeau et a opportunément été réédité en 2005 chez Agone

avec un texte important de l'anarchiste André Prudhommeaux. Ce dernier reconnu d'emblée dans cet ouvrage à la fois le travail d'un grand écrivain et un texte majeur pour retracer, du point de vue de ceux d'en bas, la chronique des années rouge et brun, du début des années 1920 à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Ajoutons aussi que Glaser fut, après-guerre, membre de la Fédération anarchiste et participa aux activités du Cercle libertaire des étudiants animé par le même André Prudhommeaux qui publiait le bulletin ronéotypé *CLE* et organisait des cycles de causeries-débats hebdomadaires tous les mercredis dans un café de la place Saint-Michel, afin de « donner aux problèmes actuels des solutions de liberté ». Il fut également le signataire d'un manifeste intitulé « Matériaux pour un contre-manifeste individualiste révolutionnaire » (2) *Bulletin du CLE (Cercle libertaire des étudiants)*, année I, n° 3, 15 juin 1949. Ce texte a été repris pour l'essentiel dans *Offensive*, n° 20, décembre 2008.

Refusant les programmes et les partis politiques comme les sirènes des « lendemains qui chantent » des classiques socialismes, ce texte tentait de trouver une voie nouvelle reconnaissant la nécessité de l'effort accompli dès maintenant et du projet personnel comme « expérience vitale ». Sans attendre, le changement social devait commen-

cer ici et maintenant grâce aux ruptures que tout un chacun pouvait engager dans sa vie quotidienne comme dans son milieu de vie, faisant ressurgir une préoccupation oubliée dans le mouvement révolutionnaire, mais qui reviendra dans l'actualité après Mai 68 et reste présente jusqu'à nos jours.

Aujourd'hui, les éditions Rue des Cascades proposent son premier livre paru en Allemagne en 1932, *Schluckebier* (Gorgée de bière), le surnom du personnage principal. Enfant en Allemagne à la fin de la Première Guerre mondiale, il est obsédé par la faim qui le tenaille, par la misère où il vit, avant qu'un nouveau sentiment apparaisse suite à l'humiliation que lui fait subir un policier : la haine, une haine qui ne va plus le quitter contre le monde et ses divers représentants qui lui réservent un tel sort. Mais le pire, c'est le père, revenu de la guerre violent et intraitable qui fait pleuvoir les coups pour un oui pour un non. Avec l'entrée dans l'adolescence vient la tentation de la fugue, de l'errance, le vagabondage, les coups tordus et, enfin, l'entrée dans l'usine et la découverte de la solidarité de classe. Mais après un licenciement et une arrestation par la police lors d'une manifestation de chômeurs, c'est l'internement dans une maison de correction. L'auteur abandonne alors le « il » pour le « nous » : Schluckebier n'est plus au centre, mais un parmi

d'autres dans la mesure où il découvre que « la haine qu'il nourrissait contre le monde existait aussi chez les autres garçons et qu'elle pouvait devenir une force dangereuse ». L'oppression prend alors la figure d'un directeur tyrannique et violent qui fait régner l'arbitraire et dont la pédagogie se résume à « cogner pour anéantir toute velléité d'action indépendante ». En miroir, ses victimes ne conçoivent plus la vie que comme « le face-à-face de forces brutales » jusqu'à ce que la révolte éclate. Même brisée, elle laisse ses protagonistes debout, ayant compris que, entre le dehors et le dedans, la différence n'était pas de nature mais de degré et que l'injustice ne pouvait se combattre que par un bouleversement radical des rapports sociaux.

C. Jacquier

¹ Sur son itinéraire, lire la notice qui lui est consacré dans le Maitron en ligne :

http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?page=article_long&id_article=75256

² *Bulletin du CLE (Cercle libertaire des étudiants)*, année I, n° 3, 15 juin 1949. Ce texte a été repris pour l'essentiel dans *Offensive*, n° 20, décembre 2008.

Brochure sur le démantèlement des centrales nucléaires

À travers les deux textes proposés ici, nous souhaitons engager le débat en mettant en circulation des informations et des réflexions auxquelles nous avons eu accès et qui nous ont paru suffisamment importantes pour qu'elles soient connues du plus grand nombre.

Démantèlement des centrales nucléaires ? Problème...

Nous ne sommes pas des experts, seulement un groupe d'anti-nucléaires convaincus qu'il faut tout faire pour obtenir l'arrêt immédiat du nucléaire civil et militaire avant la catastrophe – une catastrophe que même les nucléocrates reconnaissent désormais comme probable en France.

Nous n'avons donc pas les moyens d'amener d'autres éléments que ceux présentés ici au débat entre partisans d'un démantèlement différé et promoteurs du démantèlement immédiat. Mais nous sommes bien convaincus que la mise à l'arrêt rapide et définitif de toutes les centrales permettrait non seulement de limiter l'ampleur

des déchets radioactifs que le pouvoir a pris la responsabilité – en faisant taire toutes les oppositions – de laisser en héritage aux générations à naître, mais aussi de mener posément la réflexion collective sur les moyens les plus adaptés de limiter les risques de contamination que la présence in-

luctable de ces déchets fait désormais courir à la population. Et que, à l'inverse, le prolongement de vie des centrales voulu par les détenteurs du pouvoir ne peut qu'aggraver des problèmes qu'eux-mêmes – on le comprendra à la lecture de ces textes – ne savent comment résoudre.

Patrons et capitalistes

Nous ne sommes ni vos :
"Collaborateurs"
ni vos :
"Partenaires sociaux"

Nous sommes
vos pires ennemis de classe !

Des Prolétaires Enragé-es

Les risques qui seraient induits par un démantèlement immédiat, tels qu'ils nous sont décrits dans ces textes, sont si énormes que nous nous demandons pour quelles raisons la question du démantèlement des centrales a été jusque-là si peu discutée dans les milieux antinucléaires. Certes, la tentation est grande de se dire : qu'ils gèrent eux-mêmes la merde qu'ils ont créée contre notre volonté. Mais la défaite que nous avons subie au moment où le pouvoir nous a imposé par la force la construction accélérée de 58 réacteurs nucléaires ne justifie pas que nous nous sentions aujourd'hui dispensés de regarder en face les risques supplémentaires que, dans son entêtement aveugle, ce pouvoir assassin va choisir une fois de plus d'imposer à la population, et en premier lieu aux travailleurs du nucléaire, si nous ne faisons rien.

Collectif contre l'ordre atomique
21 ter, rue Voltaire, 75011
Paris
[contre-lordre-atomique\(at\)ri-seup.net](mailto:contre-lordre-atomique(at)ri-seup.net)

Rapports à la nature, sexe, genre et capitalisme

Jacques Wajnsztein
(Acratie 2014) .15euros

Ce livre a le mérite de prendre le contrepied de bien des idées admises voire à la mode dans les milieux de gauche, la gauche dite radicale c'est à dire la seule, y compris dans le milieu libertaire.

Féministe de cette mouvance j'essaierai le plus objectivement possible de pointer accords et désaccords entre nos pensées, et sans doute au-delà, nos pratiques.

Le chapitre d'ouverture est une rétrospective : Parcours historique et philosophique de la notion de genre.

L'auteur y insiste sur une distinction que nous retrouverons tout au long: entre le Rapport à la Nature Extérieure et le Rapport à la Nature Intérieure (RNE et RNI) et montre que ce qui fondait l'opposition traditionnelle à travers diverses pensées philosophiques, entre âme et le corps, sujet libre et objet inerte, a été bouleversé, et qu'il faut lui substituer la notion de rapports.

Il rappelle au passage que l'idéologie de nature n'a pu naître qu'à un certain stade d'évolution sociale.

Dans Les Femmes et le Capital s'amorce ce qui va être le cœur de la réflexion et de la critique de certaines options et de certaines lois. Pour Wajnsztein, le capitalisme n'a jamais nourri d' à priori sur les femmes, la loi sur la parité dans les entreprises n'étant pas une garantie d'un changement formel (donc menaçant pour le capital) de la gestion ou de la direction d'entreprise, par exemple- les responsables femmes adoptant les méthodes masculines -et donc pas un enjeu de combat. Plus inquiétantes pour le libéralisme seraient de véritables lois sociales comme le montre actuellement l'intransigeance du Medef dans les négociations lancées par le gouvernement.

Je rejoins l'auteur sur le point essentiel de l'importance mineure des questions sociétales grâce auxquelles l'Etat se donne à moindres frais des allures progressistes, par rapport à la question cruciale de l'inégalité sociale, elle totalement renforcée par les diverses « réformes ».*

Redéfinissant le genre, Wajnsztein constate qu'avec ce concept s'est opéré un glissement entre féminisme et capitalisme. « Les féminismes sont passés de l'analyse et de la dénonciation des rapports de sexe à la question de l'identité sexuelle » -ce qui pour lui fausse la problématique mili-

tante : « Le fait de mettre le patriarcat comme principal ennemi à la place du capitalisme correspond bien à la conscience vraie de contradictions antérieures au capitalisme (ce que nous appelons les contradictions ancestrales) mais cela ne conduit pas à comprendre le capital comme un rapport social qui englobe toutes les contradictions y compris celles qui ne lui sont pas spécifiques

mais à le considérer au contraire comme englobé dans ce qui le précède et le dépasse. »

Le féminisme des années 70, notamment les prises de position de Christine Delphy et d'autres sur le travail domestique non rémunéré, intégraient justement l'exploitation des femmes dans le fonctionnement global du système capitaliste.

Dans le même chapitre Pourquoi le Genre, l'auteur analyse la confusion qui s'est aussi opérée entre sexisme et racisme. L'exploitation des travailleurs étrangers est envisagée sous le même éclairage que celle des femmes.

En effet cette confusion procède d'un oubli majeur, contré souvent par l'auteur dans ses diverses publications, notamment la revue Temps Critiques, c'est que le travail n'est plus au centre du système social : « Dans le tryptique classe-genre-race, tout fonctionne comme si le marxisme avait oublié des choses et qu'il faille procéder à une mise au point de ratrapage...alors que cet oubli n'en est pas un mais correspondait à la domination sans partage du RNE et du travail au sein des rapports sociaux avec l'englobement des autres dimensions qui en résultait. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et il faut donc reconnaître que l'englobement classiste ne fonctionnant plus, le reste des différenciations et des antagonismes s'en trouve libéré ».

A propos du rapport entre le privé et le politique développé dans « L'individu remplace l'universalisme » je pense, contrairement à Jacques, que la maxime de 68 est encore vraie: le privé est politique dans condition de ne pas entendre dans ce dernier mot le recours à l'Etat ! Ou confondre le politique avec « faire de la politique ! ».

Certes la législation peut soutenir les combats privés, familiaux, mais elle tend actuellement, comme il le dénonce, à favoriser un confort, y compris dans la sexualité, qui n'a rien à

voir avec les luttes universalistes pour l'égalité: c'est le cas en effet du mariage pour tous, qui vient symboliquement, au-delà de différences biologiques, instaurer une identité artificielle alors que le PACS assurait aux homosexuels comme à tous une égalité juridique, matérielle ; j'ajouterais que dans des domaines pour moi moins contestables, comme celui des violences conjugales, la loi ne remplace pas pour les femmes la prise de conscience et la décision de s'affranchir de la soumission, elle les soutient et leur donne de l'efficacité ; il reste aux « victimes », pas moins nombreuses hélas que par le passé, à mener politiquement, d'une façon à la fois individuelle et collective leur lutte contre tous les mauvais traitements. Il n'y a pas seulement d'un mieux être, d'un quelconque « droit » à faire valoir, mais de leur vie et de leur santé physique comme psychique. Cette situation et cette cause n'ont rien à voir, non seulement avec le « droit au mariage » mais avec le « droit à l'enfant », à la procréation à tous prix, en voie d'institutionnalisation, et comme le démontre Jacques Testard* ouvrant la voie à l'eugénisme et à la réification de l'humain.

A propos de l'homosexualité on achoppe à cet impérialisme de la négation des différences naturelles et je ne partage pas plus que l'auteur l'affirmation de Christine Delphy : « Tout ce qui peut exister est naturel ». Comme le pensent beaucoup de militants avec Testard, Bové, et nous-mêmes, pourquoi la GPA à tous prix et les acrobaties techniques, et pas simplement...l'adoption ou comme le suggère hardiment Testard les « services rendus » entre ami(e)s éclairé(e)s ?

Ce qui s'est pratiqué dans les années 70-80.

« Et peu importe que ce « droit à l'enfant » ne soit fondamental (une nécessité absolue) que pour une catégorie d'individus. L'idéologie socio-culturelle ne considère plus la parenté que comme parenté sociale et elle nie la parenté biologique ou en tous cas les sépare absolument ».

A propos de la parenté affleure une de nos divergences liées à la différence de situation des femmes et des hommes...même les plus évolués. Je ne pense pas que la famille actuelle, pas plus que l'ancienne soit le lieu optimum de l'épanouissement individuel, du meilleur « RNI »...

En partie à cause d'un sexisme quotidien persistant, aggravé sans doute par ce qu'il dénonce lui-même : la précarisation sociale, la place moindre, instable et menacée, donc moins structurante du travail, et liée à cette instabilité, la frénésie consommatoire qui assimile les êtres à des objets interchangeables. Wajnsztein rejoint là

les analyses d'Oskar Negt, que je partage, sur les « mises au rebut » des êtres -tant sur le plan professionnel qu'affectif- déclenchant une fréquence accrue d'éclatement des couples. Quant aux scènes de ménage, elles existaient déjà dans le passé (!) Mais l'attelage globalement y résistait mieux.

L'autonomie à conquérir va de pair pour moi avec la construction de collectifs hors de la famille: politiques, sportifs, culturels, artistiques. Et par le développement du potentiel créatif comme relationnel de chacun.

Dans A propos du mouvement des femmes je rejoins la condamnation de la prostitution comme « dissociation de l'être » (et aussi bien sûr marchandisation du corps).*

Comme l'ont rappelé les féministes libertaires Elisabeth Claude et Hélène Fernandez dans Anarchisme et Féminisme. Contre le système prostitutionnel* et comme le déclare Wajnsztein la formule « mon corps est à moi » doit être remplacée par « mon corps est moi ».

Dans la Crise des rapports sociaux l'auteur insiste sur une distinction importante: il ne s'agit pas de critiquer des choix individuels mais leur sens ou non-sens politique.

La conclusion de ce livre riche et courageux en reprend les idées-forces. Même si les luttes pour la parité et contre les ségrégations de genre, ne constituent pas des « leurres », il reste qu'au regard de la gravité de la situation politique générale, et épaulés par des livres comme celui-ci, les coups de butoir portés contre un certain conformisme de gauche se révèlent salvateurs, et nous obligent à redresser la barre dans le sens d'une plus grande exigence dans la réflexion et des

luttes en faveur des vrais « sans parts » dont parle Jacques Rancière.

« C'est notre défi que d'essayer non pas de nous « émanciper » des rapports à la nature, mais de construire des rapports harmonieux avec elle, sans phantasmer sur une nature première mais sans pour cela céder à la seconde nature que propose le rapport social capitaliste ».

Marie-Claire Calmus

*Chronique Questions sociales et sociétales du livre 5 des Chroniques de la Flèche d'Or.

*Jacques Testard : Faire des enfants demain (Editions du Seuil 2014).

*Chronique De la Dissociation du Livre 5 des Chroniques de la Flèche d'Or.

*Elisabeth Claude et Hélène Fernandez : Anarchisme et féminisme. Contre le système prostitutionnel (Editions du Monde Libertaire 2008) .

L'économie en brèves

LE TRAVAIL DE NUIT

3,5 millions de salariés ont travaillé de nuit en 2012 (occasionnellement ou régulièrement), soit 1 million de plus qu'en 1991. Cet horaire concerne plus d'un salarié sur quatre, moins d'une salariée sur 10, quoi que le nombre de femmes travaillant de nuit a doublé en 20 ans. En moyenne, 15% des salarié-e-s sont touché-e-s par le travail de nuit, mais il concerne 30% des salarié-e-s dans la fonction publique et 42% dans les entreprises privées de services. Conducteurs de véhicules, policiers et militaires, infirmières, aides-soignantes et ouvriers qualifiés des industries de process sont les cinq familles professionnelles les plus concernées par ce type d'horaires.

Les intérimaires, les hommes trentenaires et les femmes de moins de 30 ans travaillent plus fréquemment la nuit. Les conditions de travail la nuit sont souvent plus pénibles (à métier équivalent) que les conditions de travail en horaire normal (plus de polyvalence sans pouvoir de décision, fortes contraintes de rythme de travail...). Les travailleur-se-s de nuit sont significativement plus nombreux-ses-x à penser qu'ils-elles ne «tiendront» pas jusqu'à leur retraite (43% d'entre elles-eux contre 27% pour l'ensemble des salarié-e-s).

Source: *Dares analyses*, août 2014, n°062

DISCRIMINATIONS NÉO-COLONIALES

22 % des immigré-e-s originaires d'Afrique étaient au chômage en 2012, contre 8,6 % des actif-ve-s non issu-e-s de l'immigration. Pour savoir si cet écart reflète une discrimination, il faut aller au-delà: le taux de chômage n'est pas le même selon les tranches d'âge, le diplôme (45% des immigré-e-s sont sans diplôme contre le quart de la population d'origine non immigrée), le sexe, etc. Il faut donc comparer à caractéristiques sociales égales par ailleurs. C'est ce qu'a fait une étude du ministère de l'emploi. Globalement, un-e immigré-e ou un-e descendant-e d'immigré-e d'origine africaine a trois fois plus de risques de se retrouver au chômage qu'un-e «français-e d'origine». Si on compare à caractéristiques sociales égales, le rapport se réduit, mais une personne d'origine africaine a quand même deux fois plus de risques d'être au chômage que les autres. Ce n'est pas seulement une question de xénophobie des patrons. Environ un cinquième des emplois sont interdits aux étranger-e-s hors union européenne, au sein de la fonction publique en particulier. Ceci joue pour les immigré-e-s, mais pas pour leurs enfants, souvent de nationalité française. Il faut tenir compte aussi de l'effet du réseau social qui diffère en fonction des origines, et qui constitue un atout majeur en matière d'insertion professionnelle.

Source : *Observatoire des Inégalités*, août 2014

BAISSE DU NIVEAU DE VIE EN 2012

On le savait mais c'est maintenant officiel, le niveau de vie a baissé en 2012 par rapport à 2011. Le niveau de vie médian (la moitié de la population est plus riche, l'autre moitié est plus pauvre) a baissé de 1% en pouvoir d'achat (c'est-à-dire déduction faite de l'inflation).

C'est aux extrémités (les 10% les plus pauvres et les 10% les plus riches) qu'il a le plus baissé (-1,2% pour les premiers, -2% pour les seconds). Sauf que pour les plus pauvres le niveau de vie n'a pas cessé de baisser d'année en année depuis 2009, alors que le niveau de vie des plus riches avait progressé en 2011. Bien sûr, ce recul du niveau de vie ne s'explique pas de la même façon pour les deux extrémités de l'échelle de richesse. 80% des 10% les plus pauvres perçoivent des prestations sociales, or celles-ci ont progressé moins vite que l'inflation.

En ce qui concerne les 10% les plus riches, le quart de leurs revenus provient de leur patrimoine, et c'est ce revenu qui a baissé, de plus ils-elles ont été plus touché-e-s par la baisse des revenus d'activité et la hausse des impôts (comme quoi il y a quand même parfois de bonnes nouvelles). Le nombre de pauvres (environ 8,5 millions) a très légèrement baissé, mais reste plus important qu'en 2010.

Rappelons qu'on était pauvre en 2012 à 987€ par mois. Mais de fait, la moitié des personnes pauvres vivent avec moins de 784 euros par mois, soit, en euros constants, un niveau de vie qui n'avait pas été aussi bas depuis 2006. L'intensité de la pauvreté augmente donc nettement. Ce sont les familles monoparentales qui sont le plus touchées par la baisse du niveau de vie (baisse de 2,8% de leur niveau de vie médian), et c'est la catégorie dans laquelle la pauvreté progresse le plus. Plus du tiers d'entre elles sont considérées comme pauvres (mais c'était déjà le cas en 2011).

Source: *Insee Première N° 1513* - septembre 2014

PROGRESSION DE LA PAUVRETÉ

La France comptait cinq millions de pauvres en 2012 selon l'Insee si l'on utilise le seuil de pauvreté à 50% du niveau de vie médian et 8,6 millions si l'on utilise le seuil à 60% du niveau de vie médian. Dans le premier cas, le taux de pauvreté est de 8,2%, dans le second de 14%. En 2012, le seuil de pauvreté situé à 60% du revenu médian, pour une personne seule, est de 993 euros mensuels, celui à 50% de 830 euros. La pauvreté a baissé des années 1970 au milieu des années 1990. Elle est ensuite restée plutôt stable jusqu'au début des années 2000. Depuis 2004, le nombre de personnes pauvres au seuil de 50% a augmenté de 1,2 million (+ 30%) et le nombre au seuil de 60% a progressé de 1,3 million (+ 17%). Au cours de cette pé-

riode, les taux sont passés respectivement de 6,6% à 8,2% et de 12,6% à 14%

Source: *Observatoire des Inégalités*

LES AUTOROUTES, UNE AFFAIRE TRÈS JUTEUSE

C'est un beau pactole que se partagent Vinci, Eiffage et Abertis. Les autoroutes ont été privatisées en 2006. Depuis, ils ont rapporté 16,7 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires. En 9 ans (2004-2013), leur chiffre d'affaires a augmenté de 41%: le trafic progresse régulièrement tous les ans, et l'augmentation des péages est largement supérieure à l'inflation. Ils profitent de deux choses.

Tout d'abord, le contrat signé avec l'état prévoit que l'augmentation des péages doit faire au moins 70% de l'inflation plus la compensation des investissements prévus sans prévoir de baisse en période de déflation, ensuite sur certains trajets, les autoroutes disposent d'un monopole de fait (c'est long et compliqué de prendre les nationales). «Pour 100 € de péages payés par l'utilisateur, entre 20 et 24€ est du bénéfice net pour les concessionnaires d'autoroutes», résume le président de l'Autorité de la Concurrence.

En plus, ces sociétés peuvent déduire de leurs impôts les intérêts de leurs emprunts, soit un manque à gagner pour l'état estimé à 3,4 milliards d'euros. Ce rapport tombe au moment où l'état négocie avec les sociétés autoroutières un prolongement de concession en échange de travaux. L'autorité de la concurrence propose de renégocier les contrats, les avocats des sociétés autoroutières sont déjà sur les starting blocks pour exiger des indemnités.

Source: *La Croix*, 18 septembre 2014

AIDES AUX BANQUES, ÇA CONTINUE !

La BCE propose aux banques de leur prêter jusqu'à 400 milliards d'euros sur 4 ans à 0,15% d'ici la fin de l'année (en deux vagues), à condition qu'elles promettent de prêter aux ménages et aux entreprises. Si elles ne le font pas, le prêt sera sur 2 ans au lieu de 4 ans, na! Si elles le font, on leur propose de leur reprêter aux mêmes conditions jusqu'à 600 milliards dans les années à venir.

Vos crédits, vous, ils sont à combien? Vous voulez savoir le comble? Pour la première vague, ça n'a intéressé les banques qu'à hauteur de 82,5 milliards...

Source: *Le Monde Economie*

«DIALOGUE SOCIAL»

Au point où on en est, le MEDEF continue de pousser le bouchon toujours plus loin. Paraît-il que supprimer deux jours fériés ça relancerait la croissance...